

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Université de Sherbrooke

Mémoire de maîtrise présenté en vue de l'obtention du grade
Maîtrise en environnement (M. Env.)

*L'agriculture urbaine, un renforcement pour la sécurité alimentaire dans un contexte de
changements climatiques : le cas du Québec et de l'Oregon*

Par Daniela LEVASSEUR

Présenté à M. Khalid ADNANE
Mme Annie CHALOUX (co-directrice)

Sherbrooke
14 juillet 2014

SOMMAIRE

Mots-clés : Agriculture urbaine, sécurité alimentaire, changements climatiques, Sherbrooke, Eugene.

Les changements climatiques et la croissance exponentielle de la population urbaine des dernières décennies, surtout en Occident, ont entraîné une situation de plus en plus problématique concernant l'approvisionnement en denrées alimentaires des villes. Ces dernières doivent maintenant augmenter leurs ressources disponibles, tout en amoindrissant les impacts que peuvent provoquer une telle augmentation. Effectivement, l'approvisionnement en nourriture provenant majoritairement de grandes exploitations agricoles, qui génèrent énormément de gaz à effet de serre, peut devenir précaire lors de catastrophes naturelles ou économiques, et peut mettre en péril la sécurité alimentaire des habitants, surtout des plus démunis. Conséquemment, plusieurs villes nord-américaines se sont tournées vers l'agriculture urbaine afin de pallier à cette problématique alimentaire et en amoindrir les impacts environnementaux. Si des études sur les méthodes utilisées par les grandes métropoles concernant ce type d'agriculture abondent, celles sur les villes de taille moyenne se font rares, vu la nouveauté du phénomène. Pourtant, les villes moyennes comptent la majorité de la population nord-américaine, tout en étant des pôles régionaux et des fournisseurs de biens et services pour leurs populations et pour celles des petites villes avoisinantes. L'objectif de cette étude est donc de déterminer si l'agriculture urbaine est un moyen pour les villes nord-américaines moyennes de renforcer la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques. À cette fin, une comparaison entre deux villes de taille moyenne exemplaires en termes d'engagement environnemental a été effectuée; une ville québécoise, Sherbrooke et une ville de l'Oregon, Eugene. L'étude a permis, en premier lieu, de constater que l'agriculture urbaine est effectivement utilisée par les villes moyennes d'Amérique du Nord pour palier à certaines problématiques environnementales. Elle a également permis d'établir qu'un cadre légal et politique en matière d'agriculture urbaine est déjà existant au niveau des municipalités et des gouvernements provinciaux, et que cultiver en ville est une pratique bien ancrée auprès des populations depuis des décennies, les jardins communautaires et collectifs étant des organisations durables tant financièrement, qu'administrativement. L'étude a enfin permis d'observer un écart de perceptions auprès des jardiniers, qui, bien que cultivant des jardins collectifs et communautaires dans une optique de lutte contre les changements climatiques et de renforcement de la sécurité alimentaire, jardinent surtout par plaisir et non par nécessité, mais cela ne perturbe pas l'efficacité de l'agriculture urbaine pour palier à ces deux problématiques.

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier M. Khalid Adnane et Mme Annie Chaloux pour avoir cru en moi et m'avoir donné l'opportunité d'aborder l'environnement comme un sujet politique. Je remercie également Mme Eugénie Dostie-Goulet et Mme Isabelle Lacroix pour leurs commentaires constructifs. Mes remerciements vont aussi au Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) pour m'avoir ouvert la porte de la recherche.

J'aimerais également remercier Myriam Poliquin, collègue à la Maîtrise en politique, pour m'avoir épaulée lors des moments difficiles de la rédaction, mais surtout pour m'avoir accompagnée tout au long de cette démarche.

Je remercie également ma famille, mon père Daniel Levasseur, ma mère Myriam Urgilés, mon frère José Luis Levasseur et ma cousine Marie-Pier Drapeau, pour leur force de vivre et leur appui inconditionnel qui m'ont permis de croire en moi et de repousser mes limites.

Finalement, un énorme merci à Daniel Alexandre, qui a su être compréhensif et attentif lors de mes périodes de joie, mais surtout lors des moments difficiles, où il a été une source de motivation, de persévérance et de paix.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1- L'AGRICULTURE URBAINE ET SON APPORT DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	8
1.1 L'apparition de l'agriculture urbaine	8
1.1.1 L'agriculture urbaine de nos jours	9
1.2 Définition d'agriculture urbaine	10
1.2.1 L'agriculture urbaine selon sa localisation	10
1.2.2 L'agriculture urbaine définie selon ses fonctions	11
1.3 Historique de l'agriculture urbaine.....	13
1.3.1 Le modèle d'agriculture urbaine actuel.....	13
1.3.2 L'agriculture urbaine du Québec	13
1.3.3 L'agriculture urbaine et le gouvernement du Québec.....	14
1.3.4 L'agriculture urbaine d'Oregon	16
1.4 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire des villes nord-américaines	19
1.4.1 L'agriculture urbaine, une source de bénéfices dans le périmètre urbain.....	21
1.5 Un aspect dans la lutte aux changements climatiques.....	23
1.5.1 Les bienfaits environnementaux de l'agriculture urbaine.....	24
1.5.2 L'agriculture urbaine et l'accroissement de la conscience écologique.....	24
1.6 L'agriculture urbaine et le renforcement de la sécurité alimentaire.....	25
CHAPITRE 2- LES VILLES ET LEUR POUVOIR D'ACTION EN AGRICULTURE URBAINE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	28
2.1 Les villes et les changements climatiques	29
2.2 Les villes de taille moyenne	30
2.2.1 Une ville de taille moyenne et les changements climatiques.....	31
2.2.2 Les changements climatiques de deux villes moyennes du Québec et de l'Oregon.....	32
2.3 Pouvoirs délégués des villes en aménagement du territoire.....	34
2.3.1 Pouvoirs de la Ville de Sherbrooke en matière d'aménagement du territoire ...	34

2.3.2 Pouvoirs de la Ville d'Eugene en matière d'aménagement du territoire	37
2.4 Le partage du bien commun : la gestion adéquate des parcelles de terre dédiées à l'agriculture urbaine	39
2.4.1 Les modèles de gestion du bien commun	39
CHAPITRE 3- L'AGRICULTURE URBAINE À SHERBROOKE ET À EUGENE POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	45
3.1 La sécurité alimentaire dans les villes moyennes d'Amérique du Nord	45
3.1.1 État de la situation alimentaire à Sherbrooke.....	46
3.1.2 Situation de la sécurité alimentaire à Eugene	48
3.2 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire	50
3.2.1 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire sherbrookoise.....	50
3.2.2 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire à Eugene.....	53
3.3 Perception de l'agriculture urbaine au Québec et en Oregon.....	56
3.3.1 Perception de la Ville de Sherbrooke.....	56
3.3.2 Perception de la Ville d'Eugene.....	57
3.3.3 Perception des gouvernements québécois et d'Oregon.....	57
3.3.4 Perception des Organisations non-gouvernementales.....	58
3.4 Exemples d'agriculture urbaine à Sherbrooke et Eugene.....	59
3.4.1 Pratiques à Sherbrooke.....	59
3.4.2 Processus de démarrage d'un jardin collectif ou communautaire à Sherbrooke	60
3.4.3 Pratiques à Eugene	63
3.4.4 Processus de démarrage d'un jardin collectif ou communautaire à Eugene.....	65
3.5 La gestion des jardins basée sur le modèle d'Ostrom, une source de durabilité	67
3.5.1 La gestion autonome, le modèle pour les jardins collectifs et communautaires	69
DISCUSSION-CONCLUSION	73
RÉFÉRENCES	77
BIBLIOGRAPHIE	88
ANNEXE 1- NUMÉROTATION DES ENTREVUES À DES FINS DE RÉFÉRENCE ..	90

ANNEXE 2- OBJECTIFS SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT SHERBROOKE (tiré de Ville de Sherbrooke, 2013).....	91
ANNEXE 3- LES JARDINS COLLECTIFS ET COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE SHERBROOKE	92
ANNEXE 4- OBJECTIF 9 DU CLIMATE & ENERGY EUGENE ACTION PLAN.....	93
ANNEXE 5 – PROCÉDURE DE MISE EN PLACE D'UN JARDIN COLLECTIF OU COMMUNAUTAIRE À SHERBROOKE.....	94
ANNEXE 6- TABLEAU ANALYTIQUE SUR L'AGRICULTURE URBAINE COMME MOYEN DE RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ÉTUDE DE CAS QUÉBEC-OREGON	95

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Pourcentage de la population vivant dans des zones urbaines sujettes à augmenter rapidement dans les régions moins développées	29
Figure 2.2	MRC de l’Estrie	34
Figure 2.3	Oregon Counties	37
Figure 3.1	Jardins communautaires et collectifs de la Ville de Sherbrooke	52
Figure 3.2	Jardins collectifs et communautaires de la Ville d’Eugene en Oregon	53
Figure 3.3	Jardin communautaire Marcel-Talbot Sherbrooke	62
Figure 3.4	Community Garden of Eugene	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Participation au développement de l'environnement et de l'aménagement	25
Tableau 2.1	Impacts des changements climatiques sur les villes	38
Tableau 3.1	Situation sociologique de la sécurité alimentaire en Estrie en 2005	48
Tableau 3.2	Tableau comparatif de la gestion des jardins d'Eugene et Sherbrooke selon les principes de la gestion du bien commun d'Elinor Ostrom	69

LISTE DES ACRONYMES

CAD	Dollar canadien
CREE	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
FAO	Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat
ICLEI	Local Governments for Sustainability
INSPQ	Institut national de la santé publique du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSBL	Organisme sans but lucratif
UMQ	Union des municipalités du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles du Québec
USD	United States Dollar

INTRODUCTION

Depuis la fin du XIXe siècle, le génie humain a incontestablement favorisé l'avancement de la technologie et par le fait même l'amélioration des conditions de vie des populations. Toutefois, ce même génie sera l'instigateur de la principale préoccupation du XXIe siècle : les changements climatiques (Norberg-Hodge et autres, 2005, p.47). À ce jour, les crises alimentaires et autres catastrophes naturelles sont associées à ces changements, eux-mêmes causés par diverses pratiques anthropiques, dont l'agriculture extensive. Le mode d'agriculture actuel a converti « [...] la nourriture [en] un simple produit de consommation exposé aux aléas d'un marché instable [...] de plus en plus spécialisé, capitalistique [...] dépendant de la technologie, et mondialisé» (Norberg-Hodge, 2005, p. 46). Les grandes entreprises agroalimentaires contrôlent le marché de l'agriculture par l'imposition de brevets, allant des semences jusqu'aux aliments transformés (Domenach, 2008, p. 102).

« [...] Sous couvert de l'innovation la qualité de l'alimentation se dégrade [...] et l'on mange toujours plus "d'objets comestibles non identifiés" que les consommateurs ne contrôlent plus » (Domenach, 2008, p. 104).

En 2011, 160 millions d'hectares de produits génétiquement modifiés (OGM) étaient cultivés, tandis qu'un maïs résistant à la sécheresse a vu le jour en 2009 (Bérubé, 2009). Cependant, la modification des produits alimentaires a aussi ses effets négatifs. Notamment, elle détruit les « [...] représentations patrimoniales de la nature et constitue un danger pour la santé de la reproduction humaine » (Gouvernement du Québec, 2011). Cette manière de procéder des grandes industries agricoles provoque la disparition de la paysannerie, sans oublier que les aliments engendrés sont considérés comme de simples marchandises et non plus des produits de base, nécessaires à la vie humaine (Gouvernement du Québec, 2011).

Divers organismes, dont des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que des spécialistes du secteur de l'agroalimentaire, soutiennent que les politiques libérales d'ouverture de marché des grandes institutions internationales —Banque mondiale, Fonds monétaire international, OMC, etc.— ont clairement déstabilisé l'agriculture du Nord (Norberg-Hodge et autres, 2005, p. 48). Elles ont détérioré la qualité des produits alimentaires et de l'environnement, puis ont incité à l'augmentation du transport des aliments, produisant ainsi les gaz à effet de serre (GES) qui causent les changements climatiques (Norberg-Hodge et autres, 2005, p. 48).

D'ailleurs, le quatrième rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) mentionnait que la nourriture de supermarché qui provient des grandes productions agricoles, en plus de produire beaucoup de GES —en 2007, l'agriculture représentait 13,5% des émissions mondiales de GES et se classait au quatrième rang des activités responsables de l'augmentation de ces gaz—, est également touchée par les mutations climatiques qui en résultent (GIEC, 2007b). Ainsi, elle est de plus en plus affectée par les tendances à long terme de la température, les précipitations et les vents, ainsi que par la variabilité croissante du climat associée à une plus grande fréquence et gravité des phénomènes extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations (GIEC, 2007a). Les changements du cycle hydrologique, de même que les changements de vitesse et de direction du vent, auront donc une incidence sur l'agriculture en général et précisément sur la production alimentaire végétale ou animale (GIEC, 2007a).

De ce fait, l'augmentation des impacts des changements climatiques en agriculture, combinés à la lenteur des négociations internationales sur le sujet, ont entraîné l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène de la crise climatique, autres que l'État. Des entités politiques plus petites, comme les villes, prennent des engagements pour contrer ce problème. L'implication de ces entités est notamment due au fait que plusieurs d'entre elles se sont vu octroyer, par les gouvernements fédéraux ou provinciaux, des pouvoirs délégués en matière d'environnement tels la gestion des matières résiduelles, le transport en commun, les pesticides, la qualité de l'eau, etc. Grâce à ces pouvoirs, les villes ont l'avantage de pouvoir appliquer des règlements plus concrets, plus rapidement, en complément aux décisions prises au cours des négociations internationales ce qui a le potentiel d'accélérer le processus de lutte aux changements climatiques (C. Roy et Levasseur, 2012, p. 1).

En ce sens, puisqu'un des pouvoirs délégués aux villes est le zonage du territoire, elles autorisent l'implantation de projets d'agriculture urbaine et mènent couramment leur gestion. Parfois, cette manière d'administrer une ressource naturelle commune —dans ce cas-ci le sol dédié aux jardins collectifs et communautaires— s'avère efficace, mais peut aussi être complexe et distanciée de la réalité des individus qui l'exploitent. C'est pourquoi, plusieurs auteurs ont suggéré des modèles de gestion, dont Ostrom, qui préconise une gestion autonome effectuée par les propres exploitants afin de protéger la ressource, mais surtout éviter son épuisement (Ostrom, 2010, p. 21).

L'autre facteur qui relève l'importance de l'implication des villes dans la lutte climatique, est la croissance exponentielle de la population. Actuellement, plus de la moitié de la population mondiale habite en milieu urbain, ce qui exerce une pression grandissante sur la demande des biens et services (ICLEI, 2010). Ainsi, la lutte aux changements climatiques les concerne inévitablement, car les villes doivent offrir un milieu de vie adéquat à leurs citoyens, tout en amoindrissant l'exploitation des ressources naturelles (Planète Vivante, 2009).

De plus, dans ce contexte de besoins croissants, notamment en nourriture, les villes se sont tournées vers les marchés mondiaux au détriment des produits locaux (Vivre en Ville, 2012, p. 8), devenant dépendantes du commerce international et de ses longues chaînes de ravitaillement, sources significatives de GES (Vivre en Ville, 2012, p. 8). Par exemple, « [...] à Denver [...], moins de 1% de la nourriture consommée dans la région métropolitaine est produite au Colorado » (Goldstein et autres, 2011). Par le fait même, plusieurs villes ne sont pas en mesure d'assurer une sécurité alimentaire à leur population par la production de proximité et elles sont responsables de 70% des GES mondiaux, contribuant inévitablement aux changements climatiques (Gaudreault, 2011).

À cette étape de l'étude, il est nécessaire de distinguer et de situer d'emblée deux concepts complémentaires, mais distincts: la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire. Cette différenciation est nécessaire, car ce sera le concept de sécurité alimentaire qui sera utilisé tout au long de cette étude. Ainsi, la souveraineté alimentaire est un concept qui fait référence au

« [...] droit international qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays » (Food Sovereignty, 2007).

Le concept de sécurité alimentaire, quant à lui, concerne davantage l'individu et son rapport avec la nourriture et signifie que

« [...] tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Boussion et autres, 2011, p. 143).

C'est là qu'entre en ligne l'agriculture urbaine et plus particulièrement les jardins collectifs et communautaires. Les citoyens ne contrôlant plus directement leurs produits alimentaires se tournent

de plus en plus vers cette pratique qui favorise une production locale qui est moins nocive pour l'environnement (Domenach, 2008, p. 110). L'agriculture urbaine a pris de plus en plus de place dans les villes occidentales, menant parfois leurs administrations à intégrer la pratique dans les politiques de développement durable municipales. C'est le cas de plusieurs villes du Québec et de l'Oregon, États reconnus pour leurs avancées en environnement (C. Roy et Levasseur, 2012, p. 2; AULab, 2013).

En ce sens, plusieurs ouvrages scientifiques, comme celui de la Revue française d'études américaines publié en 2011 sur Les Community Gardens de New York City ou l'article de la Revue Anthropologies et Sociétés paru en 2001, sur l'agriculture urbaine et l'amélioration du statut des femmes à Montréal, citent les bienfaits sociaux et environnementaux de l'agriculture urbaine, surtout des jardins collectifs et communautaires dans les grandes métropoles nord-américaines (Beaudry, 2011 et Boulianne, 2001). Or, rares sont les études faites sur les villes moyennes, où l'agriculture urbaine est soit trop récente, soit trop peu visible. Pourtant, les villes de taille moyenne sont tout aussi déterminantes dans la lutte aux changements climatiques que les grandes villes. Ce qui les rend aussi importantes, c'est leur rôle de pôles régionaux desservant des biens et services à leur propre population et aux populations avoisinantes. Elles doivent conséquemment faire face à une augmentation des demandes de services, d'infrastructures et des transports et donc à une augmentation des impacts des changements climatiques. En 2011, selon Statistiques Canada, les villes moyennes en termes de population au Québec représentaient 27% de la population totale (Statistiques Canada, 2011). En Oregon, c'est la totalité des villes qui sont considérées de cette taille (US Census, 2010).

Par conséquent, cette recherche s'intéresse davantage aux villes de taille moyenne du Québec et de l'Oregon, puisqu'elles desservent en biens et services une grande partie de la population de leurs États et qu'elles ont un rôle à jouer dans la lutte aux changements climatiques (Desmarais, p. 357). Ainsi, la question de recherche du présent mémoire est : Est-ce que l'agriculture urbaine est un moyen pour les villes moyennes d'Amérique du Nord de renforcer leur sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques?

Afin de répondre adéquatement à la question, ce mémoire est construit sous forme d'étude de cas où deux villes situées au sein d'États fédérés actifs dans la lutte aux changements climatiques seront étudiées et comparées. D'abord, la Ville de Sherbrooke, au Québec, qui se voit comme chef de file

en matière d'environnement dans la province (C. Roy et Levasseur, 2012, p. 2); et ensuite, la Ville d'Eugene en Oregon, reconnue pour son avant-gardisme en protection environnementale et en agriculture urbaine (Ville d'Eugene, 2013a). Semblables en termes de population, de protection de l'environnement et d'organisation politique, elles seront mises en parallèle afin d'obtenir une comparaison logique et crédible. Les deux villes comparées ont les mêmes pouvoirs, tels leur gestion foncière, ont un mode de développement centré sur les études postsecondaires et ont une population semblable. Ainsi, cette étude a un potentiel de généralisation et est exportable tant au Québec qu'en Oregon, ou que dans toute l'Amérique du Nord.

Plus précisément, ce mémoire a pour objectif de faire état de la situation des changements climatiques et de la sécurité alimentaire du Québec et de l'Oregon, de même que de souligner les bénéfices de l'agriculture urbaine dans chacune des villes étudiées. Il tend à décrire et à analyser la vision qu'ont les paliers gouvernementaux fédérés et municipaux de l'inclusion de l'agriculture urbaine dans le développement durable municipal, de même que celle de la population et des acteurs sociaux qui y prennent part. Il étale et analyse également, comment les jardins collectifs et communautaires, ressources naturelles communes aux citoyens, sont gérés pour ainsi déterminer quel est le meilleur mode de gestion d'une telle ressource afin d'assurer sa pérennité pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de crise climatique. En soi, l'étude soulève l'importance d'une production plus localisée qui dépend moins des grands marchés dans les villes de taille moyenne où les changements climatiques et l'insécurité alimentaire affectent les populations tout comme dans les grandes agglomérations.

Le cadre temporel de l'étude porte sur la période 1990 à 2013, puisque la majorité des projets d'agriculture urbaine du Québec et de l'Oregon ont vu le jour à l'intérieur de ce laps de temps. Ce cadre a permis de limiter les recherches aux projets d'agriculture urbaine, tant au niveau des organismes communautaires que des municipalités.

Lors de l'élaboration des premier et deuxième chapitres du mémoire, la collecte des données s'est principalement effectuée à l'aide d'une recherche documentaire. Des sources variées d'informations ont été utilisées, des sources primaires (rapports, projets de lois et législations, plans d'action, etc.) ainsi que des sources secondaires (monographies, périodiques, articles de journaux, etc.), afin de recueillir un maximum d'informations pertinentes à l'objet d'étude. En ce qui concerne le troisième chapitre, des sources documentaires ont aussi été utilisées, de même que des données recueillies par

le biais d'entrevues semi-dirigées. Le choix de l'entrevue semi-dirigée comme outil de collecte de données a permis d'obtenir des informations de source primaire unique. En effet, il a été possible de recueillir des données directement de l'expérience des individus, alors que la littérature actuelle demeure insuffisante sur l'objet de recherche : l'agriculture urbaine reste du domaine du communautaire et non de l'académique. La triangulation de l'information recueillie assure ainsi une plus grande validité interne (Pourtois et Desmet, 2007, p. 36). Pour ce qui est de la validité externe, l'étude de cas se basant sur une ville canadienne et une ville américaine qui ont des structures politiques semblables, l'exportabilité des résultats obtenus ne peut se faire que dans un contexte nord-américain, et ce, que pour des villes similaires à celles qui seront étudiées. Effectivement, l'étude visant à déterminer l'évolution et la place qu'occupe l'agriculture urbaine dans le développement des villes moyennes, elle limite les généralisations et, par conséquent, la validité externe des résultats de la recherche.

Les entrevues semi-dirigées ont été effectuées auprès de fonctionnaires des administrations municipales et de personnes responsables des projets d'agriculture urbaine de la Ville de Sherbrooke, au Québec, et de la Ville d'Eugene, en Oregon. Le nombre de participants aux entrevues a été limité à 14, afin d'atteindre un seuil minimal de saturation théorique (Savoie-Zajc, 2003, p. 231). Plus précisément, les entrevues ont été effectuées auprès de fonctionnaires de la Ville de Sherbrooke travaillant pour la division du développement durable, de fonctionnaires de la Ville d'Eugene administrant l'agriculture urbaine, de délégués en la matière auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Oregon, de responsables des jardins collectifs et communautaires des deux villes étudiées, de la division de l'ONG Vivre en Ville spécialisée en aménagement du territoire, des Urbainculteurs et de D3-Pierres ONG spécialisées en agriculture urbaine, du Conseil Régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) et de son organisme homologue en Oregon, *l'Interdisciplinary Environmental Association*, organismes veillant à la protection de l'environnement dans tous les projets de leur région; et enfin auprès de grands producteurs faisant partie de l'Union des producteurs agricoles (UPA) au Québec et du *Oregon Farmers Association* en Oregon. À partir de ces entrevues, un tableau analytique illustrant les 13 questions de base sur les changements climatiques, la sécurité alimentaire et l'agriculture urbaine a été créé, ce qui a permis de démontrer les points de vue et les pratiques des différents acteurs interviewés (voir Annexe 6). Les entrevues retranscrites ont été numérotées, permettant une meilleure identification des références (voir Tableau A, Annexe 1).

Considérant la diversité des personnes et des organismes sollicités pour les entrevues, les résultats de celles-ci pourraient créer un certain biais, de par la quantité de personnes interrogées. Toutefois, ce risque reste acceptable et contrôlable, car ici il ne s'agit pas de questionner les participants sur leur rôle dans l'agriculture urbaine, mais plutôt d'aborder le rôle général de la pratique dans le renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques à travers leur expérience dans le domaine. Aussi, il a été plus difficile d'obtenir des informations précises sur l'ensemble du cadre temporel ciblé par cette étude, soit de 1990 à 2013, auprès des fonctionnaires actuels des municipalités concernées, car plusieurs d'entre eux n'étaient pas en poste depuis 1990. Il est important de mentionner que, compte tenu de l'éloignement physique entre le Québec et l'Oregon, et pour des raisons budgétaires, plusieurs des personnes-ressources ciblées de l'État américain (*l'Interdisciplinary Environmental Association*, les grands producteurs et les ONG) n'ont pu être rejointes. Des sources secondaires concernant ces organismes ont donc été recueillies pour pallier à cette problématique.

Ce mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier chapitre traite de l'agriculture urbaine et de son rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques. Plus précisément, il y est question de la définition de ce type d'agriculture, de son historique, de la place qu'elle occupe dans l'aménagement du territoire des villes et de son impact sur le renforcement de la sécurité alimentaire et de la lutte aux changements climatiques. Le deuxième chapitre traite de la participation des villes à la lutte aux changements climatiques et des possibilités d'intégrer l'agriculture urbaine aux méthodes existantes. Il y est question de la répartition des compétences des villes au Québec et en Oregon en matière d'aménagement du territoire, et donc d'agriculture urbaine ainsi que de la gouvernance du bien commun, puisque les jardins collectifs et communautaires sont des espaces ouverts à tous les citoyens. Le troisième chapitre porte sur la comparaison des deux villes faisant l'objet de l'étude, soit Sherbrooke et Eugene. Il détaille l'état de la sécurité alimentaire, la place qu'occupe l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement du territoire de chaque municipalité, ainsi que ses pratiques concrètes. Il y est également question de la perception qu'ont le gouvernement, les municipalités et les jardiniers de l'agriculture urbaine. Enfin, dans ce chapitre, l'efficacité de l'agriculture urbaine comme moyen de renforcer la sécurité alimentaire et de lutter contre les changements climatiques dans les villes moyennes nord-américaines est analysée. L'ensemble de cette recherche permet donc d'illustrer et d'analyser la situation actuelle afin de proposer un portrait de l'avenir de la pratique auprès de villes moyennes d'Amérique du Nord, plus particulièrement au Québec et en Oregon.

CHAPITRE 1- L'AGRICULTURE URBAINE ET SON APPORT DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Actuellement, les villes comptent presque exclusivement sur l'importation des ressources pour répondre à leurs besoins de base. L'alimentation et les autres biens essentiels sont transportés sur de longues distances à travers les continents, ce qui a pour effet d'accroître inévitablement les GES. De plus, sachant que la majorité de la population se dirigera dans les 20 prochaines années vers les villes au détriment des régions rurales, l'avenir de l'agriculture urbaine dans les villes nord-américaines post-industrielles est déjà prédéterminé comme une des solutions à la pression démographique exercée sur celles-ci (Planète Vivante, 2009; Sharanbir et Patwinder, 2012, p. 8). Par conséquent, ce chapitre fait état de la revue de la littérature sur le sujet de l'agriculture urbaine et vise la compréhension de celle-ci, à travers sa définition, son historique, la place qu'elle occupe actuellement dans les plans d'aménagement du territoire des villes nord-américaines et le rôle qu'elle joue dans la lutte aux changements climatiques ainsi que dans la sécurité alimentaire.

1.1 L'apparition de l'agriculture urbaine

L'évolution de l'agriculture est directement liée à l'établissement des villages de même que celui des villes et de l'économie de marché (Sinclair 1967, p. 73; Childe, 1950, p. 10). D'ailleurs, la littérature scientifique abonde en ce qui concerne le lien existant entre l'agriculture et le développement des villes (Arfi Reynolds, 2010, p. 163).

L'agriculture urbaine est pratiquée sur le continent nord-américain depuis trois siècles déjà. Historiquement, la production de nourriture en ville découle de la nécessité d'un approvisionnement autonome, d'un bien-être social allant de l'éducation à la socialisation, du développement de la communauté ou de la sécurité alimentaire nationale (Arfi Reynolds, 2012, p. 164). Jusqu'à la fin du XXe siècle, le concept de l'agriculture urbaine a désigné soit des jardins publics à grande échelle, des jardins d'arrière-cour, des fermes —incluant les poules et les vaches— ainsi que des projets éducatifs ou commerciaux. En soi, la diversité des activités décrites comme de l'agriculture urbaine a toujours été intrinsèquement liée à une volonté citoyenne de changement social qui visait l'intégration d'une pratique habituellement rurale dans un environnement urbain (Arfi Reynolds, 2010, p. 164).

1.1.1 L'agriculture urbaine de nos jours

Désormais, depuis la fin des années 1960, le concept d'agriculture urbaine s'est considérablement élargi, incluant les serres maraîchères sur les toits ou l'apiculture. La pratique, dépendamment des époques, a majoritairement émergé lors de périodes de rareté alimentaire, notamment lors des guerres mondiales ou lors de dépressions économiques comme en 1893 aux États-Unis (Groleau, 2012) ou dans les années 1970 au Québec (Lavoie, 2012). L'agriculture urbaine telle qu'on la connaît aujourd'hui a été marquée justement par un « [...] État Providence [et] un système économique [mondialisé qui a] provoqué un accroissement important du chômage de longue durée, de la pauvreté, voire de l'exclusion sociale» (Boulianne, 2001, p. 65).

En ce sens, selon le sociologue français Frédéric Guyon (2008, p. 133), les jardins, collectifs et communautaires, qui sont la première forme d'agriculture urbaine, sont vus comme

« [...] un lieu de ressources alimentaires [...] se matérialisant sous forme d'espaces domestiques [complémentaires] de l'habitation ou encore [...] d'endroits où prennent place des activités associées au temps libre [...]. [Ce sont] à la fois [des] lieu[x] de consommation et de production [...] »

qui contribuent à l'approvisionnement en produits frais, à l'accomplissement à travers le travail, à l'acquisition de nouvelles connaissances, à l'intégration du quartier ainsi qu'au sentiment d'appartenance au milieu (Guyon, 2008, p. 133). Entre autres, les jardins sont également considérés comme des « [...] tampons régulateurs de crises sociales» (Bouharaeva, 2011, p. 153). De plus, selon A. Hanna et P. Oh (Hanna and Oh, 2000) de la *Pennsylvania State University*, lorsqu'un jardin collectif ou communautaire est créé, il contribue à l'accessibilité aux produits frais, suscite un sentiment d'accomplissement auprès de citoyens impliqués et améliore la qualité de vie des quartiers. Il est important de préciser qu'un jardin collectif est un jardin dans lequel tous les jardiniers cultivent et partagent le même terrain, tandis que les jardins communautaires sont divisés en parcelles payantes à l'année, limitant ainsi le nombre de jardiniers (2B). Au surplus, dans le cadre de cette étude, les citoyens participant à ces jardins seront appelés «citoyens-jardiniers», car ce ne sont pas des jardiniers professionnels, mais bien des individus pratiquant le jardinage en ville.

Ainsi, afin de bien cerner le concept d'agriculture urbaine, il est nécessaire de survoler les différentes définitions présentées dans la littérature scientifique.

1.2 Définition d'agriculture urbaine

Plusieurs notions décrivent l'agriculture urbaine, et ce, depuis la fin des années 1960 (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 5). Pour bien saisir le concept, il est important de définir l'agriculture urbaine en tenant compte de sa localisation, soit les endroits où elle est habituellement pratiquée, ainsi que de ses fonctions, soit les types de production auxquels elle est destinée —production de nourriture pour les bénéficiaires seulement, pour un marché spécifique, pour la population de la ville entière, etc.—.

1.2.1 L'agriculture urbaine selon sa localisation

Le concept de l'agriculture urbaine est circonscrit de nombreuses façons. En distinguant l'emplacement géographique où elle est pratiquée, cela permet de mieux définir ce qu'est l'agriculture urbaine. Ici, il sera question de trois définitions basées sur la notion de localisation et d'espace. La première, qui émane de la FAO, mentionne que :

« L'agriculture urbaine réfère aux pratiques agricoles dans les villes et autour des villes qui utilisent des ressources —terre, eau, énergie, main-d'œuvre— pouvant également servir à d'autres usages pour satisfaire les besoins de la population urbaine. L'agriculture urbaine réfère à des petites surfaces (par exemple, terrains vagues, jardins, vergers, balcons, récipients divers) utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever de petits animaux et des vaches laitières en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximité » (FAO, 1999).

Pour les géographes français Le Caro et Nahmías (2012, p. 5), cette définition est trop vague, car elle ne s'attarde pas aux acteurs concernés ni à leur statut. La FAO définit l'agriculture urbaine seulement selon sa localisation, soit en ville ou en périphérie de celle-ci. Pourtant, l'agriculture urbaine peut se pratiquer en campagne par des citoyens ou bien le contraire, en périphérie de la ville par des ruraux tout en procurant des aliments pour les urbains (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 6).

La deuxième, élaborée par Moustier et Mbaye (1999, p. 10), spécialistes de l'agriculture périurbaine, aborde la pratique comme étant

«[...] l'agriculture localisée dans la ville et dans sa périphérie, dont les produits sont destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usages agricole et urbain non agricole des ressources; l'alternative ouvre sur des concurrences, mais également sur des complémentarités entre ces usages : foncier bâti et foncier agricole; eau destinée aux besoins des villes et eau d'irrigation; travail non agricole et travail agricole; déchets ménagers et industriels et intrants agricoles; coexistence en ville d'une multiplicité de savoir-faire due à des migrations, cohabitations d'activités

agricoles et urbaines génératrices d'externalités négatives (vols, nuisances) positives (espaces verts) ».

Tout comme la première définition, celle-ci ne s'attarde pas aux acteurs de l'agriculture urbaine, aux collectivités et aux habitants qui y participent, laissant ainsi de côté le rôle social des habitants (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 7).

La troisième, élaborée par les agronomes de l'Université de Bretagne, Le Caro et Nahmías, fait davantage référence à l'aménagement du paysage et décrit l'agriculture urbaine comme étant celle qui se fait en périphérie de la ville et qui a des liens mitoyens avec la campagne (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 7). L'ensemble des espaces bâtis et cultivés « [...] participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville » (Fleury et Donadieu, 1997, p. 31). Ainsi, cette dernière définition soulève la relation intrinsèque qu'entretiennent l'agriculture et la ville.

1.2.2 L'agriculture urbaine définie selon ses fonctions

Ayant circonscrit le concept de manière géographique, il a été possible de constater que l'agriculture urbaine ne peut pas seulement être définie par sa localisation. Il est donc nécessaire de préciser ses fonctions afin de comprendre en quoi elle consiste. En ce qui a trait à ces dernières, la définition la plus utilisée est celle de Mougeot (2008) qui considère l'agriculture urbaine comme la

« [...] culture, la transformation et la distribution des aliments et des plantes non alimentaires et l'arboriculture et l'élevage du bétail, directement pour le marché urbain, à la fois au sein et à la périphérie d'une zone urbaine. Elle le fait en mettant à contribution les ressources espaces inutilisés ou sous-utilisés, déchets organiques, les services —vulgarisation technique, financement, transport— et des produits —produits agrochimiques, outils, véhicules— qui se trouvent dans [la] zone urbaine et, à son tour, génère des ressources —espaces verts, microclimats, compost—, les services —restauration, loisirs, thérapie— et des produits —fleurs, volailles, produits laitiers— [...] » (Mougeot, 2008).

De plus, l'interaction qu'a ce type d'agriculture avec le système économique et écologique urbain la différencie énormément de l'agriculture rurale et devient, par le fait même, son complément (Mougeot, 2008). L'agriculture urbaine peut également référer au partage d'un espace vert entre citoyens. C'est-à-dire qu'elle comprend

« [...] la mise en réseau de jardins privés par des groupes de voisins habitant le même îlot ou le même quartier, [...] la transformation d'un espace commun au pied d'un

immeuble en jardin partagé, ou encore [l]es gens qui se déplacent depuis leur lieu d'habitat —le plus souvent collectif— pour aller jardiner dans le jardin privé des autres » (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 8).

Selon les auteures Ba et Aubry (2011, p. 11), agronomes françaises, les fonctions de l'agriculture urbaine ont toujours été diverses. D'une part, elle procure des produits frais et de bonne qualité, tel que mentionné précédemment, mais elle a également des fonctions économiques et sociales par les emplois générés de même que par la réduction des inégalités alimentaires (Ba et Aubry, 2011, p. 12). D'autre part, l'agriculture urbaine remplit des fonctions environnementales, comme la revalorisation des déchets, la captation de carbone par les plantes, la création d'espaces verts et par conséquent de paysages, etc. (Ba et Aubry, 2011, p. 13). Conséquemment, pour ces auteures, la première fonction de l'agriculture urbaine qui était de produire des aliments devient secondaire, car produire est un moyen, plutôt qu'une fin —sachant que la fin est de garantir les fonctions mentionnées ci-haut—.

D'ailleurs, ce caractère multifonctionnel de l'agriculture urbaine souligné par le milieu scientifique est notamment repris par l'ONG québécoise Vivre en Ville (2012, p. 21). Cette dernière mentionne que l'agriculture urbaine en Amérique du Nord est une pratique des citoyens qui a pour but premier de produire des aliments de qualité. Actuellement, ce type d'agriculture n'est pas seulement vu comme une source alimentaire, mais aussi comme des espaces économiques et sociaux qui contribuent au bien-être des collectivités urbaines (Sharinbir et Parwinder, 2012, p. 7).

Ainsi, dans un contexte de ville de taille moyenne, cette étude tient compte de la définition de la FAO, c'est-à-dire que l'agriculture urbaine est l'ensemble « [...] [d]es petites surfaces [...] utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever des petits animaux [...] en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximité » (FAO, 1999). Également, pour les fins de l'étude, la multifonctionnalité soulevé par le milieu scientifique —soit alimentaire, économique, sociale et environnementale— de l'agriculture urbaine est prise en compte. Dans le cadre de cette recherche, il est plus précisément question de la première forme d'agriculture urbaine et de la plus répandue : les jardins collectifs et communautaires. La prochaine section décrit l'évolution historique de l'agriculture urbaine depuis ses débuts dans l'histoire de l'humanité et plus particulièrement en Amérique du Nord.

1.3 Historique de l'agriculture urbaine

L'agriculture en milieu urbain, telle qu'on la connaît aujourd'hui, fait partie du quotidien citadin depuis la création des villes au Moyen-âge. À l'époque, il y avait une combinaison d'une agriculture intra-urbaine, par exemple les potagers tenus, et d'une agriculture extra-urbaine, soit la production des paysans avoisinants les remparts des villes (Leguay, 2009, p. 24). Le succès de la ville comme organisation sociale a toujours dépendu de sa capacité à nourrir la population (Leguay, 2009, p. 24). Il suffit pour s'en convaincre, de se souvenir qu'historiquement, « [...] la croissance des villes est directement reliée à l'accumulation de surplus alimentaires » (Barthel et Isendahl, 2012, p. 41). C'était le cas des villes des grandes civilisations : Uruk en Mésopotamie ancienne, Teotihuacan dans l'empire aztèque ou Machu Picchu dans l'empire inca (Barthel et Isendahl, 2012, p. 41).

1.3.1 Le modèle d'agriculture urbaine actuel

Quant à elles, les premières formes d'agriculture urbaine contemporaine ont été les jardins collectifs. Ils ont émergé au XIXe siècle lors de la révolution industrielle en Grande-Bretagne. Les personnes les plus démunies de Londres, en manque de ressources financières, ont alors décidé de cultiver les espaces abandonnés de la capitale britannique (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 8). Plus précisément,

« [...] l'expansion des villes et le développement des transports vont provoquer un changement majeur : les mutations industrielles et commerciales de la production alimentaire ont introduit une rupture dans la relation entre la ville, l'alimentation et le monde naturel » (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 8).

C'est d'ailleurs pourquoi, selon les organisations non gouvernementales œuvrant dans le milieu de l'aménagement urbain, les villes doivent « [...] conserver, voire accroître la présence d'agriculture à l'intérieur et à proximité de la ville » (Vivre en Ville, 2012, p. 8).

1.3.2 L'agriculture urbaine du Québec

Au Québec, c'est en 1974 que le premier jardin communautaire voit le jour (La semaine verte, 2012) et en 1997 que le premier jardin collectif est créé (Regroupement des cuisines collectives du Québec, s.d.). Mis en œuvre par des organisations non gouvernementales, telles qu'Équiterre, les jardins communautaires et collectifs sont

« [...] le résultat d'une mobilisation communautaire pour faire face aux besoins exprimés par les milieux. [Leur] contrôle et [leur] gestion demeurent à l'intérieur de la communauté. [...] Il existe une diversité dans les types de jardins collectifs et communautaires, car la pratique du jardinage [...] s'adapte aux besoins des milieux dans lesquels elle se développe. Comme elle est encore très jeune, cette pratique est en voie de se définir. Les jardins collectifs et communautaires visent à bâtir une sécurité alimentaire et à favoriser l'autonomisation de ses participants tout en faisant la promotion de liens plus soutenus avec les communautés culturelles et en contribuant à l'écologie urbaine» (Regroupement des cuisines collectives du Québec, s.d.).

Actuellement, au Québec, l'agriculture urbaine connaît un essor, surtout dans la métropole de la province. En 2011, à Montréal, il y a même eu consultation publique sur l'agriculture urbaine à laquelle plus de 25 000 personnes participent. Depuis lors, elle est une priorité pour la Ville de Montréal. Or, ce ne sont pas tous les dirigeants municipaux qui font la promotion de l'activité. Par exemple, dans la ville de Québec, le maire Régis Labeaume qualifie l'agriculture urbaine de loisir et ne priorise pas son implantation (Gaudreault, 2011). D'autres villes ne mentionnent que très peu leur existence. Cependant, le gouvernement québécois s'intéresse de plus en plus au sujet depuis les dernières années.

1.3.3 L'agriculture urbaine et le gouvernement du Québec

Dans son *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*, émis en 2008, le gouvernement du Québec souligne qu'afin d'atteindre cette sécurité, il faut passer par le développement des communautés, tout en contribuant à « [...] l'amélioration des habitudes alimentaires de la population [...] », ainsi que le développement d'une agriculture de proximité, ce qu'ont pour objectif les projets d'agriculture urbaine (MSSS, 2008). D'ailleurs, c'est dans ce même esprit qu'en 2013, le gouvernement québécois lance sa politique de souveraineté alimentaire qui « [...] vise à donner une plus grande place aux produits alimentaires de qualité faits [au Québec] » (MAPAQ, 2013a). Ainsi, la politique québécoise, en encourageant la consommation locale, favorise les jardins collectifs et communautaires des villes québécoises et appuie la pertinence de la présente étude comme étant un sujet d'actualité entrant dans l'intérêt public.

De plus, l'étude sur *L'Agriculture urbaine et périurbaine au Québec* de 2012 rédigée par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le « [...] le but de réfléchir aux enjeux et aux défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec [...] » (MAPAQ, 2012), afin de protéger le territoire agricole et les zones périurbaines, reflète également

l'intérêt grandissant que porte le gouvernement à cette pratique. Ce document a servi à déterminer les actions à entreprendre afin de protéger ces zones agricoles en zone périurbaine, ainsi qu'à soutenir davantage l'agriculture urbaine dans les villes québécoises (MAPAQ, 2012). L'étude mentionne clairement la reconnaissance des bénéfices environnementaux de l'agriculture urbaine, tels que la réduction des îlots de chaleur, l'apport d'ombre et d'oxygène, l'absorption des eaux pluviales réduisant les risques d'inondations liées à l'imperméabilisation des sols, entre autres (MAPAQ, 2012). Le Ministère souligne également l'apport social qu'a la pratique

« [...] dans la sécurité et l'autonomie alimentaires, car elle permet à des citoyens de limiter l'achat de produits alimentaires frais dans les commerces en produisant leurs propres aliments. Pour les personnes démunies, l'autoproduction réduit les dépenses liées à l'alimentation » (MAPAQ, 2012).

Reconnaissant ainsi l'apport de l'agriculture urbaine au bien-être des communautés, les fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) interrogés dans le cadre de cette étude, ont souligné que:

« [...] le Ministère peut jouer un rôle d'accompagnement professionnel et financier en matière d'agriculture urbaine commerciale. En ce qui concerne l'agriculture urbaine communautaire et collective, le Ministère reconnaît son importance et valorise sa multifonctionnalité auprès des municipalités, des communautés métropolitaines, des MRC et de différents organismes œuvrant en agriculture urbaine » (3A).

De ce fait, la pratique ne passe plus inaperçue auprès du MAPAQ, car le gouvernement étudie la pratique depuis quelques années et est même prêt à offrir du soutien aux initiatives commerciales. De plus, en 2013, l'implantation d'un potager devant l'Assemblée Nationale est également un indice de l'intérêt du gouvernement, selon Les Urbainculteurs, ONG spécialisée en potagers urbains (5B). Toutefois, selon les fonctionnaires du MAPAQ, le soutien aux grands producteurs est toujours la plus grande priorité du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (3A). En soi, bien qu'il ne concentre pas la plus grande partie de ses efforts dans le soutien des projets d'agriculture urbaine, le Ministère reconnaît ses bénéfices et se montre ouvert au développement de la pratique dans les villes du Québec (3A).

D'autre part, à l'échelle communautaire au Québec, le Regroupement des jardins collectifs réunit 30 jardins collectifs et vise l'instauration de ceux-ci à l'échelle provinciale (Regroupement des cuisines collectives du Québec, s.d.). Actuellement, de nombreux jardins ne sont pas comptabilisés,

dont les jardins communautaires. À Montréal uniquement, ils seraient au nombre de 200 (La semaine verte, 2012) et à Sherbrooke, il en existe 9 jardins, dont le premier a été créé en 1985 (2A, 2B, 2C).

1.3.4 L'agriculture urbaine d'Oregon

En ce qui concerne l'Oregon, il est difficile d'établir précisément le moment où sont apparus les premiers jardins urbains, mais les premières données recensées datent de la fin des années 1970 (Ville d'Eugene, 2013). Cependant, il est connu qu'aux États-Unis, la création des jardins émane d'une volonté d'augmenter l'accessibilité à la nourriture fraîche, surtout pour les personnes à faibles revenus (Arfi Reynolds, 2010, p. 165). Les documents sur les premières formes d'agriculture urbaine aux États-Unis datent des années 1890 et proviennent de la ville de Detroit. Ils traitent des *Pingree Potato Patches* créées par le maire de la ville pour venir contre le phénomène d'insécurité alimentaire sévissant à l'époque (Arfi Reynolds, 2010, p. 165). En effet, durant la crise économique de 1893 à 1897, un quart à un demi-acre étaient alloués à des familles à faibles revenus pour qu'elles puissent produire leur propre nourriture. Au-delà de 900 familles ont bénéficié de ce programme à Detroit (Hynes, 1996, p. 63). Par la suite, le concept des *Pingree Potato Patches* est repris par d'autres villes américaines, mais la pratique cesse rapidement puisqu'avec la reprise économique, le développement immobilier est priorisé par rapport aux espaces consacrés à l'agriculture (Hynes, 1996, p. 63). À la même époque, des parcelles semblables sont aussi créées pour assister les chômeurs et éduquer les jeunes au travail et à la responsabilité civile (University of Missouri Extension, 2013).

À la fin du XIX^e siècle, les réformateurs sociaux établissent des jardins communautaires dans les écoles comme moyen de protéger les valeurs rurales dans un contexte d'urbanisation massive (Lawson, 2005, p. 122). Vers 1840, l'élevage de vaches laitières est répandu à New York. Elles produisent plus de 13 000 gallons de lait par jour, devenant ainsi une source alimentaire non négligeable; cette quantité ne pouvant être accessible si la production est éloignée, étant donné l'absence de technologies de réfrigération pour le transport (Blecha, 2007, p. 172; Tremante 2000, p. 6). À la même période, des centaines de porcs sont également élevés dans la Grande Pomme et sont une source de conflit entre les classes défavorisées et les plus aisées (Blecha 2007, p. 172; Tremante, 2000, p. 6). La classe politique, de même que les habitants plus favorisés, veulent développer davantage l'immobilier au détriment de l'élevage, tandis que les plus défavorisés souhaitent sauvegarder cette pratique, car elle fait partie de leur mode de vie (Blecha, 2007, p.

173). En fin de compte, c'est le développement immobilier qui l'emporte, à la suite d'une épidémie de choléra en 1848 (Blecha, 2007, p. 173).

Jusqu'au début du XX^e siècle, l'agriculture urbaine connaît un déclin et réapparaît ensuite lors de la Première Guerre mondiale afin de modérer l'insécurité alimentaire auprès de la population et des soldats partis à la guerre (Arfi Reynolds, 2010, p. 166). En 1918, le département de la Guerre américain met de l'avant des programmes d'éducation agricole dans les écoles, dont le *United States School Garden Army* et forme plus de 50 000 professeurs à travers le pays (University of Missouri Extension, 2013). De plus, ce département lance deux autres programmes : le *Liberty Garden program* et le *Women's Land Army*. En 1918, ces jardins produisent pour 520\$ millions de denrées alimentaires (Hynes, 1996, p. 64). Ces projets d'agriculture urbaine sont notamment soutenus par des réformateurs progressistes qui craignent les conséquences sociales désastreuses de l'urbanisation, c'est-à-dire une occupation totale d'infrastructures (Hayden-Smith, 2006, p. 13).

La Grande Dépression de 1929 a également marqué l'agriculture urbaine aux États-Unis. Les jardins favorisent alors le retour à l'emploi des chômeurs tout en leur procurant de la nourriture à très faible coût. Durant cette période, plus de 23 millions de ménages produisent leur propre nourriture pour un total de 36\$ millions selon les estimations gouvernementales (University of Missouri Extension, 2013). En 1937, la création du programme fédéral *Food Stamp*, qui redistribue les surplus des agriculteurs aux démunis, annonce un nouveau déclin des jardins collectifs et communautaires (Hayden-Smith, 2006, p. 14). L'élevage urbain des animaux reste également présent jusqu'en 1934, mais il est surtout destiné à des fins esthétiques et non alimentaires. On peut citer les moutons pâturant les terrains de la Maison Blanche sous l'administration Wilson, ou ceux de Central Park à New York durant les mêmes années (Blecha, 2007, p. 173).

À son tour, la Deuxième Guerre mondiale est un point tournant de l'histoire de l'agriculture urbaine aux États-Unis. Le président de l'époque, M. Franklin Roosevelt, décrète alors publiquement qu'il ne faut pas « gaspiller la nourriture » (Sprouts in the Sidewalk, 2012, s.d.), ce qui incite les citoyens américains à cultiver eux-mêmes leur propre nourriture, créant ainsi la campagne gouvernementale *Victory Garden*. Cette campagne fait la promotion de l'agriculture dans les régions rurales, suburbaines et urbaines comme un moyen pour tous les citoyens de participer à l'effort de guerre (Arfi Reynolds, 2010, p. 166). Elle est supportée par quatre départements d'État et produit 44 % de la production des légumes du pays (Hayden-Smith, 2006, p.

14; Hynes, 1996, p. 64). Après la guerre, l'agriculture urbaine devient un loisir plutôt qu'un devoir patriotique (Arfi Reynolds, 2010, p. 167). Les années qui suivent sont caractérisées par une agriculture urbaine surtout pratiquée par de nouveaux immigrants pour qui cultiver leur propre nourriture fait partie de leur mode de vie (Bellows et autres, 2000, p. 6 ; Blecha, 2007, p. 174).

À la suite des deux grandes guerres, le phénomène de l'agriculture urbaine s'estompe pour refaire surface lors des années 1970. Cette fois, elle renaît d'une réaction à l'urbanisation rapide, à l'inflation, aux préoccupations environnementales et au désir de rétablir une vie de quartier (Arfi Reynolds, 2010, p. 168). C'est au même moment que des organisations non gouvernementales voient le jour dans ce domaine, favorisant ainsi l'acquisition d'espaces verts tout en créant des programmes de sensibilisation. Dès lors, c'est ce modèle d'agriculture qui persiste aux États-Unis et au Canada, un modèle qui remplit à la fois des fonctions environnementales, sociales et économiques.

Il est important de souligner que l'Oregon a été l'un des États américains qui a souffert le plus de la faim lors des crises financières américaines (Partners for a Hunger-Free Oregon, 2013), ce qui l'a poussé plus que tous les autres États à aller de l'avant avec des projets d'agriculture urbaine. C'est d'ailleurs pourquoi les initiatives de cet État sont souvent citées comme exemple de réussite dans les organisations ou les écoles telle que l'École d'été sur l'agriculture urbaine de Montréal (AULab, 2013). L'Oregon, contrairement au Québec, n'a pas de regroupement qui unit les jardins collectifs ou communautaires. Chaque ville est responsable de l'agriculture urbaine s'exerçant sur son territoire. D'ailleurs, Portland, la plus grande ville de l'État d'Oregon, jouit de jardins collectifs depuis 1975 et en compte plus d'une trentaine à ce jour (Hess, 2005). La Ville d'Eugene, quant à elle, possède huit grands regroupements de jardins avec plus de 300 parcelles, et ce, depuis 1978 (Ville d'Eugene, 2013). D'ailleurs, l'*Oregon State University* a créé un département spécifique en la matière : l'*Oregon State University Extension*. Il existe même un guide national de démarrage de jardin collectif qui indique les procédures à entreprendre afin d'instaurer un jardin de ce type dans sa ville (Central Oregon Intergovernmental Council, 2011).

En définitive, l'agriculture urbaine d'aujourd'hui s'inspire très largement du modèle développé dans les années 1970, où on la pratiquait pour avoir accès à une nourriture de qualité, biologique et sans pesticides, mais surtout à une agriculture qui redonne de la vitalité aux quartiers. Tout au long de son évolution, le modèle d'agriculture urbaine instauré depuis les années 1970 s'est intégré

progressivement à l'aménagement du territoire des villes nord-américaines. La section suivante traite de la place qu'elle occupe dans la planification urbaine de ces dernières.

1.4 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire des villes nord-américaines

Bien que l'agriculture urbaine ait toujours fait partie du paysage urbain, elle n'est pas clairement mentionnée dans les textes de loi qui régissent l'aménagement urbain des villes dans les États fédérés d'Amérique du Nord, comme c'est le cas au Québec. Afin de bien comprendre comment l'agriculture urbaine s'insère dans l'aménagement du territoire, il est important d'expliquer préalablement sous quel modèle d'urbanisation les villes modernes se sont développées jusqu'à maintenant.

La conception des villes modernes se base sur le modèle de la *Ville Radieuse* de Le Corbusier, élaboré en 1935. La logique derrière ce modèle urbanistique est qu'il doit y avoir une « [...] colonisation systématique de l'espace, ce qui laisse entrevoir l'intention de l'urbanisation totale (Le Couedic, 1998, p. 47) ». Selon Nahmias et Le Caro, jusqu'à tout récemment, l'aménagement des villes préconisait une séparation des fonctions de l'urbanisation, ce qui a contribué à l'éloignement entre la production agricole et la consommation de ces produits par les ménages (Nahmias et Le Caro, 2012, p. 9)

« [...] D'autre part, le phénomène a été catalysé par l'augmentation de la valeur foncière du sol urbain, la rente offerte par l'agriculture ne pouvant pas concurrencer celle offerte par le développement résidentiel ou commercial » (Nahmias et Le Caro, 2012, p. 9).

De cette façon, il est inévitable que les seuls espaces accordés pour l'agriculture urbaine soient ceux qui sont abandonnés ou vides dans les municipalités. De plus, lors de l'octroi d'un terrain vacant pour un projet d'agriculture urbaine, celui-ci est toujours évalué aux dépens de sa valeur foncière (1A). Alors, si le terrain convoité pour un projet d'agriculture a un potentiel économique foncier, celui-ci risque de ne pas voir le jour au détriment d'un projet immobilier. Par exemple, avec la reprise économique de 1990 et la nouvelle pression immobilière, la Ville de New York a remonté la valeur foncière des terrains, ce qui a créé une menace de destruction des *Community Gardens* (Beaudry, 2011, p. 81). Les jardins

« [...] appar[ai]ssent] alors comme une occupation trop peu rentable de parcelles en plein cœur de la ville, alors que la construction d'immeubles de standing, de bureaux ou de commerces génér[e] des revenus pour la ville d'abord au moment de la vente, ensuite comme une nouvelle rentrée fiscale. Les jardiniers [doivent] donc opposer la valeur d'usage de leurs jardins, liée à des apports sociaux et environnementaux difficilement quantifiables, à la valeur d'échange aisément calculable des terrains» (Schmelzkopf, 2002, p. 372).

En bref, cette pression foncière est une lourde menace pour la pérennité des projets agricoles urbains (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 9). En revanche, avec l'urbanisation croissante des régions rurales, il y a inévitablement une perte de bonnes terres agricoles, notamment, au Québec, dans la région métropolitaine de Montréal (Chahboub, 2012, p. 108) et à Sherbrooke (1B). Puisque la ville s'étend de plus en plus, et ce, dans des régions hautement fertiles, l'occupation des espaces vacants par l'agriculture urbaine est d'autant plus pertinente pour les citoyens des villes qui veulent produire leurs propres aliments.

Toutefois, cultiver en ville n'est pas toujours synonyme de bénéfiques pour la société ou l'environnement. Parfois les planificateurs peuvent souhaiter conserver des espaces agricoles qui ne sont pas productifs pour des raisons esthétiques (Fleury et Donadieu, 1997, p. 37). Ceci pourrait être un aspect négatif de l'agriculture urbaine dans la gestion de l'aménagement du territoire, où, pour avoir un paysage urbain vert, la municipalité décide de garder une exploitation agricole non efficiente qui nuit plus à l'environnement que le contraire. C'est le cas des réappropriations non encadrées du sol urbain qui peuvent conduire à des problèmes de santé par la contamination des sols en métaux lourds et, de ce fait, des aliments consommés (Vivre en Ville, 2012, p. 8). Cet aspect négatif s'avère fréquent, car l'occupation d'espaces abandonnés, souvent contaminés, pour l'agriculture urbaine, se traduit souvent par des réappropriations transitoires ou temporaires, puisque les municipalités n'ont pas approuvé l'occupation du terrain pour de la production agricole (Vivre en Ville, 2012, p. 8).

Pour contrer cet effet négatif, depuis quelques années, les élus municipaux accordent plus d'importance à l'agriculture dans le processus d'urbanisme (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 10). Cet intérêt de la part des décideurs municipaux découle du fait qu'ils souhaitent procurer une meilleure qualité de vie à leurs citoyens. La qualité des aliments, la localisation des producteurs locaux ainsi que la préservation de la biodiversité entrent dans ce concept de qualité de vie et forcent les élus à protéger les terres agricoles, les espaces verts existants dans ou près de la ville (Le Caro et Nahmías

2012, p. 10). À partir de 1980, la préoccupation envers la sauvegarde de la nature s'est faite plus notoire, et l'on remarque que les municipalités favorisent les ceintures vertes dans le périmètre urbain (La Caro et Nahmías, 2012, p. 10). Or,

« [...] les documents d'urbanisme ayant comme objectif l'aménagement du cadre de vie et l'équilibre des zones urbaines et rurales ne garantissent pas toujours cette protection; leur vocation première est en effet de bâtir la ville» (Delattre et Napoléone, 2011, p. 79).

C'est le cas à Sherbrooke, car bien que la ville ait réussi le tour de force de limiter l'étalement urbain en réduisant le périmètre d'urbanisation, notamment à travers le nouveau schéma d'aménagement du territoire publié en 2013, la délivrance du nombre de permis de construction n'est toujours pas limitée (Larochelle, 2011). Cette tendance urbanistique a également été soulevée par les fonctionnaires d'Eugene, qui mentionnent qu'ayant des moyens financiers restreints, les villes de leur taille n'ont que le choix de soutenir l'immobilier, surtout en période de récession économique (1C).

Selon les auteurs Le Caro et Nahmías, pour que les plans d'aménagement comportent un volet de protection des espaces verts, il en va de la volonté politique des décideurs municipaux (Le Caro et Nahmías, 2012, p. 10). En effet, l'organisation non-gouvernementale spécialisée en urbanisme, Vivre en Ville, mentionne que les municipalités possèdent « [...] plusieurs outils pour favoriser et réguler le développement de l'agriculture urbaine sur leur territoire» (Vivre en Ville, 2012, p. 11). Les outils permettant aux villes d'agir en la matière sont détaillés dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

1.4.1 L'agriculture urbaine, une source de bénéfices dans le périmètre urbain

Dans ce contexte, pour Vivre en Ville, les villes vont favoriser une agriculture sur leur territoire, en périphérie ou complètement rurale selon leur densité de population, plutôt que des grandes productions agricoles locales et régionales (Vivre en Ville, 2012, p. 11). Actuellement, la pratique de l'agriculture urbaine est

« [...] balisée par une série de règlements qui conduisent souvent à limiter les usages agricoles, et ce, parfois de manière involontaire. Au moins, deux approches de zonage permettent de favoriser l'agriculture urbaine. La première consiste à étendre aux territoires urbains le droit de pratiquer des activités agricoles normalement

réservées aux territoires périurbains ou ruraux. C'est un zonage traditionnel par type d'activité par lequel l'agriculture devient, sous certaines conditions, un usage accepté dans certaines zones non agricoles» (Vivre en Ville, 2012, p. 11).

Par exemple, à Portland en Oregon, la ville a réglementé le zonage, permettant l'existence de jardins commerciaux et de sites de distribution alimentaire dans toutes les zones de la ville, et ce, en énonçant clairement les règles d'implantation afin de minimiser les impacts négatifs d'un futur achalandage dans ces sites en milieu résidentiel (City of Portland, 2011). Ainsi, voyant l'importance qu'accordent les citoyens à l'accessibilité à une nourriture de qualité, soit à la sécurité alimentaire, plusieurs villes nord-américaines se sont dotées de cadres réglementaires qui favorisent l'implantation de jardins urbains, et ce, dans la dernière décennie. Par exemple, à Chicago, il a été permis d'agrandir des lotissements pour l'élevage de poules, et à Toronto, des zones spécifiques du territoire ont été désignées pour l'agriculture urbaine (Nasr, 2010). La manière dont ces cadres réglementaires ont été implantés dans les villes de Sherbrooke et Eugene, est détaillée dans le troisième chapitre du présent mémoire.

Au Québec, l'organisation Vivre en Ville propose une approche à deux volets en ce qui concerne l'implantation de l'agriculture urbaine dans les villes. Selon cette organisation, il faut conjuguer une réglementation sur la question ainsi que des programmes de soutien vis-à-vis des projets d'agriculture urbaine, ce qui facilitera grandement leur développement. En Oregon, l'agriculture urbaine est intégrée aux schémas d'aménagement des villes (Oregon Government, 2011b). Selon le Département de l'Agriculture de l'État, la production agricole en milieu urbain concerne surtout les municipalités (3B). C'est d'ailleurs le cas à Eugene, qui a une réglementation municipale en agriculture urbaine dans son aménagement du territoire et possède divers programmes et études développés par la ville et les organismes de la région, disponibles sur le site web de la municipalité (Ville d'Eugene, 2013; 1C). Toutefois, au Québec, bien que la pratique connaisse un essor à Montréal, elle doit être davantage reconnue dans les schémas d'aménagements de la métropole et de toutes les villes québécoises, puisque la plupart des villes n'ont pas de réglementation concernant la pratique (Meyer, 2011).

Aujourd'hui, les villes sont conscientes de l'importance d'inclure des espaces verts, dont les jardins urbains, dans leur aménagement. Avant l'ère industrielle, les municipalités ne s'intéressaient pas énormément aux questions d'accessibilité à une nourriture saine ni, par le fait même, à l'agriculture urbaine. Les urbanistes étaient davantage intéressés par

« [...] le cadre bâti, la réduction des questions agroalimentaires au monde rural et au secteur privé, le manque de ressources pour initier des programmes à cet effet et l'impression qu'il n'y a pas de problème avec le système alimentaire actuel ou simplement le manque de connaissance sur la question» (Pothukuchi and Kaufman, 2000, p. 114).

Aux États-Unis, l'*American Planning Association*, reconnaît l'importance d'être soucieux de la sécurité alimentaire (5A) dans « [...] l'agenda urbanistique, et donc dans la planification des milieux urbains » (Mendes et autres, 2008, p. 441). Au Québec, bien que l'Ordre des urbanistes ne se prononce pas sur le sujet, plusieurs urbanistes travaillent individuellement dans chacune des villes de la province afin de faire une place à l'agriculture urbaine (1A). Somme toute, un vent de changement souffle actuellement sur les schémas d'aménagement du territoire nord-américain, et plus particulièrement sur ceux du Québec, où la pratique est plus récente qu'en Oregon. Sachant comment la pratique s'insère dans l'aménagement du territoire des villes d'aujourd'hui, il est important d'établir les liens entre ce type d'agriculture et la lutte aux changements climatiques, afin de comprendre son rôle dans ceux-ci.

1.5 Un aspect dans la lutte aux changements climatiques

Plusieurs ouvrages de la littérature scientifique évoquent l'apport de l'agriculture urbaine à la lutte aux changements climatiques. Afin de mieux saisir son impact, il est important de clarifier que les changements climatiques sont des

« [...] régimes météorologiques à long terme, causés par des phénomènes naturels et des activités anthropiques qui modifient la composition chimique de l'atmosphère en raison de l'accumulation de gaz à effet de serre qui piègent la chaleur et la réfléchissent vers la surface de la Terre» (Environnement Canada, 2013).

En ce sens, le modèle agricole actuel qui génère énormément de GES — par les biais du transport des aliments sur de longue distance, l'utilisation de pesticides nocifs à la santé, le suremballage des produits vendus dans les supermarchés, etc. —, a incité plusieurs citoyens à se tourner vers des systèmes agricoles moins nocifs pour l'environnement. Ainsi, l'agriculture urbaine des dernières décennies, caractérisée par le compostage et la revalorisation des déchets alimentaires, contribue à l'amoindrissement des émissions et à la réduction de la perte des nutriments des sols à une échelle plus locale (Pearson et autres, 2010, p. 98).

1.5.1 Les bienfaits environnementaux de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine favorise la réduction des GES, et ce, dû à plusieurs facteurs. Cette pratique ou cet espace vert, contribue à l'amointrissement des îlots de chaleur —les espaces verts sont généralement plus froids de 4-5°C que les bâtiments— et améliore la qualité de l'air. La captation de carbone, même si elle est moindre —seulement 0.2% des émissions urbaines—, limite tout de même la quantité d'émissions de GES. Quant à l'ombre que créent les arbres, dont les arbres fruitiers, elle amoindrit de moitié la chaleur émise par la réflexion du soleil. Les toits verts, eux, réduisent les GES émis par la construction de bâtiment de 9% (Pearson et autres, 2010, p. 98). Aussi, il y a une diminution du gaspillage d'eau par la réutilisation de l'eau de pluie et une diminution du bruit par les murs physiques que créent les plantes et les arbres. L'utilisation moins grande des pesticides est également un point positif, car les modes d'agriculture biologique sont très souvent à la base des jardins communautaires et collectifs. De plus, l'agriculture urbaine favorise la réduction des GES émis par le transport des aliments d'agriculture extensive, car ils sont produits à proximité des consommateurs. Enfin, il est courant, lorsqu'un jardin urbain s'établit, de voir plusieurs espèces animales venir s'y réfugier ou s'alimenter, ce qui contribue à la conservation de la biodiversité urbaine. C'est notamment le cas des abeilles, dont la population est en déclin actuellement, des papillons ou des oiseaux migrateurs (Beaudry, 2011, p. 81).

1.5.2 L'agriculture urbaine et l'accroissement de la conscience écologique

Aussi, autre retombée positive soulevée dans la littérature et qui est plus indirectement liée à la lutte aux changements climatiques, est que l'agriculture urbaine permet de combattre « l'extinction de l'expérience écologique » (Beaudry, 2011, p. 82). En effet, les projets de jardins collectifs et communautaires favorisent la formation de citoyens conscientisés envers les enjeux environnementaux et alimentaires, ce qui tend à réduire l'empreinte anthropique à la base des changements climatiques (Beaudry 2011, p. 82). Le tableau 1.1 permet de saisir globalement les bénéfices de l'agriculture urbaine en matière d'environnement et d'aménagement.

Tableau 1.1 Participation au développement de l'environnement et de l'aménagement (inspiré de Vivre en Ville, 2012).

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT
• Embellissement des quartiers et amélioration du cadre de vie
• Contribution à la durabilité locale
• Réduction de l'effet de l'îlot de chaleur urbain (ex. toit vert extensif)
• Réduction des déchets domestiques par la valorisation des matières organiques (ex. compostage communautaire)
• Contribution à la gestion écologique des eaux (ex. jardin de pluie)
• Contribution à la biodiversité (ex. corridor écologique incluant les jardins et vergers urbains)
• Appropriation et mise en valeur des terrains vacants ou des friches urbaines

Selon le fondateur et rédacteur en chef de la revue québécoise *Vertigo*, revue spécialisée en sciences de l'environnement, l'agriculture urbaine est un moyen parmi tant d'autres d'atténuer les changements climatiques (Meyer, 2011). Par ailleurs, tout comme dans la lutte aux changements climatiques et dans la contribution à l'amélioration de l'aménagement du territoire, l'agriculture urbaine a aussi sa place dans le renforcement de la sécurité alimentaire pour l'État (3B).

1.6 L'agriculture urbaine et le renforcement de la sécurité alimentaire

Afin de saisir comment l'agriculture urbaine peut jouer un rôle dans la sécurité alimentaire, rappelons que le concept fait référence à

« [...] l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant de satisfaire [les] besoins énergétiques et [les] préférences alimentaires pour mener une vie saine et active [de l'individu à tout moment] » (Boussion et autres, 2011, p. 143).

Le concept de sécurité alimentaire repose sur quatre piliers fondamentaux :

- « a) [L']accès (disposer de moyens pour produire sa propre alimentation [...]);
- b) [la] disponibilité (production de quantités suffisantes d'aliments [...]);
- c) [la] qualité (des aliments et des régimes alimentaires des points de vue : nutritionnel, sanitaire, mais aussi sociaux-culturels);
- d) [la] stabilité (des capacités d'accès et donc des prix et du pouvoir d'achat, des disponibilités et de la qualité des aliments et des régimes alimentaires)» (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012).

Plusieurs villes ne peuvent donc pas assurer une sécurité alimentaire à leurs citoyens, puisque leur approvisionnement dépend de l'agriculture extensive, tel que mentionné en introduction (Vivre en Ville, 2012, p. 8). Selon l'ONG Vivre en Ville, si les citoyens sont au cœur du développement des villes, leur alimentation doit également être l'une des préoccupations des décideurs et des gestionnaires municipaux (Vivre en Ville, 2012, p. 9). Pour l'ONG,

« [...] une collectivité viable est “un milieu de vie qui répond aux besoins fondamentaux de ses résidents, qui est favorable à leur santé et assure leur qualité de vie”. Son mode de développement assure l'équité entre les personnes et avec les générations futures, respecte la capacité des écosystèmes et permet d'épargner les ressources naturelles, énergétiques et financières : elle peut se maintenir à “long terme” » (Vivre en Ville, 2012, p. 9).

Toujours selon l'ONG, l'accès à une bonne alimentation doit être pris en compte tout autant que l'accès à l'habitation ou le transport dans le développement des villes (Vivre en Ville, 2012, p. 9). D'ailleurs, il est important de mentionner que bien que les jardins

« [...] ne fournissent pas l'entièreté de la nourriture pour un ménage, surtout en période hivernale, ils permettent tout de même l'accessibilité à de la nourriture de qualité et à un environnement sécuritaire tant au niveau environnemental, social qu'économique » (5A).

Selon la FAO, l'agriculture urbaine peut contribuer à améliorer la sécurité alimentaire de plusieurs manières.

« En cultivant des produits alimentaires à la maison ou à travers des coopératives, les ménages pauvres peuvent réduire la charge du coût d'achat de la nourriture, disposer d'une plus grande quantité d'aliments et réduire les intervalles saisonniers dans la production de primeurs. En augmentant la diversité et la qualité des aliments consommés, l'agriculture urbaine et périurbaine peut améliorer significativement les régimes alimentaires urbains » (FAO, 2008).

En 2013, la FAO estimait que 800 millions de citoyens dans le monde pratiquaient l'agriculture urbaine et périurbaine (FAO, 2013). Sur ce point, les estimations sont plutôt minimisées selon la fondation française RAUF, spécialisée dans la recherche sur le domaine (Armar-Klemesu, 2000). Bien que l'agriculture urbaine ne puisse fournir tous les aliments de la consommation d'un ménage, il est important de souligner qu'avec un peu de support, elle peut contribuer à la production d'une nourriture de qualité, surtout de produits périssables, comme les légumes et même la volaille (Armar-Klemesu, 2000).

En soi, depuis l'ère industrielle, l'agriculture urbaine remplissait un rôle nourricier en cas de rareté alimentaire, pour ensuite devenir un loisir durant les années 1970. À ce jour, l'agriculture urbaine ne répond pas seulement à une problématique, c'est-à-dire celle de l'accès à la nourriture, mais bien à plusieurs besoins collectifs environnementaux, économiques et sociaux. C'est pourquoi la présente étude se penche davantage sur l'agriculture urbaine multifonctionnelle qui s'effectue dans le périmètre urbain exclusivement. L'agriculture urbaine, et plus particulièrement les jardins collectifs et communautaires, sont à l'origine d'initiatives de quartier qui répondent à des besoins locaux, dont l'accessibilité à une nourriture de qualité qui est moins nocive pour l'environnement. Ils peuvent être désormais considérés comme faisant partie intégrante de la trame verte des municipalités, car les expériences et les diverses études soulignent la contribution durable que peut apporter l'agriculture urbaine dans le renforcement de la sécurité alimentaire et la lutte aux changements climatiques. Le prochain chapitre s'attarde au rôle que jouent les villes dans la lutte aux changements climatiques et comment la gestion d'un bien commun, c'est-à-dire les jardins collectifs et communautaires, peut être efficace, sans surexploiter la ressource — les parcelles de terre destinées à l'agriculture—.

CHAPITRE 2- LES VILLES ET LEUR POUVOIR D'ACTION EN AGRICULTURE URBAINE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La moitié de la population mondiale habite désormais en milieu urbain et cette proportion ne fait qu'augmenter (Planète Vivante, 2009). La conjoncture internationale des négociations climatiques a poussé les gouvernements locaux, notamment en Amérique du Nord, à entreprendre des actions pour lutter contre les changements climatiques et mettre en œuvre des politiques de développement durable, comme l'implantation de l'agriculture urbaine. La nécessité de leur implication est notamment due au fait que plusieurs d'entre elles, de par leur constitution, possèdent des compétences en matière d'environnement, telles la gestion des matières résiduelles, du transport en commun, des pesticides et de la qualité de l'eau. Des compétences où l'action peut être plus rapide et plus concrète que les accords internationaux sur le climat, qui prennent plus de temps à être mis en application relativement aux règles du droit international et à la bonne entente entre pays (C. Roy et Levasseur, 2012, p. 1). Actuellement, la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques concernent sans nul doute les villes, car elles doivent offrir un milieu de vie adéquat à leurs citoyens tant au niveau social, environnemental, qu'économique, tout en amoindrissant leur impact sur l'exploitation des ressources naturelles.

En ce sens, le présent chapitre définit d'abord ce que sont des villes de taille moyenne, objets de cette étude, et il expose les différents défis climatiques qu'elles doivent surmonter, de même que leur rôle dans la lutte aux changements climatiques. Ensuite, afin de bien cerner l'amplitude du pouvoir qu'ont les villes québécoises et américaines en matière d'agriculture urbaine, les compétences en environnement de chacune des deux villes étudiées sont expliquées. Ainsi, il est possible de comprendre comment et pourquoi les villes peuvent agir en matière d'agriculture urbaine pour renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre les changements climatiques. Finalement, puisque l'agriculture urbaine, qui se pratique sur les sols, est une ressource commune et collective qui procure de la richesse (production d'aliments, création d'emplois, revalorisation d'un quartier, etc.), sa gestion doit être étudiée afin d'établir le mécanisme administratif qui amoindra la surexploitation de la terre. À cette fin, la théorie du partage du bien commun d'Elinor Ostrom est présentée.

2.1 Les villes et les changements climatiques

« La moitié de l'humanité — 3,5 milliards de personnes— vit aujourd'hui dans des villes »
Conférence de Rio+20, juin 2012

Les villes sont des carrefours d'idées, de commerce, de culture, de science, de productivité, de développement social, qui permettent aux citoyens de progresser socialement et économiquement (Rio+20 2012). Si

« [...] au début du XIXe siècle la planète ne comptait que 2% d'urbains, à l'heure actuelle, ceux-ci représentent plus de 50% de la population mondiale et ils risquent d'atteindre 60% dans les 20 prochaines années » (Planète Vivante, 2009).

À l'échelle planétaire, le territoire urbain représente moins de 2% de la surface de la Terre, mais héberge néanmoins la moitié des sept milliard de personnes y vivant aujourd'hui (LSE Cities & ICLEI, 2011). Dans les continents les plus développés, c'est-à-dire l'Europe et l'Amérique du Nord, entre 70% et 80% de la population habitent les villes et ce taux devrait atteindre 90% en 2050 (LSE Cities & ICLEI, 2011). La figure 2.1 détaille la situation de l'augmentation de la population urbaine dans le monde.

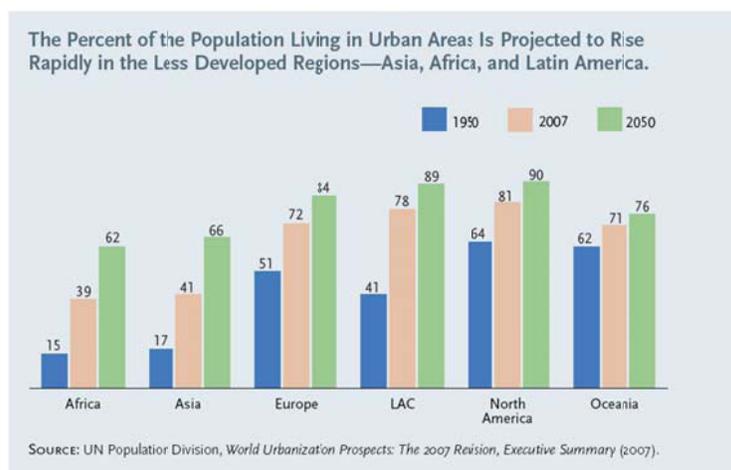


Figure 2.1 Pourcentage de la population vivant dans des zones urbaines sujettes à augmenter rapidement dans les régions moins développées (tirée de Planète Vivante, 2009)

Sachant que l'activité humaine est la plus grande source d'émission de GES, il apparaît inévitable que les municipalités présentant les plus fortes densités de population soient confrontées aux défis qu'impose la lutte aux changements climatiques. Parmi ces défis se trouvent la congestion automobile, l'abondance des matières résiduelles et la pénurie de logements. Elles doivent

également composer avec les impacts des changements climatiques tout en créant de la richesse sans surexploiter les ressources, comme mentionné précédemment. Ainsi, puisqu'elles se sont vues déléguées des compétences en matière d'environnement, toutes les villes peuvent assurément tenter de concilier croissance économique et protection de l'environnement urbain.

2.2 Les villes de taille moyenne

La notion de ville de taille moyenne est difficile à définir car il n'y a pas de critères précis sur lesquels se baser pour une telle classification. Trois facteurs sont toutefois déterminants : la taille, le rôle régional et la population desservie, ainsi que le système urbain et le cadre de vie. En ce qui concerne la taille, la ville moyenne se définit en fonction de la densité démographique du pays. En Chine —145 personnes/km² en 2012— (Perspective Monde, 2012) par exemple, une ville de taille moyenne sera beaucoup plus peuplée qu'une ville de taille moyenne au Canada —3,84 personnes/km² en 2012— (Perspective Monde, 2012). Selon Statistique Canada, ce type de ville comprend entre 100 000 et 1 million d'habitants au Canada (Statistique Canada, 2012). Or, la définition réelle des petites et moyennes villes passe par la combinaison de plusieurs critères: le poids démographique, la fonction de centre local rayonnant sur une région et la morphologie urbaine, c'est-à-dire la concentration des commerces et un début d'animation citadine (Desmarais, 1984, p. 357).

Pour ce qui est du rôle régional d'une ville de taille moyenne auprès de la population qu'elle dessert, il concerne « [...] les biens et services [offerts à] la population du territoire environnant. Leur rayonnement régional est à la mesure de leur importance» (Desmarais, 1984, p. 357). C'est le cas de la Ville de Sherbrooke et de celle d'Eugene, qui possèdent plusieurs bureaux ministériels, des hôpitaux, ainsi que des pôles universitaires : l'Université de Sherbrooke et Bishop's et l'Université d'Oregon. Enfin, le système urbain et le cadre de vie se reflètent dans les villes moyennes par leur « [...] rôle d'équilibre et de relais vis-à-vis de leur proche région, rôle que ne peuvent pas jouer à leur place les villes plus importantes et plus éloignées » (Gohier, 2013, p. 23).

En soi, la dimension d'une municipalité moyenne est le reflet des relations hiérarchiques existant entre elle et les villes de petite taille, considérant les services qu'elle leur procure. Une ville de taille moyenne a un rôle de pôle régional qui dessert des biens et services à sa propre population ainsi qu'à celles des petites villes avoisinantes. Les prochaines sections exposent les enjeux

climatiques que rencontrent actuellement ce type de villes dans leur système urbain et leur cadre de vie.

2.2.1 Une ville de taille moyenne et les changements climatiques

Konrad Otto-Zimmermann, l'ancien secrétaire-général du *Local Governments for Sustainability* (ICLEI), une organisation qui a pour but d'inciter les villes à agir dans la lutte aux changements climatiques, prévoyait récemment qu'en 2050, « [...] les villes pourraient représenter 90% de l'économie globale et être responsables d'une production similaire d'émission de CO₂» (Otto-Zimmerman, 2011).

Ce scénario rappelle sans équivoque l'importance des acteurs locaux sur la question de l'actuelle crise climatique. Les conséquences des changements climatiques font maintenant l'objet d'un large consensus auprès des experts de la communauté scientifique. Il est difficile de nier le phénomène, considérant ses impacts sur le milieu agricole, par exemple, les pluies abondantes tombées au Québec durant l'été 2011 ou la sécheresse ayant sévit dans le Midwest américain durant l'été suivant. Actuellement, les villes sont particulièrement touchées par les changements climatiques. Leur emplacement géographique, souvent près des cours d'eau, comme c'est le cas à Sherbrooke —qui est traversée par les rivières St-François, Magog, Massawippi et aux Saumons— et à Eugene —traversée par les rivières Willamette et McKenzie—, et la grande concentration de leurs habitants, qui risque probablement d'augmenter, les rendent vulnérables face aux conséquences des changements climatiques. Selon le GIEC, les villes sont en général affectées par l'augmentation du niveau de la mer, les inondations, les glissements de terrains et la qualité de l'eau (GIEC, 2007a), impacts confirmés par les fonctionnaires en environnement de Sherbrooke et d'Eugene (1A; 1C). Le tableau 2.1, inspiré des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), montre clairement les impacts économiques et sociaux des changements climatiques sur les villes à court, moyen et long terme (Hallegatte, 2008).

Tableau 2.1 Impacts des changements climatiques sur les villes (traduction libre de: Hallegate et autres, 2008)

Impacts	Direct			Indirect
	<i>Changements climatiques</i>	<i>Grandes variations dans les changements climatiques</i>	<i>Changements climatiques catastrophiques</i>	
Économie	Diminution/augmentation de la consommation énergétique due à la demande en chauffage ou climatisation	Pertes d'actifs dus aux ouragans ou tempêtes (V)	Pertes significatives d'actifs dues à une augmentation catastrophique du niveau de la mer	Effets de la diminution du tourisme dans l'économie de la ville. Déclin de la productivité ouvrière due à des problèmes de santé
	Augmentation/ Déclin du tourisme dû à l'augmentation de la température Pertes d'actifs, dû à l'incertitude de l'augmentation du niveau de la mer (V)			Diffusion spatiale ou sectorielle des pertes économiques dans l'ensemble du système économique (par exemple par le biais de perturbation des services de base à la suite d'une tempête) (V) Effets à long terme sur le développement économique
Société	Augmentation de la mortalité et de la morbidité du développement de maladies dues à l'augmentation de la température planétaire Perte du confort thermique dans la ville Populations à risque dû à l'augmentation du niveau de la mer(Q)	Nombreux décès dus aux fréquentes vagues de chaleur et stress thermiques Populations à risque dans les villes côtières dû à l'augmentation du risque de tempêtes (Q)	Pertes culturelles et migrations incluant des aspects éthiques induites par des élévations catastrophiques du niveau de la mer	Effets du changement climatique induit pénuries d'eau provoquant de la mortalité et de la morbidité. Perte de la sécurité humaine. Conflits infra/intra étatiques

Notes: V = valeur monétaire; Q = quantité métrique non pas physique plutôt que valeurs monétaires. Les impacts qui peuvent être mesurés en valeurs monétaires sont identifiés par (V); cela inclut les impacts directs et indirects sur le marché. Quelques impacts non évalués par le marché économique, comme le risque d'inondations dans les côtes, sont identifiés par (Q), et ils sont décrits dans des termes physiques et non pas en valeurs monétaires. Cela inclut les risques pour les personnes et les pertes d'actifs (par exemple, risque d'inondation) mesurables avec des valeurs physiques comme « le nombre de personnes à risque d'inondation » ou « la taille d'un terrain à risque ».

2.2.2 Les changements climatiques de deux villes moyennes du Québec et de l'Oregon

Au Québec, le rapport du consortium québécois sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (OURANOS) prévoit notamment une arrivée plus tardive et une fin plus hâtive de la saison froide, une augmentation de la température de 3,7 °C dans le sud du Québec en hiver, un prolongement de la saison chaude et une fréquence accrue des journées de canicules

(Ouranos, 2007). En Oregon, l'augmentation des températures globales risque d'affecter l'État à plusieurs niveaux : par des précipitations plus abondantes, une fonte plus rapide des glaciers des montagnes, des inondations sur les côtes, des vagues de chaleur, une faune et une flore plus sensibles aux envahisseurs et aux maladies, une disparition de certaines traditions autochtones, comme les rituels de chasse selon les saisons et une augmentation des températures moyennes de 5°C en hiver et de 4°C durant l'été (ODOE, 2011). C'est pourquoi, bien qu'il n'y ait pas de données précises sur les changements climatiques qui auront lieu sur Sherbrooke ou Eugene, les études citées précédemment affirment que le climat changera dans tout le Québec et tout l'Oregon. De ce fait, les villes doivent voir ces changements climatiques comme un défi, mais également comme une opportunité de développement économique pour les années à venir. En ce sens, la Ville de Sherbrooke a d'ailleurs comme objectif de devenir un pôle universitaire ainsi qu'une région économique prospère en mettant de l'avant la protection de l'environnement (Ville de Sherbrooke, 2013). Il en va de même pour Eugene, reconnue pour ses paysages, sa valorisation des arts, son activisme politique, le savoir-vivre « alternatif » de ses résidents, sa protection de l'environnement et son souhait d'avoir une économie prospère basée sur la transformation de celle-ci en économie verte (Ville d'Eugene, 2013a).

Les villes de Sherbrooke et d'Eugene, considérées de taille moyenne dans le contexte canadien et américain, sont déjà reconnues pour leur implication environnementale (Bombardier, 2010). Un certain nombre de documents et de politiques mises en place par la Ville de Sherbrooke semblent démontrer que la lutte aux changements climatiques et le développement durable sont des aspects considérés importants pour son développement (Ville de Sherbrooke, 2012). Le transport collectif à faible coût offert aux jeunes et à une partie de la communauté étudiante postsecondaire, l'instauration du compost dans la gestion des matières résiduelles, ou l'octroi du titre de ville équitable par *Fairtrade Canada*, ne sont que quelques exemples de son engagement. La situation est semblable à Eugene. Son plan d'action *Community Climate and Energy Action Plan* établi en 2010 et les rapports annuels en lien avec celui-ci, ses inventaires d'émission de GES, son programme de bâtiments verts et d'agriculture urbaine dans les quartiers et les écoles primaires, témoignent de l'importance de l'environnement pour cette ville (Ville d'Eugene, 2013b). Ainsi, ayant détaillé comment ces villes moyennes pourront être affectées par les changements climatiques, la prochaine section relève les domaines d'action en environnement de celles-ci.

2.3 Pouvoirs délégués des villes en aménagement du territoire

Lorsqu'il est question de la gestion des ressources communes, il faut connaître les limites du pouvoir des villes en matière d'environnement, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire afin de cerner comment l'agriculture urbaine s'insère dans la planification de celui-ci. Au Québec, c'est la *Loi sur les compétences municipales du Québec* et, en Oregon, l'*Oregon Revised Status Chapter 221 à 227* qui permettent aux délégués des villes de Sherbrooke et d'Eugene de légiférer en matière d'environnement, spécialement en ce qui a trait au zonage.

2.3.1 Pouvoirs de la Ville de Sherbrooke en matière d'aménagement du territoire

En 1979, le gouvernement du Québec établit la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme* qui vise le gouvernement même, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté (MRC), ainsi que les municipalités locales et les arrondissements (MAMROT, 2013). Dans le cas présent, Sherbrooke est une ville, mais aussi une MRC au sein de la région de l'Estrie (Voir figure 1). Il est important de mentionner que bien que les villes peuvent faire partie d'une MRC, celles-ci ne dépendent pas nécessairement de ce regroupement municipal. Il en est ainsi, car souvent les villes ont suffisamment de pouvoirs délégués pour exercer leur propre juridiction ou réglementation.

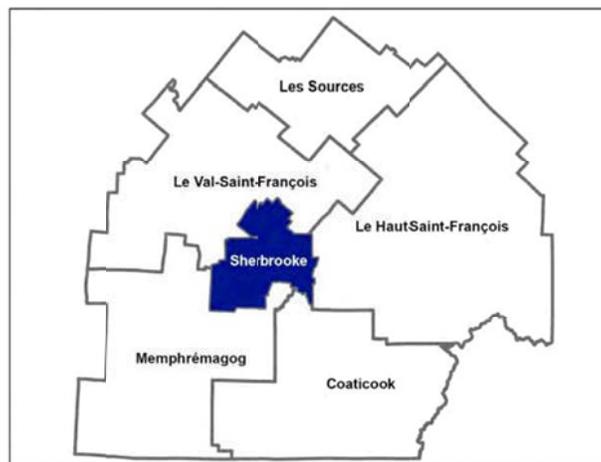


Figure 2.2 Région de l'Estrie (tiré de Ville de Sherbrooke, 2013)

Or, percevant les enjeux majeurs touchant les façons d'aménager, de développer et d'occuper le territoire dans les années 2000, le gouvernement du Québec révisé la loi de 1979 afin de réglementer davantage l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Pour ce faire, l'État québécois décide d'inclure dans la loi la prise en compte du développement durable, l'exploitation des

ressources énergétiques, la mobilité durable, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et la diminution des gaz à effet de serre, entre autres. (MAMROT, 2013).

Afin de régir les usages et les normes de zonage, les villes québécoises se basent sur l'article 113 de cette loi qui leur octroi le pouvoir « [...] d'adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou [une] partie de [leur] territoire» (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme art.113, 2013). De plus, le lotissement de la ville doit se faire selon l'article 115 de la présente loi qui prescrit que: « [l]e conseil d'une municipalité peut adopter un règlement de lotissement pour l'ensemble ou une partie de son territoire» (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme art. 115, 2013). En se basant sur ces deux articles, Sherbrooke peut alors entièrement décider des fonctions de son territoire, de les réglementer selon ses priorités et de revisiter ses décisions.

Ainsi, c'est en 1987 que Sherbrooke planifie son premier schéma d'aménagement, qui entre en vigueur officiellement en 1990 (1B). La première révision de ce plan se fait en 1996, mais ne sera jamais complétée, mettant fin aux révisions pour quelques années (1B). En 2004, lors des fusions municipales, la ville essaie d'actualiser les plans d'urbanisme, de zonage et de lotissement, car ceux de 1990 ne correspondent plus à la réalité urbanistique des années 2000 (1B). Une décennie plus tôt, la ville ne considérait toujours pas l'inclusion de l'agriculture urbaine dans ses règlements d'aménagement (1B). La révision de 2004 mène au dépôt d'un projet de règlement sur les plans d'urbanisme, ainsi que sur leur approbation par un référendum populaire en 2007.

Or, les urbanistes actuels de Sherbrooke mentionnent qu'il existe un imbroglio quant aux pouvoirs des citoyens en ce qui concerne l'urbanisme et le zonage (1B). Selon eux, les médias rappellent souvent aux citoyens qu'ils peuvent s'opposer aux plans d'urbanisme, mais ce n'est pas le cas. Les citoyens peuvent se prononcer uniquement sur ce qui concerne le lotissement et le zonage. D'ailleurs, c'est pour cette raison que les propositions de plans de zonage développés à partir de 2004 ont été rejetées par la population, lors du référendum de 2007 (1B). La Ville de Sherbrooke répond à ce référendum en abandonnant le processus de révision et décide de se tourner vers la loi provinciale d'aménagement, mentionnée précédemment, pour débiter une évaluation complète du schéma d'aménagement en 2010, pour finalement en créer un tout nouveau en 2012. L'inclusion d'un plan d'urbanisme dans un schéma d'aménagement et de développement est une première pour les MRC québécoises. Jusqu'alors, les petites villes seulement en développaient un (1B). Le gouvernement québécois approuve le schéma à l'automne 2013 et le conseil municipal

sherbrookois à son tour en octobre de la même année (1B). Cette nouvelle version du schéma d'aménagement et de développement est adoptée par l'administration municipale le 17 janvier 2014 (1B). Lors de l'adoption d'un tel schéma, le Ministre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a un délai de 120 jours pour émettre l'avis de son entrée en vigueur (1B). Ainsi, le *Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Sherbrooke* est officiellement applicable depuis juin 2014 (1B).

Ainsi, selon la municipalité, avec l'implantation de ce nouveau schéma d'aménagement, Sherbrooke sera

« [...] devenue une « ville verte », car elle aura résolument opté pour un développement durable, réfléchi et mesuré, intégrant la protection de l'environnement et la mise en valeur des milieux naturels, dans un contexte de changements climatiques. Elle aura optimisé l'occupation du territoire urbain et mis en valeur ses territoires rural et agricole» (Ville de Sherbrooke, 2013).

En ce sens, la ville priorise définitivement des actions pour contrer la crise climatique, et ce, afin d'adopter un développement efficace pour les années à venir. Plus précisément, ce schéma poursuit deux objectifs (Objectifs 6.1.6 et 6.1.7), la valorisation des territoires rural et agricole, de même que la protection et la mise en valeur de l'environnement et des milieux naturels (voir Annexe I) (Ville de Sherbrooke, 2013). En ce sens, lors des consultations publiques de l'hiver 2013, la ville affirmait, par le biais de ces objectifs, la volonté de prioriser, chez ses marchands épiciers, l'approvisionnement local auprès des producteurs agricoles entourant la ville (Ville de Sherbrooke, 2013). Les urbanistes municipaux mentionnent que la Ville de Sherbrooke et son conseil municipal sont présentement en faveur de l'achat local. Selon eux, actuellement, une telle tendance est aussi observée dans la majorité des villes québécoises (1B). À ce sujet, les urbanistes de la ville travaillent actuellement sur une réglementation qui encadrera l'agriculture urbaine et ils proposeront au conseil municipal l'autorisation d'exploiter des potagers en façade d'immeubles ainsi que d'élever des poules et des abeilles dans les prochaines années afin de contribuer au marché local de produits agricoles (1B).

En conclusion, grâce aux pouvoirs qui lui sont délégués par le gouvernement provincial du Québec et sa volonté de devenir «verte» et de protéger les terres agricoles environnantes, la Ville de Sherbrooke, municipalité de taille moyenne, est en mesure de réglementer l'agriculture urbaine sur

son territoire et offre une ouverture règlementaire en la matière, et ce, sans attendre l'aval d'aucune autorité supérieure.

2.3.2 Pouvoirs de la Ville d'Eugene en matière d'aménagement du territoire

L'Oregon est l'un des États pionniers dans l'implantation de lois sur l'aménagement du territoire aux États-Unis. C'est en 1973 que l'État côtier adopte le *Senate Bill 100*, créant une structure institutionnelle pour la planification du territoire dans tout l'État (Abbott, 2013). Ce projet de loi exige, par le biais de sa section 17, que tous les comtés et toutes les villes présentent un plan de zonage qui atteint les objectifs généraux de l'État.

Eugene fait partie du comté de Lane (voir figure 2.3), qui s'apparente à une MRC au Québec, mais une ville ne dépend pas administrativement d'un comté — *county*— (NACo, 2013).



Figure 2.3 Oregon Counties (tiré de Statelawyers, 2013)

Ainsi, ce projet de loi établit une responsabilité locale en matière de décisions d'aménagement (Abbott, 2013). Le *Senate Bill 100* a d'ailleurs inspiré d'autres États, dont celui de la Floride, du New Jersey et de la Géorgie, entre autres. (Abbott, 2013).

Mais déjà en 1971, la Ville d'Eugene adoptait pour la première fois un code d'aménagement du territoire, l'*Eugene Code* (Eugene Code, 2010b). En effet, la loi de l'État, l'*Oregon Status Chapter 195*, prévoit que les villes ont le pouvoir de planifier et de coordonner l'aménagement des services urbains :

«195.065 Agreements required; contents; county responsibilities. (1) Under ORS 190.003 to 190.130, units of local government and special districts that provide an urban service to an area within an urban growth boundary that has a population greater than 2,500 persons, and that are identified as appropriate parties by a cooperative agreement under ORS 195.020, shall enter into urban service agreements that:

[...]

(d) Assign responsibilities for:

(A) Planning and coordinating provision of the urban service with other urban services; [...]

» (Oregon Government, 2011b).

C'est l'article 9.0030 de l'*Eugene Code* qui décrit les devoirs de la ville en matière de réglementation du territoire, et ce, en fonction des chapitres sur la loi étatique portant à la fois sur la subdivision et le morcellement du territoire (Oregon Government, 2011a), la coordination de la planification de l'aménagement du territoire (Oregon Government, 2011c), et le zonage et l'urbanisme des villes (Oregon Government, 2011e):

« [...] 9.0030 Authority. The Eugene Charter of 1976 empowers the city to adopt all forms of regulations including those related to land use. Oregon Revised Statutes, including Chapters 92, 197, and 227, also provide authority for this land use code» (Ville d'Eugene, 1971).

Ainsi, à l'instar de Sherbrooke, Eugene est en mesure d'implanter des projets d'agriculture urbaine sur son territoire, puisqu'elle possède un cadre réglementaire étatique et municipal qui le lui permet. Elle est donc ouverte légalement à l'agriculture urbaine. En ce sens, dès qu'une ville décide de s'impliquer en agriculture urbaine, elle doit composer avec le partage du bien commun, c'est-à-dire l'exploitation par plusieurs citoyens d'une ressource commune et collective qui va générer de la richesse alimentaire et minimalement économique. La section suivante traite du partage d'une ressource commune et de son exploitation protégée pour assurer sa durabilité en fonction de la théorie du partage du bien commun de l'économiste politique Elinor Ostrom. Cela, afin de déterminer quelle type de gestion est la plus adéquate pour une petite ressource naturelle comme le sont les jardins collectifs et communautaires.

2.4 Le partage du bien commun : la gestion adéquate des parcelles de terre dédiées à l'agriculture urbaine

«Ce qui est commun au plus grand nombre fait l'objet des soins les moins attentifs. L'homme prend le plus grand soin de ce qui lui est propre, il a tendance à négliger ce qui lui est commun»
(Aristote, La Politique Livre II, chapitre 3 dans Ostrom, 2010, p. 17)

Aristote affirmait que l'individu seul ne peut gérer adéquatement une ressource commune et certains auteurs comme Ostrom estiment que, c'est dans cet esprit que les ressources naturelles ont été gérées jusqu'au XXI^e siècle (Ostrom, 2010, p. 17). Il faut rappeler que les projets d'agriculture urbaine, comme les jardins communautaires et collectifs, sont souvent remis en question au détriment du développement immobilier ou autres projets ayant un potentiel économique. Or, lorsqu'il est question de gestion d'un espace appartenant à la ville, et donc à tous les citoyens, un dilemme de partage du bien commun apparaît. Une étude sur la gouvernance des biens communs élaborée en 1990 par la politologue américaine Elinor Ostrom, démontre bien le phénomène. Les résultats de cette étude offrent un éclairage intéressant relativement aux villes moyennes d'Amérique du Nord, et plus particulièrement celles du Québec et de l'Oregon, et comment celles-ci peuvent gérer adéquatement des ressources naturelles partagées par tous leurs citoyens, dans ce cas-ci le sol dédié aux projets d'agriculture urbaine, tout en limitant les conflits entre les citoyens.

La gouvernance des biens communs est traitée par plusieurs auteurs, mais l'analyse d'Ostrom permet de mieux saisir la coopération humaine en termes de partage équitable des ressources naturelles. L'auteure spécifie que la gouvernance des ressources naturelles est réglementée par « [...] la nationalisation ou la privatisation, mais [que] ni l'État ni le marché n'ont été uniformément en mesure de résoudre les problèmes liés aux ressources communes » (Ostrom, 2010, p. 18). Jusqu'à ce jour, le mode de gestion des ressources naturelles en Occident est basé sur plusieurs modèles de coopération humaine, mais trois de ceux-ci sont les plus souvent utilisés. Ces modèles, détaillés ci-après et exposés par Ostrom, préconisent l'État ou le marché comme porteurs de solutions pour une gestion adéquate des ressources communes (Ostrom, 2010, p. 18).

2.4.1 Les modèles de gestion du bien commun

Le premier modèle, élaboré par Garrett Hardin en 1968, communément appelé le modèle de la tragédie des communaux, stipule que la dégradation de l'environnement survient « [...] dès le moment où plusieurs individus utilisent en commun une ressource limitée» (Hardin, 1968, p. 1251).

Afin d'illustrer la problématique, Hardin représente celle-ci par un pâturage en accès libre que chaque éleveur gère selon ses intérêts, ce qui mène à la disparition totale du pâturage. À long terme, les éleveurs de nature «égoïstes» d'abord, sont globalement perdants. Pour Hardin, la seule solution pour remédier à cet abus collectif est la gestion faite par « [...] un système d'entreprise privée ou [par] le socialisme » (Hardin, 1978, p. 314). En ce sens,

« [...] si l'on veut éviter la ruine dans un monde surpeuplé, les individus doivent être réceptifs à une force coercitive extérieure à leur psyché individuel, un "Léviathan" pour utiliser le terme de Hobbes» (Hardin, 1968, p. 1247).

D'une manière ou d'une autre, la ressource naturelle doit être gérée par une autorité coercitive externe aux individus qui exploitent la ressource (Hardin, 1978, p. 314).

Le deuxième modèle qui guide la gestion des ressources communes et exposé par Ostrom est le dilemme du prisonnier. Celui-ci est

« [...] conceptualisé comme un jeu non coopératif dans lequel tous les joueurs, [les éleveurs dans ce cas-ci], disposent d'une information complète. Dans les jeux non coopératifs, la communication entre les joueurs est interdite, impossible ou simplement non pertinente tant qu'elle n'est pas explicitement modélisée en tant que composante du jeu» (Ostrom, 2010, p. 20).

Ainsi,

« [...] si les suspects au lieu de se dénoncer mutuellement, coopèrent, ils subiront des peines moins lourdes. Mais ils ne sont pas portés spontanément à la coopération et, dès lors, tous ont tendance à se comporter en "passagers clandestins"» (Harribey, 2011, p. 101).

La solution au dilemme du prisonnier est aussi d'user d'une gestion de la ressource effectuée par un pouvoir externe (Ostrom, 1990, p. 10). Toutefois, la bonne gouvernance de l'autorité centrale dépend d'une connaissance optimale de l'état de la situation des prisonniers. Donc, si l'autorité ne possède pas toute l'information, la gestion de la ressource sera mal effectuée (Ostrom, 1990, p. 10).

En ce qui concerne le troisième modèle, celui de la logique de l'action collective élaboré par Mancur Olson en 1965, il détermine que la gestion d'une ressource commune repose

« [...] largement sur le principe qu'un individu qui ne peut être exclu de la jouissance des bénéfices d'un bien collectif, une fois que le bien est produit, n'est guère incité à contribuer volontairement à la fourniture de ce bien» (Olson, 1965, p. 51).

La privatisation de la ressource, par une entité externe aux exploitants directs est une des solutions à ce problème (Smith, 1981, p. 467). La privatisation incite les propriétaires à lutter contre les aléas de la nature au lieu de rivaliser avec les autres individus pour le partage de la ressource (Smith, 1981, p. 467). Ainsi, ils prioriseraient l'amélioration de leur bien commun et, en cas de perte, ils pourraient instaurer un système d'assurances pour les incertitudes climatiques (Ostrom, 1990, p. 13).

Tout compte fait, ces trois modèles « [...] ont défini la manière acceptée d'appréhender de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les individus lorsqu'ils tentent de réaliser des bénéfices collectifs » (Ostrom, 2010, p. 19). Dans chacun de ces modèles, il y a un risque qu'il y ait un resquilleur, qui, d'une manière ou d'une autre, fera l'effort minimal pour retirer le profit maximal (Ostrom, 2010, p. 20). D'ailleurs, c'est pour cette raison que certains analystes politiques et économiques ont jusqu'à maintenant vu l'État ou le marché comme les seuls gestionnaires potentiels des ressources communes. Pour eux le seul moyen d'imposer l'ordre est de le faire à travers une «main invisible», comme dans la théorie d'Adam Smith (Ostrom, 2010, p. 20). Cependant, les études de cas réalisées par Ostrom sur le sujet —zones de pêches en Méditerranée, gestion des nappes phréatiques en Californie, eau d'irrigation de terres agricoles au Sri Lanka, etc. — ont démontré que ces trois modèles de gestion ne sont pas complètement efficaces et parfaits (Ostrom, 2010, p. 21). Elle propose ainsi une autre avenue permettant de gérer la ressource commune. Ce modèle élaboré par la politologue est détaillé ci-après.

2.4.2 Le modèle d'Ostrom

Voyant que la plupart des ressources naturelles sont gérées par une entité extérieure aux exploitants, qui est souvent l'État ou l'entreprise privée, Ostrom a effectuée diverses études de cas pour démontrer que les collectivités ont pu et peuvent encore gérer de biens communs sans mener à leur surexploitation. En effet, ce modèle illustre que, lorsque les exploitants font des arrangements institutionnels entre eux, l'effondrement des ressources naturelles est quasi inexistant (Ostrom, 2010, p. 19). Les études de cas d'Ostrom, lui ont permis d'établir huit principes fondamentaux afin d'optimiser la bonne gestion et le maintien d'une ressource commune. Ces principes sont:

« [...] »

- des limites nettement définies (impliquant une exclusion des entités externes ou malvenues)
- des règles bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs
- un système permettant aux individus de participer régulièrement à la définition et à la modification des règles
- une gouvernance effective et redevable à la communauté vis-à-vis des expropriateurs
- un système gradué de sanction pour des appropriations de ressources qui violent les règles de la communauté
- un système peu coûteux de résolution des conflits
- une auto-détermination reconnue des autorités extérieures
- S'il y a lieu, une organisation à plusieurs niveaux de projet qui prend toujours pour base ces bassins de ressources communes » (Ostrom, 1990, p. 90).

Ostrom précise que ces principes ne peuvent être parfois entièrement applicables, car chaque ressource commune a ses particularités économiques, environnementales et culturelles (Ostrom, 1990, p. 89). Justement, c'est la prise en compte de ces particularités dans la gestion de la ressource qui sont un gage de succès à long terme. Les huit principes d'Ostrom sont basés sur les comportements les plus communs, soulevés dans les études de cas de l'auteure. En ce sens, leur application est souvent efficace, mais il est préférable qu'une étude préalable soit faite lors de l'instauration du système administratif, tout en tenant compte des particularités de la ressource ainsi que des principes d'Ostrom (Ostrom, 1990, p. 89-90).

Les principes fondamentaux permettent de mettre de l'avant une gestion menée par des groupes volontaires d'exploitants —dans ce cas-ci les citoyens-jardiniers— qui seraient plus efficaces qu'un marché ou un État coercitif (Ostrom, 2010, p. 21). La bonne gouvernance passe par la création d'une organisation de coopération volontaire formée par les principaux individus concernés par le bien commun, qui crée une gestion pleinement consciente des enjeux et des intérêts de ses membres. Par exemple, lorsqu'il est question de partager une zone de pêche, il est préférable que les pêcheurs travaillant dans la zone commune créent eux-mêmes une entité administrative, soit une organisation fondée sur la coopération volontaire. Ainsi, elle tiendrait compte de la diversité d'opinions des pêcheurs et de leurs besoins réels. Dans ce contexte, la division de la ressource commune est basée selon les droits de propriété individuels ou la grandeur des ménages de chacun des membres qui l'exploitent. Ce qui veut dire concrètement que, les exploitants travaillent la ressource selon leur besoins. Pour Ostrom, bien qu'une meilleure gestion passe par les individus, «

[...] ce qui relève du périmètre commun [...] a son origine dans une décision de type politique, et ce, quel que soit l'échelon où elle est prise, allant du local au global» (Ostrom, 2010, p. 22).

Dans les études de cas d'Ostrom, l'implantation d'organisations de coopération volontaire est possible seulement pour la gestion des ressources naturelles —collectives— limitées à petite échelle où il est plus facile de distinguer une rivalité et une non-exclusion. En ce sens,

« [u]n bien est dit exclusif lorsque son détenteur ou son producteur peut empêcher par l'exercice du droit de propriété sur ce bien l'accès à toute personne qui refuse de l'acheter au prix qu'il en exige. Un bien est rival lorsque son achat ou son utilisation exclut toute consommation par une autre personne. On en déduit donc qu'un bien non exclusif est un bien qui ne peut être réservé par son détenteur à ceux qui sont prêts à payer et qu'un bien non rival est un bien ou un service qui peut être consommé ou utilisé par un grand nombre de personnes sans coût de production supplémentaire car la consommation de l'une ne diminue en rien la quantité disponible pour les autres» (Laval, 2011).

Ce qui est le cas de l'air ou de l'eau, des ressources naturelles collectives à grande échelle, qui sont non-rivales et non-exclusives, car il n'y a pas de coût de production ni de limite du nombre de bénéficiaires de ces ressources (Harribey, 2011, p. 101).

En soi, d'après l'approche d'Ostrom sur la gestion des biens communs on peut estimer que, les projets d'agriculture urbaine s'inscrivent dans cette vision de la gouvernance des biens communs gérés de manière concertée par les individus qui la pratiquent et qui en bénéficient afin que la répartition de la ressource, dans ce cas-ci la terre arable, soit équitable et respectueuse de leurs besoins. Toutefois, afin que la gestion réalisée par les citoyens-jardiniers soit efficace, elle doit être réglementée préalablement par une entité extérieure, c'est-à-dire les conseils municipaux. Le chapitre trois met en parallèle les huit principes fondamentaux ainsi que les pratiques de gestion des jardins de Sherbrooke et d'Eugene afin de valider si la gestion préconisée par Ostrom est adéquate pour gérer les jardins collectifs et communautaires.

Ainsi, le présent chapitre a permis de constater que la croissance démographique exponentielle des villes, y compris celles à densités moyennes, tout comme leur vulnérabilité physique aux impacts des changements climatiques, les mènent pour la plupart, à jouer un rôle important dans la lutte aux changements climatiques et le renforcement de la sécurité alimentaire. De par leurs pouvoirs délégués en matière d'environnement et en aménagement du territoire, les villes peuvent implanter

des stratégies, des politiques et des projets d'agriculture urbaine, et ce, sans attendre l'aval des paliers gouvernementaux supérieurs. Cela démontre qu'un cadre réglementaire est déjà en place afin d'introduire l'agriculture urbaine pour renforcer la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques. Enfin, les études d'Ostrom démontrent qu'une ressource commune, comme les jardins collectifs et communautaires qui sont gérés par les citoyens-jardiniers permettent d'éviter la surexploitation et la protection de la ressource, et ce, en ayant préalablement l'autorisation légale de la municipalité. Dans le chapitre suivant, ce modèle sera comparé aux modes de gestion des jardins collectifs et communautaires de Sherbrooke et Eugene afin de déterminer quel modèle de gestion est le plus adéquat pour ce type de projet, et ce, toujours dans une perspective de renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de crise climatique.

CHAPITRE 3- L'AGRICULTURE URBAINE À SHERBROOKE ET À EUGENE POUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les premier et deuxième chapitres ont permis de mettre en contexte l'évolution de l'agriculture urbaine en Amérique du Nord depuis la fin du XIXe siècle, et que les villes en sont majoritairement responsables. Les bienfaits de l'agriculture urbaine en termes de sécurité alimentaire, tout comme sa contribution à la lutte aux changements climatiques, sont grandement documentés dans les grandes villes, mais sont également reconnus par les administrations des villes moyennes (1A; 1B; 1C; 1D). Ainsi, deux facteurs déterminants peuvent être soulevés jusqu'à maintenant quant au renforcement de la sécurité alimentaire dans ce contexte environnemental par l'agriculture urbaine. L'ouverture réglementaire, par les pouvoirs délégués en aménagement du territoire, et la coutume nord-américaine de jardiner de par l'instauration des jardins collectifs et communautaires dans une volonté d'avoir accès à une nourriture de qualité dont sa production est moins émettrice de GES depuis les années 1970. Dans ce troisième chapitre, il est question —pour les deux villes étudiées— de l'état de la sécurité alimentaire, de l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement urbain, des pratiques concrètes, de la perception des populations, des ONG et des gouvernements vis-à-vis des projets d'agriculture urbaine, ainsi que du mode de gestion des jardins en fonction de la théorie de la gestion du bien commun d'Ostrom. Ces thèmes, juxtaposés à l'information des chapitres précédents, permettent d'évaluer l'état de la situation de l'agriculture urbaine, et ce, afin d'établir si elle peut être un moyen de renforcer les deux problématiques soulevées dans les villes de taille moyenne d'Amérique du Nord.

3.1 La sécurité alimentaire dans les villes moyennes d'Amérique du Nord

Au cours des cinquante dernières années, les grandes famines ont diminuées et les conditions de vie des populations se sont améliorées dans le monde, mais l'insécurité alimentaire persiste toujours, bien que la quantité de nourriture disponible n'ait cessée de croître (FAO, 1999). Dans le cas de cette étude, aux États-Unis, la crise économique de 2008 aurait accru la quantité de personnes souffrant d'insécurité alimentaire, augmentant leur proportion de 11,1% à 14,6%, selon les dernières données nationales du recensement de 2012 (USDA, 2012). Au Canada, les dernières données datent de 2005 et portent sur la région de l'Estrie. Aucune donnée n'est disponible quant à Sherbrooke. Toutefois, les données de la région permettent d'avoir un aperçu global de la situation.

En ce sens, en 2005, 4,6% de la population, surtout dans la région de Sherbrooke, souffrait d'insécurité alimentaire (ESSC, 2005). Or, en 2013, un record de 2,4% de la population canadienne a eu recours aux banques alimentaires, ce qui reflète la persistance de ce problème alimentaire dans la population canadienne (Radio-Canada, 2013). Il est à noter que c'est surtout lors de ces périodes de crise économiques que les gouvernements fédérés et les villes ont mis de l'avant le plus grand nombre de projets d'agriculture urbaine (Lavoie, 2012). Ainsi, les prochaines sections détaillent plus en profondeur l'état de la sécurité alimentaire du Québec et d'Oregon, plus particulièrement Sherbrooke et Eugene, et comment celle-ci est traitée, par les administrations municipales analysées.

3.1.1 État de la situation alimentaire à Sherbrooke

Le recensement de la sécurité alimentaire sont surtout du domaine fédéral (données, programmes, publications, etc.), bien que de nombreuses organisations communautaires et non-gouvernementales y soient impliquées, il est donc difficile pour les villes, et donc pour Sherbrooke, de connaître en détails l'état de la sécurité alimentaire de sa population. Néanmoins, la corrélation qui s'établit souvent entre pauvreté et insécurité alimentaire peut laisser l'administration municipale supposer que certains Sherbrookoïses ne mangent pas sainement, ni à leur faim, car la ville abrite toujours plusieurs démunis (1A; 1B).

Les dernières enquêtes gouvernementales démontraient qu'au Canada, en 2008, 7,7 % des ménages souffraient d'insécurité alimentaire (Santé Canada, 2008, p. 2), tandis qu'au Québec, en 2004, 8,3 % se considéraient dans cette situation (INSPQ, 2011). De plus, en novembre 2013, les médias canadiens dénonçaient le fait qu'un nombre grandissant de personnes recourant aux banques alimentaires durant les dernières années (Radio-Canada, 2013). Toujours en 2013, près de 850 000 (2,4 %) Canadiens auraient ainsi eu recours à des banques alimentaires, dont 155 539 au Québec (1,9 %) (Radio-Canada, 2013). De plus, depuis la récession économique de 2008, les bénéficiaires de ces banques auraient augmenté de 25 % (Radio-Canada, 2013). Ces chiffres reflètent la détresse alimentaire constante qui touche les familles et les personnes à faible revenu, souvent tributaires de l'aide sociale, et ce phénomène persiste année après année au Québec, de même que dans le reste du Canada (Santé Estrie, 2013, p. 2).

Afin de minimiser les impacts de ce problème, le gouvernement provincial soutient les projets en matière de sécurité alimentaire des directions de santé publique et met en place une multitude

d'initiatives pour améliorer l'accès aux aliments sains (MSSS, 2008). Comme mentionné au premier chapitre, c'est le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*, publié en 2008, qui établit les premières « [...] orientations du [Ministère de la Santé et des Services sociaux] en matière de sécurité alimentaire et [met celui-ci] en relation avec d'autres domaines de la santé publique [...] » pour venir à bout de la problématique (MSSS, 2008). De plus, la récente *Politique sur la souveraineté alimentaire* de 2013, qui « [...] vise à donner une plus grande place aux produits alimentaires de qualité faits [au Québec] », renforce aussi indirectement la volonté du gouvernement de diminuer l'insécurité alimentaire de la province (MAPAQ, 2013a).

En ce qui concerne Sherbrooke plus particulièrement, en 2013, elle était la sixième ville du Québec la plus peuplée et détenait un revenu médian par ménage de 41 229\$ par année, ce qui est inférieur à celui de l'ensemble de la province qui est quant à lui de 46 419\$ par année (Ville de Sherbrooke, 2013). Sherbrooke compte donc un peu plus de ménages démunis à risque d'insécurité alimentaire que le reste du Québec, mais se situe tout de même dans la moyenne provinciale. En effet, en 2005, selon *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC)

« [...] entre 11 000 et 12 000 personnes en Estrie âgées de 12 ans ou plus vivaient de l'insécurité alimentaire [...], soit environ 4,6 % de la population. La problématique en Estrie [était] comparable à celle du Québec » (Santé Estrie, 2008, p. 1).

Néanmoins, certains groupes sont plus touchés que d'autres. Les caractéristiques démographiques et sociologiques des ménages se déclarant en situation d'insécurité alimentaire sont plutôt révélatrices. De façon générale, l'insécurité touche plus fortement les ménages ayant un revenu inférieur à 30 000\$ par année, ceux qui « [...] qualifient leur état de santé "mauvais" ou "passable", qui ont un soutien social faible ainsi que les personnes qui vivent seules ou dans un ménage dont les membres sont tous faiblement scolarisés » (Santé Estrie, 2008, p. 1). Ainsi, bien que des données précises sur Sherbrooke n'existent pas, le portrait de l'Estrie permet de constater la situation globale de la région dans laquelle se situe Sherbrooke (voir Tableau 3.1).

Tableau 3.1 Situation sociologique de la sécurité alimentaire en Estrie en 2005 (tiré de Santé Estrie, 2008, p. 2)

En Estrie, la situation des personnes âgées de 12 ans ou plus vivant dans un contexte d'insécurité alimentaire se présente comme suit :

- les trois quarts d'entre elles ne vivent pas seules (76,3 %);
- les trois quarts vivent dans un ménage dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$ (73,6 %);
- les deux tiers ont moins de 45 ans (67,9 %);
- un peu plus de la moitié sont des femmes (55,7 %);
- un peu plus du tiers font partie d'un ménage où les membres détiennent au maximum un diplôme secondaire (39,3 %);
- trois personnes sur dix déclarent avoir un faible soutien social (29,7 %);
- plus du quart perçoivent leur état de santé comme n'étant pas très bon (26,1 %);
- une personne sur six présente des signes de détresse psychologique (16,4 %).

Maintenant, qu'en est-il pour la municipalité d'Eugene ?

3.1.2 Situation de la sécurité alimentaire à Eugene

L'Oregon n'échappe pas à la problématique de la sécurité alimentaire, tout comme la Ville d'Eugene, qui est la deuxième plus peuplée de l'État américain. Selon les dernières données de 2011, le revenu médian des ménages de la ville est de 37 330 United States Dollar (USD) par année, ce qui est inférieur à la moyenne de l'État qui est de 46 816 USD (City-Data, 2013). Ces chiffres permettent donc de supposer que l'insécurité alimentaire doit être présente dans plusieurs ménages de la ville d'Eugene.

Le *2003-2004 Census Current Population Survey* mentionnait que 17,2 % de la population de l'Oregon souffrait d'insécurité alimentaire en 2003 (US Census, 2003). En 2005, dans le comté de Lane, où Eugene se situe, 14 % de la population vivait sous le seuil de la pauvreté. Ce seuil dépasse la moyenne américaine, qui est de 12 % (Lane County Food Coalition Research Committee, 2005; FOOD for Lane County, 2009). De plus, pour la même année, 13 % de la population du comté, dont 22 % étaient des enfants, avait recouru à des coupons alimentaires (Lane County Food Coalition Research Committee, 2005). Selon le *Oregon Department of Education*, 41 % des enfants dans les écoles primaires bénéficiaient de tarifs réduits pour leurs repas grâce à un programme gouvernemental qui considérait le revenu familial (Lane County Food Coalition Research Committee, 2005).

Actuellement, dans la région d'Eugene, la portion de la population la plus touchée par l'insécurité alimentaire est généralement constituée de membres de la communauté latino-américaine et de

personnes âgées (Judelman, 2010, p. 90). Pourtant, le territoire entourant la ville est composé à 75 % de fermes produisant divers produits qui, à elles seules, peuvent nourrir toute la population (Judelman, 2010, p. 90). Souvent, la production agricole environnante à Eugene export ses produits à l'étranger, comme la plupart des productions agricoles nord-américaines (5A).

Ce portrait statistique illustre bien les raisons pour lesquelles la Ville d'Eugene s'est tournée vers un plan qui vise le renforcement de la sécurité alimentaire. En effet, ayant à cœur les problématiques environnementales et le développement durable, Eugene a créé en 2007, la *Eugene Sustainability Commission*, qui a pour but de faire des recommandations annuelles au conseil municipal afin de favoriser l'équité sociale, le bien-être environnemental et la prospérité économique de la ville (Ville d'Eugene, 2013b). En 2009, la Commission a recommandé

« [...] d'entreprendre un plan d'orientation des ressources pour le développement d'un plan de sécurité alimentaire en collaboration avec des partenaires communautaires et de faire un rapport au Conseil municipal en janvier 2010 » (Ville d'Eugene, 2010).

Ainsi, la sécurité alimentaire et l'agriculture urbaine sont incluses dans le *Community Climate and Energy Action Plan (2010)* et, de ce fait, dans les services et les diverses planifications municipales (Ville d'Eugene, 2010). La Commission a également recommandé d'évaluer constamment l'état de la sécurité alimentaire de la ville, ainsi que de saisir chaque opportunité de démarrer des projets d'agriculture urbaine, dans le but d'augmenter le niveau des connaissances et le renforcement du système alimentaire local auprès des familles et de la collectivité (Ville d'Eugene, 2010). La même année, Eugene s'est d'ailleurs dotée d'un plan d'action en matière de sécurité alimentaire, le *City of Eugene Food Security Scoping and Resource Plan*, et a produit des rapports sur l'état de la situation tant au niveau municipal, en 2012, que régional, en 2010 (Ville d'Eugene, 2013a).

La ville d'Eugene a décidé de poser des actions pour contrer l'insécurité alimentaire de sa population, bien que cette problématique fasse également l'objet d'un intérêt marqué du *county*, à travers les divers organismes impliqués en sécurité alimentaire, comme le *FOOD for Lane County*. Cet intérêt gouvernemental favorise une gestion plus locale et plus humaine de la situation, si bien que le comté et la ville d'Eugene travaillent de pair avec la communauté afin de s'attaquer au fléau que représente l'insécurité alimentaire.

En soi, à travers les propos recueillis auprès des fonctionnaires des villes, et plus particulièrement les diverses études, programmes de soutien et commissions publiques d'Eugene sur la sécurité alimentaire, il est possible de constater que l'agriculture urbaine est davantage tenue en compte comme moyen de renforcer la sécurité alimentaire, toujours persistante surtout dans un contexte de changements climatiques (1A; 1B; 1C; 1D). Cela, bien que dans chacune des deux villes, la connaissance de la problématique, ne soit pas tout à fait à jour, surtout à Sherbrooke.

Ayant détaillé l'état de la situation de la sécurité alimentaire à Sherbrooke et Eugene, il est maintenant nécessaire d'exposer comment l'agriculture urbaine s'insère dans l'aménagement urbain des deux villes qui font l'objet de cette étude.

3.2 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire

Pour implanter des projets d'agriculture urbaine dans une municipalité, il est d'abord nécessaire, comme mentionné en deuxième chapitre, que celle-ci ait des pouvoirs délégués en aménagement du territoire pour ainsi prévoir les terrains propices à l'agriculture urbaine, et ce, à partir des schémas d'aménagement du territoire. De ce fait, à Sherbrooke, depuis la publication du schéma d'aménagement en 2013, la ville mise sur la protection des espaces verts et l'agriculture de proximité dans le périmètre de la ville (Ville de Sherbrooke, 2013). Toutefois, à ce jour, Sherbrooke ne gère pas les projets d'agriculture urbaine. Quant à Eugene, elle règlemente les projets d'agriculture urbaine depuis 1971, d'après le code d'aménagement mis en place la même année (Ville d'Eugene, 1973). Les prochaines sections abordent plus en détail l'inclusion de l'agriculture urbaine à Sherbrooke et à Eugene et donc un volet supplémentaire à l'ouverture légale face à la pratique, et ce, dans une perspective d'accessibilité à une nourriture de qualité moins nocive pour l'environnement.

3.2.1 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire sherbrookoïse

La Ville de Sherbrooke souhaite davantage tenir compte de la protection de l'environnement pour son futur développement, et ce, en remplissant les deux objectifs suivants : la valorisation du territoire rural et du territoire agricole, ainsi que la protection et la mise en valeur de l'environnement et des milieux naturels, objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement* de la ville (voir objectifs 6.1.6 et 6.1.7 dans l'Annexe 1). Il est important de souligner que ce schéma, publié en 2013, indique des orientations en matière d'aménagement et non des actions

concrètes (Ville de Sherbrooke, 2013). Ce schéma mentionne que Sherbrooke deviendra une ville verte en :

« [...] opt[ant] pour un développement durable, réfléchi et mesuré, intégrant la protection de l'environnement et la mise en valeur des milieux naturels, dans un contexte de changements climatiques. [...] Et en] optimis[ant] l'occupation du territoire urbain et mis en valeur ses territoires ruraux et agricoles » (Ville de Sherbrooke, 2013).

Aussi, selon elle, la ville de Sherbrooke doit devenir une ville à « [...] l'échelle humaine ouverte à l'innovation sociale» (Ville de Sherbrooke, 2013). Cette vision est soutenue par l'élaboration de huit stratégies balisant les orientations du schéma, dont celle d'offrir des milieux de vie de qualité à travers l'évaluation des pratiques d'agriculture urbaine et de leur mode de mise en œuvre (Ville de Sherbrooke, 2013). Ainsi, les urbanistes de la ville mentionnent

« [...] que dans le cadre de la refonte règlementaire du schéma d'aménagement [entamée en 2013] ils travaillent conjointement avec Drummondville pour introduire l'agriculture urbaine dans la réglementation et proposer au conseil municipal l'implantation de jardinage en façade, l'aviculture et l'apiculture dans le périmètre de la ville » (1B).

Une réglementation de la sorte permettra de normaliser les projets d'agriculture urbaine, qui sont de plus en plus nombreux, et de mieux contrôler les initiatives chez les particuliers. Ces derniers peuvent d'ailleurs déjà élever des poules ou des abeilles sans qu'un cadre règlementaire ne les régisse (1A).

À ce jour, neuf jardins collectifs et communautaires existent à Sherbrooke (voir Figure 3.1 et Annexe 2). Tous émanent d'initiatives citoyennes et ont été règlementés au préalable, en termes de zonage, par la ville. Sherbrooke ne gère aucun de ces jardins (1A).

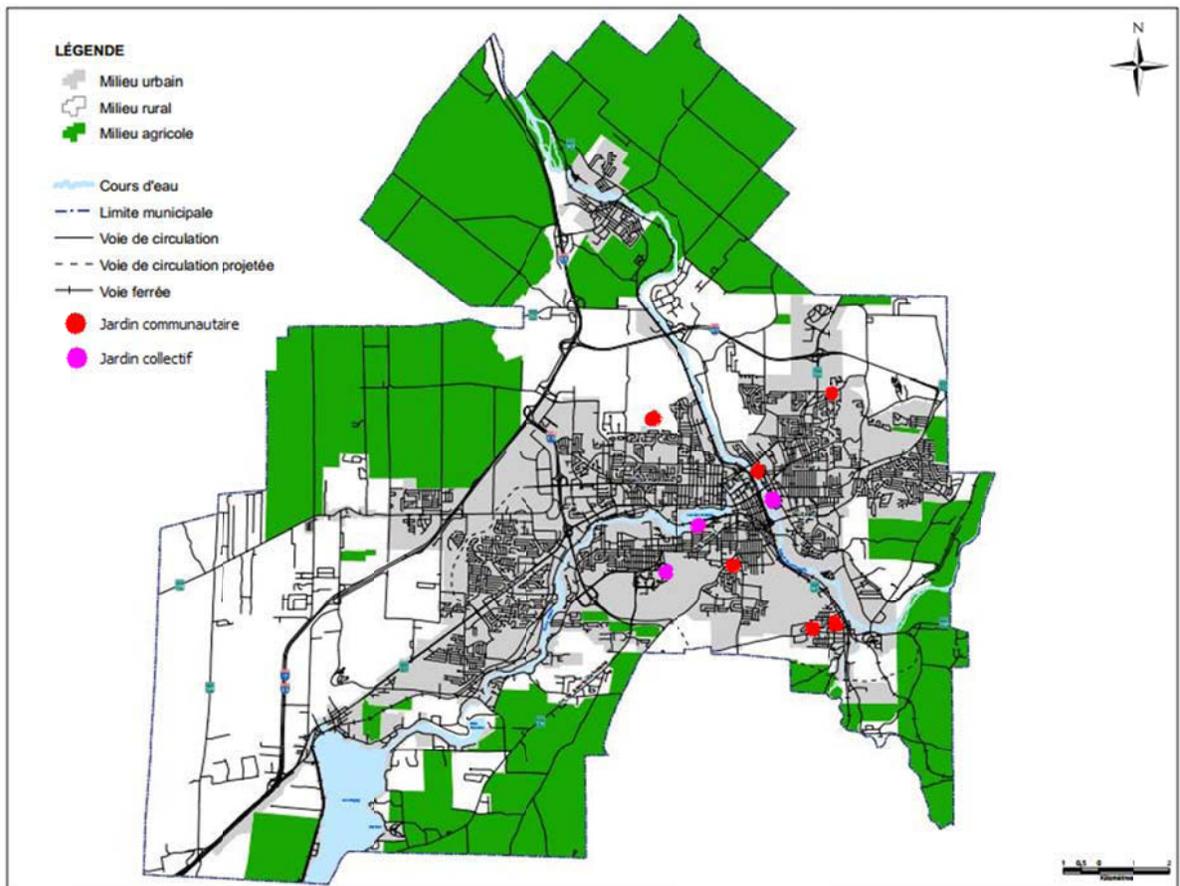


Figure 3.1 Jardins communautaires et collectifs de la Ville de Sherbrooke (inspiré de Schéma d'aménagement et de développement Ville de Sherbrooke, 2013).

En soi, les pouvoirs délégués en aménagement du territoire, le nouveau schéma d'aménagement de la ville, ainsi que le développement d'une réglementation spécifique à l'agriculture urbaine par les urbanistes, démontrent l'ouverture politique et réglementaire de la ville face à l'implantation de ce type de projets sur son territoire. L'agriculture urbaine est maintenant reconnue et elle sera dorénavant considérée comme faisant partie des stratégies de développement durable de la ville (Ville de Sherbrooke, 2013). En ce sens, le fonctionnaire responsable de l'environnement de Sherbrooke a mentionné que l'agriculture est « [...] un petit pas pour la lutte aux changements climatiques et le renforcement de la sécurité alimentaire, mais beaucoup de chemin reste à faire » (1A), puisqu'il existe peu de jardins et que la connaissance sur les besoins alimentaires des Sherbrookoïses sont méconnus (1A et 1B). En bref, bien que l'inclusion de la pratique et que la prochaine réglementation témoignent de la bonne volonté de la ville, pour les fonctionnaires et

urbanistes de Sherbrooke, les jardins collectifs et communautaires doivent tout de même être instaurés et menés par les citoyens (1A, 1B).

3.2.2 L'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire à Eugene

Ayant des pouvoirs délégués en aménagement du territoire comme Sherbrooke, c'est en 1971 que la ville réglemente l'agriculture urbaine à travers le l'*Eugene Code* et mentionne les permis requis pour débiter ce type de projet, et ce, bien avant l'apparition des jardins communautaires municipaux (Eugene Code, 1971). Les jardins communautaires gérés par la ville apparaissent en 1978 et mènent ensuite à l'intégration de la pratique de l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement du territoire (Ville d'Eugene, 2013b). Actuellement, Eugene compte 38 jardins sur son territoire, majoritairement soutenus par la municipalité, et dont cinq sont entièrement gérés par celle-ci (voir Figure 3.2).

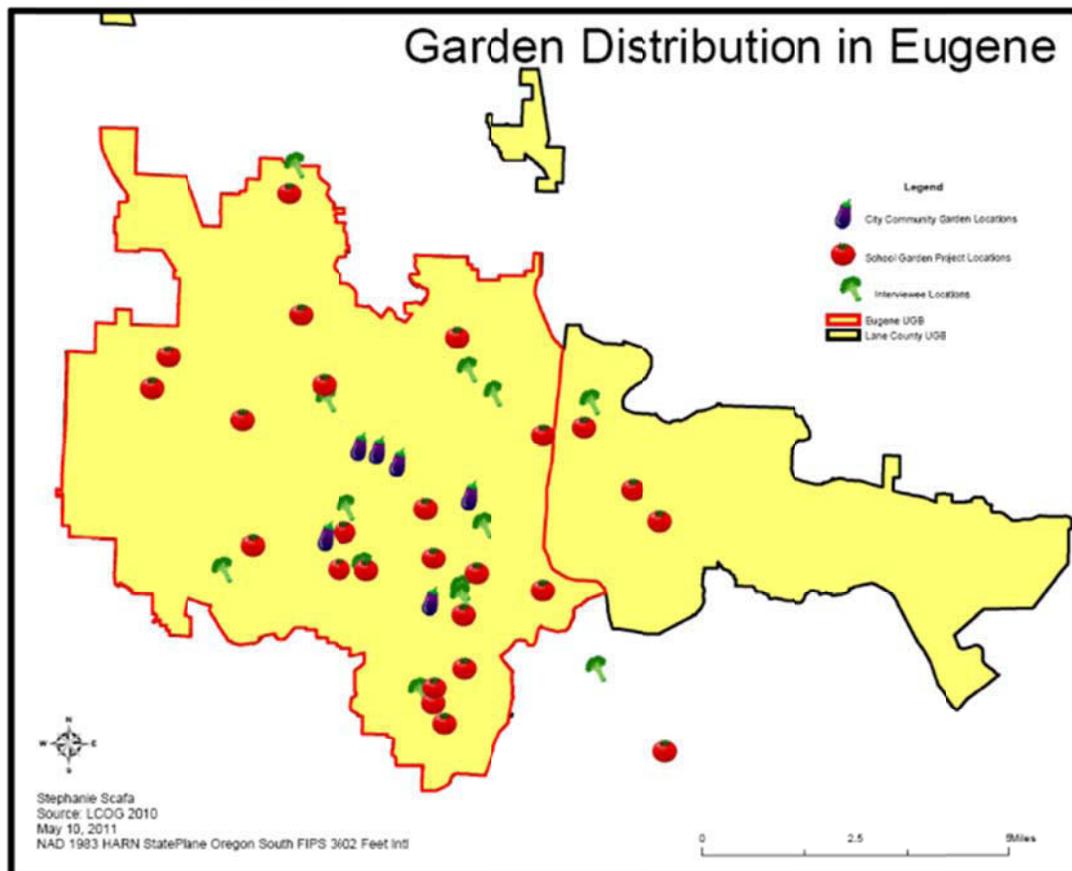


Figure 3.2 Jardins collectifs et communautaires de la Ville d'Eugene en Oregon (tiré de Scafa, 2011).

Au plan de zonage de la ville s'ajoutent d'autres plans d'action municipaux qui permettent de constater l'intérêt de la ville pour la valorisation et l'augmentation de l'agriculture urbaine (Donahue, 2010, p. 1). En effet, en 2010, le *Food Security Scoping and Ressource Plan* spécifie que la ville doit mettre davantage de ressources à la disposition des activités agricoles à l'échelle des ménages et des quartiers, tout en augmentant le nombre de jardins sur son territoire (Donahue, 2010, p. 1). Outre le *Scoping Plan*, l'*Eugene Community Climate and Energy Action Plan* présente également l'augmentation des jardins communautaires en terres privées et publiques comme un de ses principaux objectifs (voir *Objective 9* Annexe 3) (Climate & Energy Eugene Action Plan, p. 26). Plus précisément, l'objectif 9 de ce plan d'action démontre l'importance qu'accorde l'administration municipale à la production des aliments par les citoyens, et ce, afin de réduire l'empreinte énergétique qu'implique l'actuel mode de production agricole, d'acquérir de nouvelles connaissances, de profiter des bénéfices sociaux que procure la pratique, ainsi que de réduire les coûts d'épicerie.

Pour l'administration municipale d'Eugene, jardiner est aussi un tremplin vers la construction d'un sentiment d'appartenance pour la communauté et vers un renforcement des relations entre les membres de la collectivité. Par exemple, dans le plan d'action sur les changements climatiques et l'énergie de la ville, il est décrété que l'agriculture communautaire et collective permet l'augmentation de la cohésion sociale, ce qui accroît la résilience des communautés face aux changements climatiques (Climate & Energy Eugene Action Plan, 2010, p. 25). Par sa proximité, la production alimentaire des jardins collectifs et communautaires procure un meilleur sentiment de sécurité lors de courte, moyenne ou longue périodes d'urgence, comparativement à la nourriture importée qui doit parcourir de grandes distances. Concrètement, les actions mises en place par la municipalité afin de favoriser l'agriculture urbaine sont :

- L'augmentation des jardins communautaires dans les terres publiques et privées, incluant les campus scolaires, les lots appartenant à la ville et les propriétés des églises;
- La promotion de l'accessibilité à des terrains dans le périmètre de la ville;
- La culture d'arbres fruitiers sur les terrains municipaux et d'arbustes fruitiers dans les propriétés privées, ainsi que le soutien aux organismes de protection tels que *Tree by Tree* et *Eugene Tree Foundation*;
- La réévaluation de la limite du nombre et du type d'animaux qui peuvent être élevés en ville selon le *Eugene Code*, et, si possible, l'augmentation de la variété d'élevages qui peuvent être gérés par les citoyens (Ville d'Eugene, 2010, p. 26).

De plus, en fonction des politiques en vigueur, le département de *Waste Prevention and Green Building* a ouvert un poste de coordinateur en agriculture urbaine ayant pour mission de soutenir les citoyens et les entreprises d'Eugene dans le développement de jardins, selon les normes et dans les limites territoriales de la ville. Toutefois, le poste a été aboli faute de moyens financiers; situation qui perdure depuis la crise économique de 2008 (1C). Pourtant, l'intérêt grandissant de la population pour l'agriculture urbaine — les listes d'attente toujours complètes— a mené à la création de jardins sur les propriétés des citoyens, sur les lots vacants, dans les écoles primaires, ainsi qu'à l'agrandissement des jardins communautaires existants (Donahue, 2010, p. 2; 1D). Le poste de coordinateur ayant été aboli, la tâche est maintenant sous la responsabilité du département *Parks and Open Space Division*, ce qui diminue les ressources disponibles, mais surtout, selon l'entrevue effectuée auprès de la dite division, l'expertise dans le domaine (1C).

Somme toute, l'agriculture urbaine demeure bien présente dans la planification de l'aménagement du territoire d'Eugene. La création, au sein de la ville, d'un département qui s'y consacre démontre son ouverture politique face à son développement, sans oublier son intégration dans les divers plans d'action, les études ou les consultations faites sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Pour les fonctionnaires de la *Waste Prevention & Green Building Division*, l'agriculture urbaine fait partie intégrante du développement durable de la ville, tout comme les bâtiments verts et l'inventaire des GES; volets mentionnés dans l'onglet du développement durable du site web de la ville (Ville d'Eugene, 2013). D'ailleurs, rappelons que si les villes désirent réglementer la pratique, c'est bien parce depuis 1970 il y a un engouement citoyen en vers celle-ci (1A; 1B; 1C; La semaine verte, 2012; Ville d'Eugene, 1973). Il en a été ainsi, parce que cultiver en ville est devenu synonyme d'accessibilité à des aliments de qualité —et donc à une sécurité alimentaire— de même qu'à des milieux qui contribuent à l'amoindrissement des émissions de GES, à l'accomplissement au travail ou à l'appartenance au milieu (Guyon, 2008, p. 133).

Il est toutefois nécessaire de tenir compte de la perception qu'ont les différents acteurs et parties prenantes dont les ONG, les villes et les États fédérés sollicités par ce type d'agriculture, pour évaluer s'il est un moyen de renforcer la sécurité alimentaire dans un contexte de lutte aux changements climatiques. La prochaine section fait donc état de la situation dans les villes moyennes du Québec et de l'Oregon.

3.3 Perception de l'agriculture urbaine au Québec et en Oregon

Selon certaines organisations interrogées dans le cadre de cette recherche, dont Vivre en Ville, « [...] dans les pays occidentaux, l'agriculture urbaine soulève un intérêt, notamment en raison de ses multiples fonctions qui offrent de nombreux bénéfices aux citoyens » (5A). La connaissance et la promotion de ces bienfaits ne sont probablement pas assez présentes dans les villes moyennes étudiées, surtout au Québec (1A; 1B). En ce sens, les propos recueillis lors des entrevues semi-dirigées avec les différents intervenants, dont les fonctionnaires des villes, les citoyens-jardiniers, les ONG œuvrant dans le milieu et les urbanistes, permettent de valider que les aspects positifs de l'agriculture urbaine sont connus par les intervenants du domaine, mais pas systématiquement auprès des premiers bénéficiaires, les citoyens-jardiniers. Cette section permet aussi de constater l'ouverture politique des paliers municipaux et fédérés face à la pratique.

3.3.1 Perception de la Ville de Sherbrooke

À Sherbrooke, les jardins communautaires existent depuis plus de 30 ans, mais ce n'est que depuis les cinq à dix dernières années qu'un regain pour la création de jardins communautaires et collectifs a refait surface (2A). Avec la présence de listes d'attente chaque année, que les conseils d'administration des jardins voient d'un bon œil, la demande est toujours présente et maintient les jardins actifs (2C). Même son de cloche pour les jardins collectifs, qui comptent toujours de nombreux participants à chaque saison (2C). Selon les propos d'un des membres du Jardin collectif des Nations, la ville serait ouverte à transformer ses plates-bandes et ses façades municipales en espaces propices à l'agriculture urbaine pouvant offrir de la nourriture, qui seraient entretenues par les employés municipaux (5C). Ainsi, l'agriculture urbaine de Sherbrooke permet l'accès à des aliments et à des systèmes alimentaires de qualité des points de vue nutritionnel, sanitaire, mais aussi socioculturel (CIRAD, 2013). D'ailleurs, si les urbanistes travaillent sur une réglementation prévue pour 2015, c'est parce que la mobilisation citoyenne pour la mise en place de jardins, tout comme les projets provenant des particuliers, ne cesse d'augmenter (1C). La production locale de denrées est entrain d'entrer dans les mœurs et c'est beaucoup plus qu'un engouement passager (5B). Le cas litigieux, en 2012, du potager en façade d'une propriété de Drummondville (Le Devoir, 2012), autre ville moyenne du Québec, a aussi emmené les urbanistes de Sherbrooke à se pencher sur la réglementation, mais surtout à se montrer ouvert aux projets d'agriculture urbaine de tous genres (1A; 1B).

3.3.2 Perception de la Ville d'Eugene

Pour ce qui est d'Eugene, les fonctionnaires de la ville mentionnent que l'agriculture urbaine fait partie intégrante du développement durable de la ville, et que la perception citoyenne vis-à-vis ces projets de jardins est positive (1C). La ville concilie les listes d'attente d'année en année et les projets chez les particuliers continuent de se multiplier (1C). De plus, la disponibilité des programmes de financement favorise l'enthousiasme et la volonté de la population d'Eugene de participer aux projets d'agriculture urbaine communautaire et collective. Cependant, les urbanistes d'Oregon soulèvent l'ambivalence des municipalités face à l'implantation d'arbres fruitiers dans les jardins de la ville, bien que cela fasse partie des objectifs du *Climate & Energy Eugene Action Plan* (4A). Cette résistance serait liée au risque de blessures liées à une potentielle chute lors de l'entretien des arbres ou de la récolte de leurs fruits, mais cet aspect est négligeable dans l'implantation de projets d'agriculture urbaine (4A). Un autre élément important soulevé par les fonctionnaires de Sherbrooke et d'Eugene est le taux de pauvreté persistant auprès d'une partie de leur population, et de l'insécurité alimentaire qui doit probablement exister au sein de ces ménages démunis (1A; 1C). Bien qu'ils ne considèrent toujours pas la sécurité alimentaire comme un enjeu prioritaire pour leurs villes, les administrations municipales encouragent tout de même les jardins collectifs et communautaires, car ils connaissent les bénéfices en termes de sécurité alimentaire, surtout dans un contexte de changements climatiques (1A; 1B; 1C).

3.3.3 Perception des gouvernements québécois et d'Oregon

Les Ministères de l'agriculture des deux États, ont la même perception face à l'agriculture urbaine. Selon les propos recueillis auprès de l'*Oregon Department of Agriculture*, l'orientation politique favorisée actuellement au sein de l'État vise surtout la protection et le soutien financier des grands producteurs, et non la promotion de l'agriculture urbaine (3B). Ce soutien est priorisé car, comme au Québec, l'agriculture extensive représente une grande partie de l'économie de l'Oregon et génère beaucoup de GES. Pour les fonctionnaires de la *Waste Prevention & Green Building Division* d'Eugene, cette situation freine l'essor de l'agriculture urbaine, car les villes moyennes ont des budgets restreints et elles doivent souvent se tourner vers des projets générant du capital rapidement, comme l'immobilier, au détriment des jardins collectifs et communautaires (1C). Pour les fonctionnaires de cette division, l'État pourrait faire davantage (1C). En fait, tout comme le MAPAQ, le Ministère de l'Agriculture de l'Oregon souligne la reconnaissance et les bénéfices de l'agriculture urbaine en ce qui concerne la sécurité alimentaire, surtout dans un contexte de changements climatiques. Or, les Ministères de l'agriculture des deux États, ne soutiennent pas

prioritairement les initiatives en la matière, puisque l'agriculture urbaine est davantage d'intérêt local, et qu'en termes de réduction de GES, il est plus urgent de s'occuper de l'agriculture extensive (3A; 3B).

3.3.4 Perception des Organisations non-gouvernementales

Pour les ONG interviewées, tels le CREE de Sherbrooke, les Urbainculteurs et le D3-Pierres, elles mentionnent aussi l'augmentation de l'agriculture urbaine et l'intérêt grandissant des citoyens envers elle. Selon les Urbainculteurs, OSBL spécialisée dans l'agriculture urbaine au Québec, ce sont plutôt les entreprises qui cherchent à implanter des jardins sur leur terrain afin de procurer un espace sain et agréable pour leurs employés (5B). Les Urbainculteurs spécifient qu'actuellement, malgré la perception positive des municipalités vis-à-vis la pratique, ces dernières favorisent encore des projets de développement immobilier au détriment de l'agriculture urbaine (5B). D'ailleurs, dans le deuxième chapitre, ce phénomène a été soulevé tant à Sherbrooke qu'à Eugene. Pourtant, selon le président des urbanistes de l'Oregon, les écoles d'urbanisme enseignent un aménagement du territoire qui prône la densification et la valorisation des espaces verts (4A). Force est donc de constater que le modèle d'urbanisation totale, soulevé dans le deuxième chapitre, est toujours omniprésent en Amérique du Nord.

Par ailleurs, selon l'un des membres de l'UPA de l'Estrie, « [...] l'agriculture urbaine est très présente chez les ménages québécois, car cela fait partie de nos coutumes » (6A). La croissance de l'agriculture urbaine est bénéfique, car elle favorise la consommation locale (3A et 6A). En effet, selon les Urbainculteurs, l'augmentation du nombre de jardins et l'habitude de jardiner en ville peuvent favoriser une économie locale, d'autant plus que les jardiniers vont s'approvisionner et vendre leurs produits chez les commerçants locaux, comme les quincailleries, les serres, les restaurateurs, etc. (5B). L'agriculture urbaine est donc avantageuse tant au niveau social qu'environnemental, mais ne pourra jamais remplacer l'agriculture extensive, car les besoins alimentaires planétaires, et même locaux, nécessitent une production de masse (3A). D'ailleurs, dans le premier chapitre, il a été mentionné que « [...] c'est dans l'intérêt des villes que de développer la pratique, car les citoyens veulent jardiner davantage et les jardins collectifs et communautaires sont de plus en plus en demande auprès des villes » (5B), et ce, même s'ils ne procurent pas l'entièreté d'un garde-manger. Maintenant, voici comment les jardins collectifs et communautaires de Sherbrooke et d'Eugene fonctionnent concrètement sur le terrain.

3.4 Exemples d'agriculture urbaine à Sherbrooke et Eugene

Les jardins collectifs et communautaires font partie du paysage urbain des deux villes étudiées. Alors qu'il y a plus de jardins communautaires et collectifs dénombrés dans la ville d'Eugene qu'à Sherbrooke, l'introduction de la pratique dans cette ville étatsunienne est le résultat d'un souci municipal d'offrir une accessibilité à de la nourriture de qualité, dans une perspective de sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques et de renforcement des relations collectives (1A; Ville d'Eugene, 2010, p. 25). À Sherbrooke, selon les propos recueillis auprès des citoyens-jardiniers, l'implantation des jardins découle d'une mobilisation citoyenne, souvent appuyée par les conseillers municipaux tant au niveau administratif que financier, mais la gestion leur revient entièrement. Dans la ville américaine, cultiver fait partie des habitudes citoyennes, mais, selon le *Parks and Open Space Division*, la municipalité peut à la fois démarrer et gérer les projets et soutenir partiellement les initiatives des particuliers. Dans la prochaine section, il sera question du visage social des jardins—c'est-à-dire des gens qui y participent—, de leur organisation administrative, de leurs buts ainsi que des procédures de leur mise en place.

3.4.1 Pratiques à Sherbrooke

À Sherbrooke, les jardins collectifs et communautaires ont tous démarrés à la suite d'initiative citoyenne et sont soutenus financièrement, soit partiellement ou entièrement, par leur arrondissement. Les citoyens qui participent aux jardins sont en majorité des personnes qui désirent jardiner pour le plaisir. Ce sont surtout des personnes retraitées, et ce, plus particulièrement dans les arrondissements les plus aisés (2A; 2C). Toutefois, les membres des jardins collectifs et communautaires interviewés mentionnent que, durant les dernières années, le visage social des jardins sherbrookoïses a changé. De plus en plus de jeunes familles et de jeunes couples adhèrent aux projets d'agriculture urbaine, non seulement pour le plaisir de jardiner, mais par souci d'accessibilité à une nourriture de qualité —critère de base de la sécurité alimentaire—, sans pesticides et biologique (2A). Selon les administrateurs des jardins de la ville, les personnes démunies vont rarement jardiner, sauf au Jardin collectif des Nations, auquel s'est jointe une association de nouveaux arrivants qui espère ainsi faciliter l'intégration des immigrants à leur nouvelle ville d'accueil (2B).

Plusieurs citoyens-jardiniers ont mentionné qu'en ce qui concerne l'organisation administrative des jardins, leurs conseils d'administration sont formés de leurs propres membres et sont indépendants des arrondissements (2A; 2B; 2C). Lorsque la ville invite pour la première fois les citoyens à une

rencontre informative sur la création d'un jardin, elle suggère aux citoyens de former un groupe de démarrage, qui deviendra par la suite le conseil d'administration (2C). L'adhésion des membres au groupe est volontaire et ceux-ci sont nommés aux postes selon leurs préférences et leurs priorités. Toutefois, le choix du mode de nomination est laissé à la discrétion des membres. Par exemple, les intégrants d'un jardin peuvent décider d'élire leur conseil d'administration ou laisser les membres intéressés occuper les postes disponibles. Ainsi, chaque projet d'agriculture urbaine a son propre mode politico-organisationnel.

Toujours selon les propos recueillis auprès des citoyens-jardiniers, les jardins collectifs et communautaires sherbrookoïses sont créés dans le but de développer un esprit de coopération dans une ambiance de détente, au plus bas prix possible, afin de rendre la pratique accessible à tous (2A). Ils soulignent également un nouvel intérêt pour la sécurité alimentaire et la lutte aux changements climatiques, depuis les cinq dernières années. Selon un des membres du conseil d'administration du Jardin collectif des Nations :

« [...] les jardins sont un moyen de sensibilisation pour la protection de l'environnement, ils sont une excuse pour se rassembler, et comprendre les principes écosystémiques du lien de la terre avec la production de nourriture de qualité » (5C).

Il n'en demeure pas moins que ce ne sont pas des facteurs pris en compte de prime abord lors du démarrage des jardins par les citoyens-jardiniers (2A; 2B; 2C).

3.4.2 Processus de démarrage d'un jardin collectif ou communautaire à Sherbrooke

En ce qui concerne le démarrage d'un projet d'agriculture urbaine à Sherbrooke, onze étapes sont nécessaires à la mise en place d'un jardin communautaire (voir Annexe 3). En ce qui a trait aux jardins collectifs, une fois que l'administration municipale approuve le projet, les membres du jardin le créent avec des dons matériels et financiers et le volet administratif est défini comme celui des jardins communautaires (2C).

Les citoyens doivent donc faire part à leur conseiller municipal d'arrondissement de leur intérêt pour un jardin dans leur quartier. Si ce dernier est en accord avec l'initiative, il demande un octroi de fonds au sein de l'arrondissement afin d'implanter un jardin dans le quartier désigné. Lors de cette étape, l'arrondissement doit publier dans des quotidiens communautaires les informations

permettant de fixer une rencontre d'inscriptions pour les citoyens intéressés par le projet. Lors de cette réunion, le plan d'aménagement du jardin est déjà approuvé par la ville et peut être présenté aux citoyens. L'arrondissement demande aux intéressés de former le comité de démarrage du jardin, qui deviendra subséquemment le conseil d'administration. D'ailleurs, à chaque année, lors d'une assemblée, les membres de ce conseil doivent être élus par les citoyens-jardiniers. Lorsqu'un jardin débute, le comité de démarrage achète les outils, les bâtiments et divise le terrain en plusieurs lots (2C). L'achat de cet équipement se fait conjointement avec le conseiller municipal afin d'obtenir le plus de financement et de commandites possibles pour amoindrir les coûts. Le comité a également comme tâche de créer des règlements pour les participants, c'est-à-dire des règles de responsabilité, d'entretien, d'échéanciers, d'ensemencement, de plantations, de récolte, etc. Les jardins communautaires offrent généralement entre 80 et 100 parcelles de 25 à 35 pieds carrés (voir Figure 3.3). Si le nombre de membres est insuffisant, l'arrondissement peut lancer une deuxième vague de publicités auprès de ses citoyens afin d'augmenter le nombre d'inscriptions. À ce propos, les membres du conseil d'administration du dernier jardin communautaire ayant vu le jour à Sherbrooke, le Jardin communautaire du Bois Beckett (2C), soulignent que, tout au long du processus, les citoyens se sont engagés bénévolement dans le groupe de démarrage et dans le conseil d'administration.



Figure 3.3 Jardin communautaire Marcel-Talbot de Sherbrooke

En ce qui concerne le volet administratif, les citoyens-jardiniers révèlent que les transactions financières liées à la mise en place d'un jardin se font, au départ, par l'entremise du compte bancaire d'un jardin collectif ou communautaire déjà existant (2C). Ensuite, le comité de démarrage peut entreprendre la démarche d'accréditation du jardin en tant qu'organisme sans but lucratif (OSBL) auprès du gouvernement afin de gérer ses propres finances. En devenant un organisme enregistré, le jardin est en règle avec le gouvernement et ses membres. Le comité de démarrage, ou le premier conseil d'administration, doit aussi décider des règles qui régiront le jardin, c'est-à-dire définir les tâches de chacun des membres, la durée de leur mandat, le système démocratique, etc. L'avant-dernière procédure de la mise en place d'un jardin est l'acquisition d'une assurance-responsabilité auprès de la Ville de Sherbrooke, et par le fait même de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), puisque ces deux entités se sont conjointement dotées d'une assurance spécifique pour les projets de jardins collectifs et communautaires pour l'ensemble du Québec. Finalement, une politique de surveillance doit être créée afin d'éviter le resquillage et l'abandon des lots par certains membres (2C).

Le financement est différent pour chaque type de jardin. Pour la mise en place d'un jardin collectif, les coûts sont très minimes. D'ailleurs, ces jardins « [...] ont leur propre mode de fonctionnement et structure associative. [...] certains sont associés avec des banques alimentaires, des cuisines collectives ou des services de santé et peuvent offrir des ateliers en horticulture, en cuisine et en nutrition » (MAPAQ, 2012). Bien que l'arrondissement puisse financer une partie des jardins collectifs, la majorité des ressources proviennent de dons matériels ou financiers, tel que susmentionné. Quant aux jardins communautaires, ils nécessitent, selon la présidente du conseil d'administration du Jardin communautaire du Bois Beckett (2C), un financement municipal moyen de 110 000 \$ pour débiter le projet. Afin de rentabiliser un jardin communautaire, mais surtout de posséder un fonds de roulement pour les dépenses essentielles, une contribution annuelle de 20 \$ à 35 \$ par parcelle est demandée, en fonction de la grandeur de la parcelle (2A; 2C). Par exemple, le conseil d'administration du jardin communautaire Shermont, pionnier de la ville, dépense entre 4000 \$ et 4500 \$ annuellement. Parfois, les finances du projet peuvent être déficitaires, surtout lorsqu'il y a des achats d'équipements importants, comme un cabanon, mais la plupart du temps, les budgets sont respectés et même excédentaires (2A). Ainsi, cette stabilité économique des jardins, une fois qu'ils ont démarrés, contribue à la pérennité des projets et donc au renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques.

Ainsi, bien que les exemples de jardins collectifs et communautaires soient semblables à Sherbrooke et Eugene, quelques aspects notables différencient l'agriculture urbaine des deux villes. La prochaine section détaille ces différences afin de mieux comprendre l'insertion de la pratique dans le développement de la ville américaine.

3.4.3 Pratiques à Eugene

Eugene compte 38 jardins sur son territoire, dont cinq jardins communautaires (*Community Garden*) sont entièrement gérés par la municipalité. Ils sont de tailles différentes, divisés en lots de 20 pieds carrés par 30 pieds carrés, ou de 20 pieds carrés par 40 pieds carrés. Ils mesurent en moyenne 6,5 acres et comptent 325 lots au total (voir Figure 3.4).



Figure 3.4 *Community Garden d'Eugene* (tiré de *The Eugene Guide*, 2013)

Les citoyens qui y participent proviennent de diverses couches sociales, mais comme c'est le cas à Sherbrooke, la majorité des participants sont des gens de classe moyenne ou aisée, qui jardinent pour le plaisir et non par nécessité. Ils comptent également certains citoyens à faible revenu, qui représentent une minime partie des jardiniers, et dont le but est de cultiver pour avoir accès à de la nourriture à faible coût et de bonne qualité. La plupart de ces citoyens-jardiniers participent aux *Community Gardens* car ils aiment jardiner, partager ce passe-temps avec d'autres citoyens pour créer un réseau social, mais aussi parce qu'ils n'ont pas assez d'espace pour cultiver sur leur propre propriété, ou tout simplement parce qu'ils ne désirent pas convertir leur terrain en jardin (1D). Toutefois, bien que la majorité des participants ne soient pas en situation d'insécurité alimentaire, selon le *Parks and Open Space Division*, l'un des buts des jardins est tout de même d'offrir une nourriture de qualité et à bas prix, tout en étant un lieu où s'accroît la résilience envers l'environnement et les changements climatiques (1C), ce qui concorde avec la demande de la *Eugene Sustainability Commission* qui recommande au conseil municipal

« [...] d'entreprendre un plan d'orientation des ressources pour le développement d'un plan de sécurité alimentaire en collaboration avec des partenaires communautaires » (Ville d'Eugene, 2010).

De plus, même si la crise économique a provoqué des impacts sur l'économie de la ville cinq ans plus tôt, elle a quand même décidé d'agrandir ses jardins communautaires, considérant l'engouement des citoyens reflété par les listes d'attentes (1D). Cependant, en 2013, douze lots sont restés vacants, phénomène jamais vu depuis la création des jardins. Ce fait est toujours inexplicable à ce jour, et le *Parks and Open Space Division* d'Eugene espère que ce n'est que le fruit du hasard et non une tendance à long terme (1D).

3.4.4 Processus de démarrage d'un jardin collectif ou communautaire à Eugene

La procédure d'Eugene sur la mise en place des jardins collectifs ou communautaires est établie depuis 1978 (Ville d'Eugene, 2013a). Lorsqu'un groupe de citoyens désire prendre possession d'un terrain public à des fins d'agriculture urbaine communautaire ou collective, il doit suivre les démarches du *Citizens Initiated Planning Process* (Ville d'Eugene, 2013c). Ce programme oblige le groupe de citoyens à soumettre un prospectus de projet à la ville, dans lequel sont précisés la localisation du lot désiré, les buts précis du jardin et les démarches à entreprendre. Les citoyens doivent également présenter un plan de financement à la ville lors du dépôt de projet qui doit être évalué et approuvé par la municipalité (1D). Dans ce plan de financement, toutes les procédures menant à la création du jardin doivent être mentionnées, la provenance du financement, les étapes de la construction, ainsi que celles de la manutention (1D). En fait, les citoyens doivent prouver à la municipalité qu'il existe d'autres sources de financement externe suffisantes au démarrage du projet pour qu'il soit aussi financé par la ville (1D).

Possédant déjà un système de jardins communautaires bien établi et géré entièrement par la municipalité d'Eugene, les initiatives citoyennes sont moins fréquentes, et ce, bien qu'un programme existe pour ce type d'initiatives (1D). A priori, la ville n'accorde pas de financement aux jardins collectifs et communautaires émanant d'une mobilisation citoyenne, particulièrement depuis la crise économique de 2008 (1D). Toutefois, le *Neighborhood Matching Grants Program*, créé en 2000, permet aux résidents d'Eugene de participer activement à l'amélioration de leur quartier par le biais de bourses offertes par ce programme, et qui sont d'ailleurs gérées par les résidents eux-mêmes (Ville d'Eugene, 2013c). Avec ces bourses, les résidents du quartier accumulent des fonds et peuvent obtenir jusqu'à 20 % du financement pour un nouveau jardin collectif ou communautaire. Le *Neighborhood Matching Grants Program* finance aussi la mise en

conserve de produits alimentaires issus des jardins pour les banques alimentaires (Ville d'Eugene, 2013c).

Le processus d'adhésion à un jardin communautaire est clairement expliqué dans le guide *Community Gardening Handbook* (1D). Ce guide procure les dates limites de renouvellement de permis pour les anciens et nouveaux jardiniers, les dates de la dernière période de gel, de l'ensemencement du printemps, ainsi que les dates de remboursement de lots et de leur fermeture. Il indique également l'information sur le cadre administratif des jardins, ainsi que sur les règles de conduite des jardiniers, dont l'entretien de l'équipement (*Community Gardening Handbook of Eugene, 2013*).

Selon le *Parks and Open Space Division*, entre 30 000 USD et 35 000 USD sont nécessaires pour démarrer un jardin communautaire. Étant situés sur des propriétés municipales, ces jardins doivent être clôturés, ce qui peut augmenter les coûts de 4000 USD à 8500 USD par rapport au montant initial, pour atteindre un total maximum de 43 500 USD. Le coût annuel de l'entretien des parcelles est semblable à celui observé à Sherbrooke (100 USD/par parcelle). Ces frais incluent les salaires du coordinateur et du superviseur des jardins, fonctionnaires du *Parks and Open Space Division*, les salaires du personnel responsable de l'irrigation et de l'entretien, le coût des outils, etc. (1D). Investir dans les jardins pour cette division de la ville n'est pas un moyen de faire du profit, mais bien d'offrir un service qui améliore la qualité de vie de ses citoyens (1D). Ici il est possible de constater, tout comme dans les coûts de démarrage des jardins sherbrookoïses, qu'après quelques années de fonctionnement, les finances des ceux-ci sont rentabilisées ce qui assure une stabilité économique et la pérennité des projets en agriculture urbaine par le fait même. Cette pérennité contribue ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de crise climatique.

Pour le *Parks and Open Space Division*, l'agriculture urbaine ne se résume pas seulement à ses propres jardins, mais aussi aux jardins créés par les citoyens et à leur promotion au sein des écoles primaires. De même, par le biais du *FOOD For Lane County's Grassroots*, un organisme de soutien aux gens souffrant d'insécurité alimentaire, les jardins permettent aux citoyens d'approfondir leurs connaissances sur les méthodes de compostage et de former des jardiniers potentiels, qui produiront 65 000 livres de nourriture pour les citoyens d'Eugene qui n'ont pas suffisamment de nourriture. De plus, en vue de la création de nouveaux jardins, Eugene a également développé un guide d'intégration aux jardins communautaires, qui indique aux citoyens les étapes du jardinage, la

gestion des insectes nocifs et l'administration de l'eau, entre autres (Ville d'Eugene, 2013b). Enfin, pour les fonctionnaires du *Waste Prevention and Green Building Division*, l'agriculture urbaine fait partie intégrante du développement durable de la ville, tout comme les bâtiments verts et l'inventaire des GES ; volets mentionnés dans l'onglet du développement durable du site web de la ville (Ville d'Eugene, 2013). L'ensemble de ces initiatives et des programmes municipaux consolident l'instauration de l'agriculture urbaine au sein de la communauté d'Eugene.

En bref, un écart entre les perceptions citoyennes, municipales et gouvernementales est observé par le biais des propos recueillis lors des entrevues. Les citoyens-jardiniers ne cultivent pas pour la sécurité alimentaire et la lutte aux changements climatiques de prime à bord. Pourtant cela ne nuit pas à l'apport de l'agriculture urbaine comme moyen de renforcer des problématiques, car les fonctionnaires des villes, les ONG, les agriculteurs et les gouvernements fédérés s'accordent sur les bienfaits de la pratique et mettent en place des projets dans la matière en ce sens comme mentionné tout au long de cette étude. De plus, cultiver en ville est une « coutume » bien présente depuis les trente dernières années, puisque les demandes d'instauration de jardin n'ont pas cessé d'augmenter, mais surtout, car les listes d'attente pour y adhérer sont toujours complètes, sauf en 2013 pour Eugene.

Par le biais de l'information recueillie, il est possible d'apprécier l'efficacité de la gestion des jardins collectifs et communautaires des Villes de Sherbrooke et d'Eugene et de la juxtaposer à la théorie de la gestion des biens communs d'Ostrom, abordée dans le deuxième chapitre.

3.5 La gestion des jardins basée sur le modèle d'Ostrom, une source de durabilité

La théorie de la gestion du bien commun d'Ostrom, conjointement aux propos recueillis auprès des responsables des jardins communautaires et collectifs de chacune des deux villes étudiées —membres des conseils d'administration des jardins collectifs et communautaires de Sherbrooke et la *Parks & Open Space Division* d'Eugene—, permettent de comparer le mode de gestion du sol dédié à l'agriculture urbaine. Ainsi, il a été possible de constater que c'est la gestion autonome faite par les citoyens-jardiniers qui s'avère être très efficace pour ce type de ressource commune. Cette théorie de la gestion du bien commun repose sur huit principes de gestion qui sont ici détaillés.

Le premier principe consiste à établir les limites de la ressource, les exploitants devant la délimiter physiquement et définir qui y a accès (Ostrom, 1990, p. 91). Le deuxième principe est

l'établissement des règles de fonctionnement en ce qui concerne le temps d'utilisation, l'endroit, la technologie ou méthodes d'exploitation utilisées, la quantité de la ressource disponible, ses conditions physiques, le travail requis, les matériaux et le financement nécessaire. Ces règles doivent être adaptées aux besoins et conditions locaux, tout en étant conformes aux particularités économiques, environnementales et culturelles de la ressource (Ostrom, 1990, p. 92). Le troisième principe est de posséder un système qui permet aux exploitants de participer régulièrement à la définition et à la modification des règles de fonctionnement. Ainsi, l'exploitation sera conforme aux particularités de la ressource à travers le temps (Ostrom, 1990, p. 93). Le quatrième principe, dit de bonne gouvernance, est un système de surveillance redevable à la communauté vis-à-vis des exploitants fautifs. Concrètement, ce système suggère aux exploitants de nommer des «surveillants» dans leur propre groupe, afin de cibler les exploitants abusifs (Ostrom, 1990, p. 94). Le cinquième principe, quant à lui, consiste à établir un système gradué de sanctions pour les exploitants qui ne respectent pas les règles. Habituellement, ce système impose des sanctions faibles qui souvent n'ont pas besoin d'être appliquées, car les exploitants ne ressentent pas le besoin d'outrepasser les règles —au sein d'une gestion autonome— (Ostrom, 1990, p. 94). Le sixième principe est d'avoir un système peu coûteux de résolution de conflits, dans lequel les exploitants délèguent la responsabilité de résoudre les conflits aux exploitants les plus aptes à la négociation et les plus respectés de leurs pairs (Ostrom, 1990, p. 100). Le septième principe, l'autodétermination reconnue par les autorités extérieures, consiste au respect du fonctionnement administratif que s'imposent les exploitants par les autorités politiques qui pourraient prendre en charge la ressource (Ostrom, 1990, p.101). Le huitième principe regroupe l'ensemble des premier, deuxième et troisième principes, appliqué à plusieurs niveaux de l'exploitation, et ce, lorsque la ressource est à grande échelle, comme peut l'être la gestion de l'air ou des champs de monoculture. Ce dernier principe ne sera donc pas abordé pour cette étude.

Rappelons que ces principes s'appliquent seulement si la ressource naturelle est gérée à petite échelle et si les particularités économiques, environnementales et culturelles sont tenues en compte (Harribey, 2011, p. 101, Ostrom, 1990, p. 90). Ainsi, pour déterminer le degré d'applicabilité de la gestion autonome, et donc de la bonne gouvernance d'une «petite ressource», le tableau 3.2 détaille le mode de gestion des jardins des deux villes étudiées relativement aux sept premiers principes de gestion d'Ostrom.

Tableau 3.2 Tableau comparatif de la gestion des jardins d'Eugene et Sherbrooke selon les principes de la gestion du bien commun d'Elinor Ostrom

<i>Community Gardens, Eugene</i>	Principes de la gestion du bien commun d'Ostrom	Jardins de Sherbrooke
 Le <i>Parks & Open Space Division</i> désigne l'espace physique des jardins ainsi que les personnes qui y ont accès	1 Limites de la ressource nettement définies	 La ville désigne l'espace physique des jardins et les citoyens-jardiniers décident qui y a accès
 Règles établies par le <i>Parks & Open Space Division</i>	2 Règles bien adaptées aux besoins et conditions locales (conformes aux particularités économiques, environnementales et culturelles de la ressource)	 Règles établies par les citoyens-jardiniers
 Pas d'assemblées annuelles, c'est le <i>Parks & Open Space Division</i> qui décide de la modification des règles	3 Système permettant aux individus de participer régulièrement à la définition et à la modification des règles	 Les citoyens-jardiniers ont des assemblées annuelles où ils élisent le conseil d'administration
 Le <i>Parks & Open Space Division</i> effectue la surveillance selon ses priorités	4 Système de surveillance redevable à la communauté vis-à-vis des fautifs	 Les conseils d'administration sont chargés de la surveillance du respect des règles
 Le <i>Parks & Open Space Division</i> décide du système de sanctions	5 Système gradué de sanctions pour des appropriations de ressources qui violent les règles de la communauté	 Les citoyens jardiniers lors de l'assemblée annuelle décident du système de sanctions qui peut être ajusté par le conseil d'administration
 Le <i>Parks & Open Space Division</i> n'a pas de procédure concrète pour la résolution de conflits ce qui ne favorise pas la prévision des coûts (résolution au cas par cas)	6 Système peu coûteux de résolution des conflits	 Les conseils d'administration décident du système de résolution de conflits
 Le <i>Parks & Open Space Division</i> est l'autorité extérieure	7 Autodétermination reconnue des autorités extérieures	 Ville accepte le mode de fonctionnement administratif et financier qu'adoptent les citoyens-jardiniers

Légende :  Gestion entièrement appliquée par les exploitants de la ressource
 Gestion appliquée, mais par une autorité extérieure à la ressource et non les exploitants
 Gestion nullement appliquée

3.5.1 La gestion autonome, le modèle pour les jardins collectifs et communautaires

D'abord, ce tableau permet de constater que le premier principe, la délimitation de la ressource, est appliqué initialement par les villes, ce qui concorde avec le postulat d'Ostrom qui souligne que tout « [...] ce qui relève du périmètre commun [...] a son origine dans une décision de type politique, et

ce, quel que soit l'échelon où elle est prise, allant du local au global » (Ostrom, 2010, p. 22). En effet, à Sherbrooke et à Eugene, ce sont les fonctionnaires concernés par l'agriculture urbaine qui approuvent l'emplacement des jardins (voir section 3.4.1 et 3.4.2). Ensuite, les six autres principes — l'établissement des règlements, la participation des citoyens à la définition et à la modification des règles, l'instauration d'un système de surveillance, de sanctions et de résolution de conflits, l'autodétermination par une ressource extérieure—, sont appliquées, mais pas par les mêmes entités.

À Sherbrooke, ce sont les citoyens-jardiniers qui mènent leur gestion, elle-même reconnue par la municipalité, tandis qu'à Eugene, c'est le *Parks and Open Space Division* qui établit le mode de gestion. Cependant, cette comparaison ne désigne pas la gestion sherbrookoise comme étant le modèle de gestion parfait, ni celui d'Eugene comme étant mauvais. Les modes de gestion des jardins sont adaptées aux réalités économiques, environnementales et culturelles de la ressource. D'ailleurs, les personnes interviewées n'ont mentionné aucune inquiétude majeure quant au type de gouvernance, sauf à Eugene pour ce qui est de la gestion de conflits et le respect des règlements. Le coordinateur du *Parks and Open Space Division* d'Eugene mentionne que

« [...] quand le respect des règles, l'entretien et la bonne utilisation des lieux ne sont pas respectés, il est difficile de ramener à l'ordre les jardiniers. Lorsqu'un conflit survient, le régler est extrêmement difficile et compliqué, alourdissant la tâche de la division des parcs » (1C).

Les conflits au sein des jardins d'Eugene sont entièrement gérés par le *Parks and Open Space Division*, mais au cas par cas, car il n'y a pas de système de gestion de conflits clair et concret préétabli (1C). Parallèlement, à Sherbrooke, les membres des conseils d'administration des jardins interviewés mentionnent que les cas de litige sont minimes, voire même nuls, car ce sont les conseils d'administration —élus par les citoyens-jardiniers— qui établissent les règles de conduite et gèrent les finances des jardins dès leur démarrage (2A; 2B; 2C).

Ce tableau permet de constater que ce sont les jardins sherbrookoises qui présentent une gestion qui concorde le plus avec les principes de gestion élaborés par Ostrom, et que ceux d'Eugene sont davantage sous un «Léviathan» —la division du *Parks and Open Space*—. Une gestion effectuée par une autorité externe, comme le *Parks and Open Space Division*, peut parfois être plus complexe et moins respectueuse de la ressource, tel qu'entériné par le coordinateur de la division. La gestion autonome, quant à elle, est synonyme de stabilité administrative, mais aussi financière, comme le

démontre les exemples plus haut, mais surtout celui de Sherbrooke, et ce, depuis le début de l'apparition des jardins collectifs et communautaires dans la ville. C'est pourquoi Sherbrooke initie les projets de jardins par leur délimitation, mais laisse ensuite leur développement et leur gestion entre les mains des citoyens-jardiniers.

Le modèle d'Ostrom s'applique aux jardins collectifs et communautaires des villes moyennes nord-américaines. Les jardins sherbrookoïses et les difficultés rencontrées dans la gestion de conflits et de sanctions des jardins d'Eugene en sont de bons exemples. Cette gouvernance, permet une stabilité administrative et la pérennité de l'exploitation de la ressource par le fait même. La bonne gouvernance d'une ressource à petite échelle repose sur la tenue en compte des particularités de celle-ci, mais surtout d'une gestion autonome qui est à l'écoute des valeurs et des besoins des exploitants, comme c'est le cas à Sherbrooke.

En bref, puisque l'agriculture urbaine est une pratique bien ancrée depuis les années 1970 et que le nombre de jardins collectifs et communautaires ne cesse de croître —de par les nombreux bénéfices quelle procure dont le renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques—, depuis quelques années les gouvernements du Québec et de l'Oregon s'intéressent davantage à la pratique. De plus, cet engouement citoyen, combiné à la mise en place de pouvoirs délégués en matière d'aménagement du territoire, ont permis d'inclure l'agriculture urbaine dans les schémas d'aménagement d'Eugene depuis 1971, et fera partie de ceux de Sherbrooke à partir de 2014. Cette ouverture politique et légale contribue également à l'implantation de l'agriculture urbaine et donc au renforcement de la problématique alimentaire. D'ailleurs, bien que les fonctionnaires responsables de l'agriculture urbaine, tant à Sherbrooke qu'à Eugene, ne peuvent affirmer statistiquement à quel point les jardins collectifs et communautaires peuvent pallier à l'insécurité alimentaire, ils sont conscients que ceux-ci contribuent indéniablement à la sécurité alimentaire, surtout dans un contexte au climat changeant (1A; 1B; 1C; 1D). Aussi, le fait que les jardins collectifs et communautaires demeurent avant tout un loisir pour les citoyens, et non un moyen d'atteindre la sécurité alimentaire dans un contexte de crise climatique, laisse entrevoir que l'agriculture urbaine n'est pas effectuée dans une perspective de souci alimentaire ou environnemental pour les citoyens-jardiniers. Or, cet écart de perception entre les populations et les paliers gouvernementaux, qui n'a pas les mêmes buts dépendamment des acteurs, mai n'amointrit pas pour autant l'efficacité de la pratique en tant que moyen de renforcer la sécurité alimentaire

dans un contexte de lutte aux changements climatiques. Pour la plupart des citoyens-jardiniers, il a été possible de constater qu'ils cultivent en ville pour le loisir de jardiner et se nourrir de quelques légumes frais et biologiques. Toutefois, ils sont conscients que faire partie d'un jardin collectif ou communautaire est une contribution à un environnement sain, qui facilite l'accessibilité à une nourriture de qualité, et ce, à moindre coût que celle de l'épicerie. La sécurité alimentaire et la lutte aux changements climatiques n'est pas leur priorité lorsqu'ils jardinent, mais ils savent qu'ils y contribuent indirectement. En parallèle, pour les municipalités des villes moyennes et pour les gouvernements du Québec et de l'Oregon, promouvoir l'agriculture urbaine est une action qui contribue à la sécurité alimentaire, surtout dans un contexte de changements climatiques, et ce, même si l'agriculture urbaine n'est pas leur première priorité en environnement. C'est d'ailleurs, pourquoi ces deux paliers gouvernementaux s'intéressent davantage à la pratique et la règlementent de plus en plus afin qu'elle fasse partie du paysage urbain comme c'est déjà le cas à Eugene et le sera à Sherbrooke dans les prochaines années. De plus, avec la théorie de la gestion du bien commun d'Ostrom, il a été possible de constater que représentant des ressources naturelles de petite envergure, les jardins collectifs et communautaires sont mieux gérés par une administration autonome effectuée par les citoyens-jardiniers, que par une autorité extérieure, dans ce cas les municipalités. En ce sens, les villes peuvent et doivent initier les projets d'agriculture urbaine, mais il serait préférable qu'ils soient gérés par leurs propres exploitants. Une gestion autonome favorise la stabilité administrative et financière des jardins, ce qui par le fait même assure la pérennité des jardins collectifs et communautaires. Étant des organisations pérennes elles peuvent alors réellement contribuer au renforcement à la sécurité alimentaire dans le contexte des changements climatiques.

À la lumière des trois chapitres précédents, la prochaine section conclue l'étude sous une forme de discussion-conclusion. Ainsi, il sera donc possible d'affirmer que l'agriculture urbaine et plus particulièrement les jardins collectifs et communautaires, sont un moyen pour les villes moyennes de renforcer la sécurité alimentaire dans un contexte de lutte aux changements climatiques en Amérique du Nord.

DISCUSSION-CONCLUSION

La réalité urbanistique de villes moyennes de nos jours a poussé celles-ci à devenir des actrices majeures dans la lutte aux changements climatiques. L'augmentation de la population urbaine —pression supplémentaire sur l'approvisionnement des ressources—, leur pouvoir d'action plus «rapide», dû à leurs pouvoirs délégués en environnement, de même que la lenteur des dernières négociations climatiques internationales, a incité les cités à s'engager dans la lutte aux changements climatiques qui dépasse maintenant les frontières. Cette situation a favorisé l'émergence de pratiques plus soucieuses de l'environnement, dont l'agriculture urbaine —jardins collectifs et communautaires—, qui amoindrissent les impacts des activités anthropiques comme l'agriculture extensive, responsable en grande partie des émissions des GES mondiaux et de l'insécurité alimentaire des plus démunis. De ce fait, la présente étude s'est concentrée sur la contribution de l'agriculture urbaine au renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques, dans les villes moyennes de Sherbrooke et Eugene, au Québec et en Oregon respectivement. Elle a ciblé que l'importance qu'accordent les villes moyennes à l'agriculture urbaine est différente d'un État à l'autre, mais présente une tendance commune : un essor et un engouement grandissants. Depuis les années 1970, l'agriculture urbaine se veut en partie une solution à l'insécurité alimentaire surtout dans un contexte de changements climatiques dans les villes d'Amérique du Nord, notamment dans les municipalités de taille moyenne. Plus précisément, l'ouverture réglementaire et politique des paliers fédérés et municipaux, la « coutume » nord-américaine de jardiner, les bénéfices des jardins communautaires et collectifs, et enfin leur durabilité en tant qu'organisations citoyennes confirment les jardins collectifs et communautaires comme moyen pour les villes moyennes nord-américaines de renforcer la problématique.

En ce qui concerne l'ouverture réglementaire et politique des paliers fédérés et municipaux, elle se traduit par l'octroi aux villes de compétences en matière d'environnement, par l'inclusion et la réglementation de l'agriculture urbaine dans les schémas d'aménagement, ainsi que par les divers programmes municipaux mis en place pour augmenter le nombre de jardins communautaires et collectifs. Aussi, les études sur la pratique, souvent commandées par les villes, les commissions municipales, les programmes de soutien municipaux ainsi que l'importance qu'on lui accorde au sein des municipalités, indiquent également cette ouverture politique. À Sherbrooke, une réglementation est prévue en 2015 et la pratique est vue comme un facteur de succès pour un milieu de qualité de vie sain dans le schéma d'aménagement du territoire. À Eugene, l'ouverture

réglementaire est telle que la ville a pris en main l'instauration de la pratique et l'a rendue tout aussi importante que l'inventaire des GES et les bâtiments verts. Toutes ces initiatives gouvernementales démontrent que les villes moyennes, et donc Sherbrooke et Eugene, considèrent l'agriculture urbaine comme un moyen de palier aux deux problématiques soulevées dans le cadre de cette étude. Cependant, bien que toutes les villes moyennes nord-américaines aient des pouvoirs délégués en aménagement du territoire, le niveau d'ouverture réglementaire face à l'agriculture urbaine n'est pas le même d'une ville à l'autre. Les exemples de Sherbrooke et Eugene le démontrent, car à Eugene l'insertion de la pratique en vue de palier aux problématiques susmentionnées est faite depuis les quarante dernières années, tandis qu'à Sherbrooke, son inclusion est très récente —dans le schéma d'aménagement de 2013—.

En ce qui a trait à la coutume nord-américaine de jardiner en Amérique du Nord, elle se reflète par l'implantation de jardins collectifs et communautaires depuis 1970. Ces jardins ont pour but d'être une source de loisir, mais aussi d'être une action posée par souci environnemental et social, comme l'ont souligné les fonctionnaires d'Eugene et les membres des conseils d'administration des plus récents jardins sherbrookoïses. Cultiver en ville est une habitude bien ancrée chez les Nord-Américains, ce qui se traduit par un nombre croissant d'initiatives d'agriculture urbaine et par des listes d'attentes pour les parcelles qui persistent d'année en année. Ainsi, cette «coutume» contribue à la continuation de l'augmentation des projets d'agriculture urbaine et donc au renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques. Cela, car l'engouement est présent, mais surtout, car le savoir-faire est disponible de par les jardins déjà existants. Pourtant, bien que les citoyens de Sherbrooke et d'Eugene cultivent depuis plus de trois décennies et que le savoir-faire est disponible, de nombreux citoyens préfèrent toujours les produits des grands supermarchés, car la production des jardins ne suffit pour fournir un ménage, surtout pas en période hivernale (5A).

Les bénéfices des jardins, tant au niveau économique, social qu'environnemental, témoignent aussi de la capacité de l'agriculture urbaine de renforcer la sécurité alimentaire et la lutte aux changements climatiques. L'agriculture urbaine dans les villes moyennes génère une économie locale —consommation auprès des quincailleries locales, possibilité d'emplois temporaires, distribution aux restaurateurs, etc. —, et favorise la réduction des émissions de GES de par la réduction de pesticides, de transport ou le suremballage. Les jardins collectifs et communautaires contribuent également à l'approvisionnement et à la disponibilité d'une nourriture de qualité, donc

à une sécurité alimentaire. Ils favorisent le sentiment d'accomplissement par le travail et permettent l'acquisition de nouvelles connaissances. Ils améliorent la vie de quartier ainsi que le sentiment d'appartenance au milieu. Ils sont également vus comme des moyens de contenir des problèmes sociaux, comme la délinquance ou le décrochage scolaire. Et même si des points négatifs existent à l'implantation de l'agriculture urbaine, ils sont toutefois peu nombreux. Dans cette étude, l'écart de perception vis-à-vis la pratique entre les citoyens-jardiniers et les décideurs politiques est le décalage majeur. Bien que les citoyens-jardiniers cultivent avant tout pour le loisir, la contribution indirecte que peuvent apporter les jardins collectifs et communautaires à la sécurité alimentaire et à la lutte aux changements climatiques dans les villes moyennes est bien réelle. D'ailleurs, les membres des conseils d'administration des jardins sherbrookoïses soulignent la transformation de la conception de l'agriculture urbaine auprès des nouveaux adhérents aux jardins (2A; 2C). À Eugene, les citoyens-jardiniers cultivent par loisir, mais savent qu'ils contribuent à la sécurité alimentaire et à la lutte aux changements climatiques, puisque la municipalité fait la promotion des jardins en ce sens. À Sherbrooke, la ville veut l'inclure dans son développement également dans cette perspective.

Enfin, pour ce qui est de la durabilité des jardins collectifs et communautaires, leur stabilité financière et administrative est concluante. Les expériences d'Eugene et du jardin le plus ancien de Sherbrooke permettent de constater que les jardins collectifs et communautaires sont des organisations durables économiquement, car d'année en année, leurs budgets ne sont pas en déficit et rarement excédentaires. En effet, une fois démarrés par les municipalités —étape nécessitant beaucoup de fonds—, les jardins se rentabilisent au cours des années et démontrent des finances durables à long terme. La stabilité administrative des jardins et surtout leur gestion autonome, modèle préconisé par Ostrom, favorise également la durabilité de l'agriculture urbaine, car les citoyens-jardiniers gèrent leur ressource selon leurs intérêts et leurs préoccupations. Une gestion autonome minimise les conflits et la surexploitation de la ressource, ce qui a d'ailleurs été confirmé par les membres des jardins sherbrookoïses, qui ont le mode de gestion préconisé par le modèle d'Ostrom. À Eugene, par contre, les conflits sont plus fréquents et la gestion des jardins est souvent complexe, selon les fonctionnaires responsables. Pour eux, il est nécessaire d'être clair avec les citoyens-jardiniers, ce qui ne garantit toutefois pas la paix administrative. Mais, somme toute, le modèle d'Ostrom s'impose comme démarche à suivre pour la gestion des jardins collectifs et communautaires dans un contexte nord-américain. Cependant, ce n'est pas parce qu'il y a une autorité extérieure qui gère les jardins, que la durabilité administrative et financière est en péril.

L'exemple d'Eugene le démontre et nuance ainsi la vision exposée par Ostrom. Celui-ci à quelques difficultés dans le respect des règles et la résolution de conflits, mais cela n'empêche aucunement leur pérennité, car ils existent depuis 1971 et continuent toujours d'augmenter. Des jardins collectifs et communautaires durables, de par leur longue durée, contribuent indéniablement au renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de crise climatique.

Ainsi, puisque l'étude visait l'élargissement des connaissances quant à la contribution de l'agriculture urbaine dans le renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changements climatiques, elle permet de constater que dans les villes moyennes du Québec, la pratique est plutôt embryonnaire, tandis que dans les villes de l'Oregon, elle est bien présente depuis les quarante dernières années. Également, l'étude permet d'établir que l'agriculture urbaine est plus particulièrement les jardins collectifs et communautaires, bien qu'ils ne soient pas considérés de la même manière d'une ville moyenne à une autre, leur croissance et l'engouement envers ceux-ci démontrent que la pratique est de plus en plus tangible comme moyen de renforcer la sécurité alimentaire et la lutte aux changements climatiques, de par les quatre facteurs mentionnés précédemment. L'instauration de l'agriculture urbaine comme activité intégrante du développement durable dans l'ensemble des villes moyennes, tout comme l'inventaire des GES ou le compostage, n'est qu'une question de temps, mais surtout d'ouverture politique et de sensibilisation auprès de la population.

Bien sûr, cette étude n'engage que les pratiques de Sherbrooke et Eugene —villes au sein d'États fédérés engagés en environnement—, et ne représente en aucun cas la réalité de toutes les villes moyennes d'Amérique du Nord. L'inclusion totale de la réalité des différentes pratiques des villes moyennes du continent offrirait sans aucun doute un portrait plus juste de l'ampleur de l'agriculture urbaine dans des États où l'environnement n'est pas aussi prioritaire qu'au Québec et en Oregon. Par contre, considérant ce qui motive les citoyens-jardiniers, ainsi que les conseils municipaux et les gouvernements fédérés à s'intéresser sur la pratique, on peut penser que ces conclusions préliminaires pourraient être étendues à d'autres villes d'Amérique du Nord. Finalement, il aurait été intéressant d'étudier plus en profondeur à quel point l'agriculture urbaine pourrait fournir des banques alimentaires, si sollicitées en Amérique du Nord, mais surtout de percevoir si cet engouement force les grandes institutions comme les Nations Unies à inclure la pratique dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques, et ce, partout dans le monde dans les années à venir.

RÉFÉRENCES

- Abbott, C. (2013). Land Use Planning. *In The Oregon Encyclopedia. Land Use Planning.* http://www.oregonencyclopedia.org/entry/view/land_use_planning/ (Page consultée le 3 octobre 2013).
- Arfi Reynolds, K. (2010). *Urban Agriculture as a Revolution : An Action Research and Social Movement Analysis of Food Production in Alameda County*, Mémoire de maîtrise, University of California, Berkeley, California, 261p.
- Armar-Klimesu, M. (2000). Urban Agriculture, Food Security, Nutrition and Health. *In Resource Centres of Urban Agriculture and Food Security (RAUF).* <http://www.ruaf.org/sites/default/files/Theme4.PDF> (Page consultée le 29 novembre 2013).
- AULab. (2013). À propos. *In AuLab.* http://www.aulab.uqam.ca/?page_id=2 (Page consultée le 24 avril 2013).
- Ba A. et Aubry C. (2011). Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts. *NOROIS Environnement, aménagement, société*, n°221, p.11-24.
- Barthel, S. and Isendahl, C. (2012). Urban gardens, agriculture and waste management : Sources of resilience for long –term food security in cities. *Ecological Economics*, vol.86, 234 p.
- Beaudry, S. (2011). Les Community Gardens de New York City : de la désobéissance civile au développement durable. *Revue française d'études américaines*, n° 129, p. 73-86.
- Best Oregon Built Environment & Sustainable Technologies Center (2010). About. *In Oregon Best. About Us.* <http://oregonbest.org/about> (Page consultée le 22 avril 2013).
- Bellows, A. et autres. (2000). Urban livestock agriculture in the State of New Jersey, USA. *Urban Agriculture Magazine*. 9p.
- Bérubé, S. (2009). Du maïs résistant à la sécheresse. *In La Presse. En vrac-Environnement* <http://www.lapresse.ca/environnement/en-vrac/200901/08/01-815681-du-mais-resistant-a-la-secheresse.php> (Page consultée le 20 mars 2013).
- Blecha, J.L. (2007). *Urban Life with Livestock: Performing Alternatives Imaginaries through Small-scaled Urban Livestock Agriculture in the United-States*. Thèse de doctorat, Minneapolis, University of Minnesota, 272 p.
- Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou "domestication de l'espace public"?, *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n° 1, p.63-80.
- Bouharaeva, L. et autres. (2011). L'utilisation des sols par le jardinage urbain à grande échelle de Russie. *Économie rurale*, vol.5-6, n° 325-326, 198 p.

- Boussion C. et autres (2011). La crise alimentaire 2007-2008 : opportunité pour une révision des politiques de sécurité alimentaire. *Santé internationale*, p. 141-155.
- Canada. Santé Canada (2013). Insécurité alimentaire des ménages au Canada en 2007-2008 : statistiques et graphiques clés. In Santé Canada. *Aliments et nutrition*. <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/surveill/nutrition/commun/insecurit/key-stats-cles-2007-2008-fra.php> (Page consultée le 6 novembre 2013).
- Central Oregon Intergovernmental Council (2011). Central Oregon Community Gardening Manual. In Central Oregon Intergovernmental Council. http://newcoic.files.wordpress.com/2012/09/central-oregon-community-gardening-manual_2012.pdf (Page consultée le 24 avril 2013).
- Chahboub, K. (2012). *Le tronçon de l'autoroute 25 et l'étalement urbain*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec, 139 p.
- Childe, G.F. (1950). The urban revolution. *The Town Planning Review*, Liverpool University Press, vol.21, n°1, p. 3-17.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2012). Les villes de taille moyenne. In Citoyenneté et Immigration Canada. *Choisir une ville*. <http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/avant-ville.asp> (Page consultée le 24 octobre 2012).
- City-Data (2013). Eugene-Oregon. In City-Data. *City*. <http://www.city-data.com/city/Eugene-Oregon.html> (Page consultée le 6 novembre 2013).
- City of Portland (2011). Urban Food Zoning Code Update Concept Report. Enhancing Portlander's Connection to Their Food and Community . In City of Portland. *Bureau of Planning and Sustainability* <http://www.portlandonline.com/bps/foodcode> (Page consultée le 6 mai 2013).
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (2012). S'étendre sur la terminologie. In CSA. *39^e session*. <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/MD776F.pdf> (Page consultée le 31 août 2013).
- Delattre, L. et Napoléone, C. (2011). Écologiser les documents d'urbanisme pour protéger les terres agricoles et les espaces naturels. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°60, p.67-75.
- Desmarais, R. (1984). Considérations sur les notions de petite ville et de ville moyenne. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 75, p.355-364.
- Domenach H. (2008). Les grandes tendances démographiques et l'environnement : L'enjeu d'une planète viable. *Mondes et développement*, vol.2 , n°142, p. 97-111.
- Donahue A. (2010). Urban Agriculture in Eugene. *Waste Prevention and Green Building*. 2p.
- Environnement Canada (2013). Changement climatique. In Environnement Canada. *Définition et glossaire*. <http://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=B710AE51-1> (Page consultée le 5 mai 2013).

- États-Unis (2003). *US Census. Oregon, Demographic Data of Oregon*.
<http://censtats.census.gov/data/OR/04041.pdf> (Page consultée le 7 novembre 2013).
- États-Unis (2010). *US Census. Oregon. Selected Economic Characteristics*.
http://factfinder2.census.gov/faces/tableservices/jsf/pages/productview.xhtml?pid=ACS_11_5_YR_DP03 (Page consultée le 7 novembre, 2013).
- États-Unis. United States Department of Agriculture (USDA) (2012). *Household Food Security in the United States in 2012*. file:///C:/Users/Dani/Downloads/err-155.pdf (Page consultée le 16 janvier 2014).
- Eugene (2013). Sustainable Eugene. *In Eugene Oregon. City Manager's Officer*.
<http://www.eugene-or.gov/index.aspx?nid=504> (Page consultée le 22 avril 2013).
- Fleury A., et Donadieu P. (1997). De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine. *Le courrier de l'environnement*, n° 31, 72p.
- Food Agriculture Organization (FAO). (1999). Agriculture urbaine et périurbaine. *In FAO. Comité de l'agriculture*. http://www.fao.org/unfao/bodies/COAG/COAG15/x0076f.htm#P122_7099 (Page consultée le 20 mars 2013)
- Food Agriculture Organization (FAO) (2008). Agriculture urbaine et sécurité alimentaire. *In FAO. Salle de presse*. <http://www.fao.org/NEWSROOM/fr/news/2005/102877/index.html> (Page consultée le 29 novembre 2013).
- Food Agriculture Organization (FAO) (2011). Food Agriculture and cities. *In FAO*.
http://www.fao.org/fileadmin/templates/FCIT/PDF/FoodAgriCities_Oct2011.pdf (Page consultée le 12 décembre 2013).
- Food Agriculture Organization (FAO) (2013). Urban Agriculture. *In FAO*.
<http://www.fao.org/urban-agriculture/en/> (Page consultée le 29 novembre 2013).
- Food Sovereignty (2007). Définition de la souveraineté alimentaire. *In Food Sovereignty. Highlights*. <http://www.foodsovereignty.org/FOOTER/Highlights.aspx> (Page consultée le 25 avril 2013)
- Gaudreault, V. (2011). Analyse de l'agriculture urbaine dans les grands centres urbains en Amérique du Nord. *In Université de Sherbrooke CUFÉ. Essais et mémoires*.
http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Gaudreault_V__04-07-2011_.pdf (Page consultée le 14 octobre 2012)
- Groupe intergouvernemental d'évolution sur le climat (GIEC) (2007a). Climate Change 2007: Working Group II: Impacts, Adaptation and Vulnerability. *In GIEC. IPCC Fourth Assessment Report : Climate Change 2007*.
http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg2/en/ch14s14-2.html (Page consultée le 1er novembre 2012).

- Groupe intergouvernemental d'évolution sur le climat (GIEC) (2007b). Technical Summary. *In* IPCC. *Assessment-report*. <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4-wg3-ts.pdf> (Page consultée le 21 avril 2013).
- Gohier, J. (1973). Portrait-robot. *Urbanisme*, n°136, p.20-24.
- Goldstein, M. et autres (2011). Urban Agriculture. A Sixteen City Survey of Urban Agriculture Practices Across the Country. *In* Emory Law School. *Turner Environmental Law Clinic*. <http://georgiaorganics.org/wp-content/themes/GeorgiaOrganics/Downloads/SiteMoveOver/urbanagreport.pdf>, (Page consultée le 14 octobre 2012).
- Gravel, P. (2012). L'ONU vient de constater l'insécurité alimentaire au Québec. *In* CERIUM. <http://www.cerium.ca/L-ONU-vient-de-constaer-l> (Page consultée le 5 novembre 2012).
- Groleau, M. (2012). L'agriculture, de retour en ville. *In* La Presse. *La Presse-Points de vue* <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201206/22/01-4537629-lagriculture-de-retour-en-ville.php> (30 novembre 2012).
- Guyon, F. (2008). Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés. *Espaces et sociétés*, vol.3, n°134, p.131-147.
- Hallegatte, S., et autres. (2008). The Economics of Climate Change Impacts and Policy Benefits at City Scale: A Conceptual Framework. *In* OECD Environment Working Papers No.4. *OCDE Publishing*. <http://www.oecd.org/environment/cc/45305874.pdf> (Page consultée le 26 octobre 2012).
- Hanna, K. A. and Oh, P. (2000). Rethinking Urban Poverty : A look at Community Gardens. *Bulletin of Science Technology & Society*, vol.20, n°3, <http://bst.sagepub.com/content/20/3/207>, (Page consultée le 11 octobre 2012).
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, n°162, p.1243-1248.
- Hardin, G. (1978). Political Requirements for Preserving ou Common Heritage. *Wildlife America*, ed. H.P Bokaw, p. 310-317.
- Harribey, J-M. (2011). Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom. *L'Économie politique*, n°49, p.98-112.
- Hayden-Smith, R. (2006). Soldiers of the soil: A historical Review of The United States School Garden Army. *4H Youth Development and Master Gardener Advisor*, 20p.
- Hess D. (2005). Case Studies of Community Gardens and Urban Agriculture. *In* David Hess. <http://www.davidjhess.org/PortlandCG.pdf>, (Page consultée le 21 avril 2013).
- Hynes, P.H. (1996). *A patch of Eden: America's inner-city gardens*. *White River Junction: Chelsea Green*. Chelsea Green Publications, 185p.

- Institut national de la statistique e des études économiques (INSEE) (s.d.). Ville. *In* INSEE. *Définition*. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/ville.htm> (Page consultée le 26 octobre 2012).
- Institut de la santé nationale du Québec (INSPQ) (2004). Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois : une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires. *In* ISNQ. *Publications*. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1333_SecurtieAlimentQucAnalSituationHabAliment.pdf (Page consultée le 5 novembre 2012).
- Judelman, B. (2010). *A Comprehensive Analysis of Food Security Assessments of Lane County*. Mémoire de baccalauréat, Oregon University, Eugene, Oregon, 105 p.
- Keep Oregon Cool. (2009). Oregon's climate is changing. *In* Keep Oregon Cool. *Oregon's Climate*. <http://www.keeporegoncool.org/content/oregons-climate> (Page consultée le 14 février 2013).
- Knowledge Centre on Cities and Climate Change. (s.d.). Cities and climate change. *In* Knowledge Centre on Cities and Climate Change. *About*. <http://www.citiesandclimatechange.org/page--15.html> (Page consultée le 1^{er} novembre 2012).
- Lajugie, J. (1974). Les villes moyennes. *Éditions Cujas*, Paris, 216 p.
- Larochelle, L. (2011). Freiner... Sans ralentir! *In* La Tribune. Page 2A.
- Laval, C. (2011). La nouvelle économie politique des communs : apports et limites. *In* Journal du MAUSS. *Séance du séminaire « Du public au commun » du 9 mars 2011* <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article787> (Page consultée le 17 février 2014).
- Lavoie H. (2012). *L'agriculture urbaine*, Montréal, Radio-Canada, 12 mars 2012, émission de télévision (43 minutes)
- Lawson, L. (2005). *City bountiful: A century of community gardening in America*. Berkeley. UC Press, 382p.
- Le Couédic, D. (1998). La nature et la ville : entre planification et résistance. *La ville en quête de nature*, Éditions du Septentrion, p.45-63.
- Le Devoir (2012). Drummondville-La ville accorde un sursis pour le potager en façade. *In* Le Devoir. *Politique* <http://www.ledevoir.com/politique/villes-et-regions/355224/la-ville-accorde-un-sursis-pour-le-potager-de-facade> (Page consultée le 20 septembre 2013).
- Leguay, J.P. (2009). Terres urbaines : places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge, Rennes. *Revue d'histoire urbaine*, vol.32, n°1, 82 p.
- Le Caro Y.et Nahmías P. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement Urbain/Urban Environnement Dossier thématique – Les défis et les perspectives de l'agriculture urbaine*. vol.6, p. 1-16.

- LSE Cities & ICLEI (2012). Going green: How cities are leading the next economy. *In* LSE Cities. *Publications*. <http://files.lsecities.net/files/2013/06/Going-Green-Final-Edition-web-version.pdf> 115p (Page consultée le 29 octobre 2012).
- Local Governments for Sustainability (ICLEI) (2010). Local Solutions for Global Challenges. *In* ICLEI. *ICLEI Global*. <http://www.iclei.org/iclei-global/who-is-iclei.html> (Page consultée le 29 octobre 2012)
- Mayrand, K. (2012). L'échec moral de notre génération. *In* Le Devoir. *Environnement*. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/365466/climat-l-echec-moral-de-notre-generation> (Page consultée le 4 décembre 2012).
- Mendes, W. (2008). Using Land Inventories to Plan for Urban Agriculture: Experiences From Portland and Vancouver. *Journal of the American Planning Association*, vol.74, n° 4 p.435-449.
- Meyer, A. (2011). Entrevue avec M. Éric Duchemin pour parler d'agriculture urbaine. *In* Bulletin Oeconomia Humana. *Chaire de responsabilité sociale et développement durable UQAM*. <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/edagri.aspx> (Page consultée le 5 mai 2013).
- Mougeot, L.J.A. (2008). Urban Agriculture: Definition, Presence, Potentials and Risks, *In* Growing Better Cities. *Urban Agriculture for sustainable development*. http://web.idrc.ca/openbooks/226-0/#page_1 (Page consultée le 4 avril 2013).
- Moustier, P. et autres (1999). Introduction générale. *Agriculture périurbaine en Afrique Subsaharienne*, Montpellier, Collection du CIRAD, p.7-17.
- Nasr J. (2010). Scaling Up Urban Agriculture in Toronto. *In* Metcalfe Foundation. *Metcalfe Food Solutions* <http://metcalffoundation.com/wp-content/uploads/2011/05/scaling-urban-agriculture.pdf> (Page consultée le 12 décembre 2013).
- National Association of Counties (NACo), 2013. Overview of County Government. *In* NACo. *About counties*. <http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx> (Page consultée le 21 octobre 2013).
- Norberg-Hodge H. et autres (2005). *Manger local, un choix écologique et économique*, Montréal, Éditions Écosociété, 139p.
- Olson, M. (1965). The logic of collective action. Public Goods and the Theory of Groups. *Harvard University Press*, vol. CCXXIV, 186p.
- Ontario. City of Toronto (2013). Grow your own food. *In* City of Toronto. *Live Green Toronto* http://www.toronto.ca/livegreen/greenlife_localfood_grow.htm (Page consultée le 12 décembre 2013).
- Oregon Climate Change Research Institute (ODOE) (2011). Climate Change in Oregon. *In* ODOE. *ODOE : Climate Change in Oregon*. <http://www.oregon.gov/ENERGY/GBLWRM/Pages/climhme.aspx> (Page consultée le 18 janvier 2013).

- Oregon. FOOD for Lane County (2009-2010). 2010 Hunger Fact Sheet. Eugene, FOOD for Lane County.
- Oregon Hunger (2012). Oregon's hunger rate remains high, but begins to budge. *In Oregon Hunger. Files*. http://www.oregonhunger.org/files/News_2012_USDA_Food_Security_report.pdf, (Page consultée le 23 janvier 2013).
- Oregon. Lane County Food Coalition Research Committee (2005). *Community Food Security Assessment*. Eugene, Willamette Farm and Food Coalition.
- Oregon. Oregon Government (2011a). Subdivisions and partitions Chapter 092. *In Oregon Revised status. Oregon State Legislature*. <http://www.leg.state.or.us/ors/092.html>, (Page consultée le 3 octobre 2013).
- Oregon. Oregon Government (2011b). Local Government Planning Coordination Chapter 195. *In Oregon Revised Status. Oregon State Legislature*. <http://www.leg.state.or.us/ors/195.html> (Page consultée le 3 octobre 2013).
- Oregon. Oregon Government (2011c). Comprehensive Land Use Planning Coordination Chapter 197. *In Oregon Revised Status. Oregon State Legislature*. <http://www.leg.state.or.us/ors/197.html>, (Page consultée le 3 octobre 2013).
- Oregon. Oregon Government (2011d). Cities Chapter 221, *In Oregon Revised Status. Oregon State Legislature*. <http://www.leg.state.or.us/ors/221.html>, (Page consultée le 23 septembre 2013).
- Oregon. Oregon Government (2011e). City Planning and Zoning Chapter 227. *In Oregon Revised Status. Oregon State Legislature*. <http://www.leg.state.or.us/ors/227.html>, (Page consultée le 3 octobre 2013).
- Oregon. Oregon Government (1973). Oregon Senate Bill 100 « Land Use ». *In Land Use*. <http://www.govoregon.org/landusetext.html> (Page consultée le 3 octobre 2013).
- Oregon. The Eugene Guide (2010). Alton Barker Park Community Gardens- Eugene, OR-. *In TheEugene Guide. Eugene Neighborhoods*. <http://www.theeugeneguide.com/ndetail-756.php> (Page consultée le 27 novembre 2013).
- Oregon. Ville d'Eugene (2010a). *Climate and Energy Eugene Action Plan*. Eugene, City of Eugene, 53 p.
- Oregon. Ville d'Eugene (2010b). *Eugene Code*, Eugene, City of Eugene, 661p.
- Oregon. Ville d'Eugene (2013a). About Eugene. *In City of Eugene. Explore Eugene*. <http://www.eugene-or.gov/Index.aspx?NID=1383> (Page consultée le 31 août 2013).
- Oregon. Ville d'Eugene (2013b). Sustainable Eugene. *In City of Eugene. Services*. <http://www.eugene-or.gov/index.aspx?NID=504> (Page consultée le 31 août 2013).

- Oregon. Ville d'Eugene (2013c). Sustainability Commission. *In City of Eugene. Board and Commissions*. <http://www.eugene-or.gov/index.aspx?NID=38> (Page consultée le 8 novembre 2013).
- Oregon. Ville d'Eugene (2013d). Plan, Policies and Resources. *In City of Eugene. Sustainable City*. <http://www.eugene-or.gov/index.aspx?nid=1150> (Page consultée le 10 novembre 2013).
- Otto-Zimmermann, K. (2011). Embarking on global environmental governance : Thoughts on the inclusion of local governments and other stakeholders in safeguarding the global environment . *In ICLEI. Publications*. http://www.stakeholderforum.org/fileadmin/files/ICLEI_Global_Governance_Local_Govt_Zimmerman.pdf (Page consultée le 29 octobre 2012).
- Ouranos (2007). Chapitre Québec Vivre les changements climatiques au Canada. *In Ouranos. Publications*. http://www.ouranos.ca/fr/pdf/ouranos_chapitre-quebec_vivreaveclesccl_fr.pdf (Page consultée le 29 octobre 2012).
- Partners for a Hunger-Free Oregon (2013). A problem we cannot ignore. *In Partners for a hunger-free Oregon. Hunger in Oregon*. <http://www.oregonhunger.org/hunger-in-oregon> (Page consultée le 23 janvier 2013).
- Pearson, J. et autres (2010). *Urban agriculture: diverse activities and benefits for city society*. 1^{ère} édition, London, Earthscan, 126p.
- Perspective Monde (2012 a). Chine-Densité de population personnes par kilomètre carré. *In Perspective Monde. Université de Sherbrooke*, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CAN/fr/EN.POP.DNST.html> (Page consultée le 29 octobre).
- Perspective Monde (2012 b). Canada-Densité de population personnes par kilomètre carré. *In Perspective Monde. Université de Sherbrooke*. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/CAN/fr/EN.POP.DNST.html> (Page consultée le 29 octobre).
- Planète Vivante (2009) Villes et changement climatique. *In Planète Vivante. Accueil*. <http://planetevivante.wordpress.com/2009/07/05/villes-et-changement-climatique/> (Page consultée le 29 octobre 2012).
- Pothukuchi, K. and Kaufman J. (2000). The food system: A stranger to the planning field. *Journal of the American Planning Association*, vol. 66, n°2, p.112-124.
- Pourtois, J-P. et Desmet H. (2007). *La scientificité des recherches*. Épistémologie et instrumentation en sciences humaines, 3^e édition, Wavre, Éditions Mardaga, 52p.
- Québec. Assemblée Nationale du Québec. (2008). *La sécurité alimentaire : Un enjeu de société, une responsabilité de tous les intervenants de la chaîne alimentaire*. Québec, Gouvernement du Québec, 40p.

- Québec. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*. Québec, Commissions sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, 272 p.
- Québec. Gouvernement du Québec (2013). Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme. In Publications du Québec. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_19_1/A19_1.html, (Page consultée le 23 septembre 2013).
- Québec. Gouvernement du Québec (2011). OGM en chiffres : principaux pays producteurs. In Gouvernement du Québec. *Source d'information sur les organismes génétiquement modifiés*. http://www.ogm.gouv.qc.ca/ogm_producteurs.html (Page consultée le 23 janvier 2013).
- Québec. Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ) (2011). Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois : une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires. In INSPQ. *Publications*. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1333_SecurtieAlimentQucAnalSituationHabAliment.pdf (Page consultée le 6 novembre 2013).
- Québec. Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) (2012). Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme. In Aménagement du territoire. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/loi-sur-lamenagement-durable-du-territoire-et-lurbanisme/>, (Page consultée le 23 septembre 2013).
- Québec. Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) (2013a). Politique de souveraineté alimentaire. In MAPAQ. *Accueil*. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Details-Publication.aspx?guid=%7B58e6f3f8-c542-4bde-9529-3236234c82c0%7D> (Page consultée le 8 novembre 2013).
- Québec. Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) (2013b). Politique de souveraineté alimentaire. In MAPAQ. *Production animale et végétale*. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agricultureurbaine/Pages/agricultureurbaine.aspx> (Page consultée le 27 novembre 2013).
- Québec. Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) (2012). *Agriculture urbaine et périurbaine au Québec- État de situation et perspectives*. Québec, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, 30p.
- Québec. Ministère de la santé et services sociaux (2008). *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*. Québec, Gouvernement du Québec, 39p.
- Québec. Ville de Sherbrooke (2013). *Schéma d'aménagement et de développement*. Sherbrooke. Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, 173 p.
- Radio-Canada (2013). Les Canadiens de plus en plus dépendants des banques alimentaires. In Radio-Canada. *National*. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2011/11/01/002-banques-alimentaires-pauvrete.shtml> (Page consultée le 6 novembre 2013).

- Regroupement des cuisines collectives du Québec (s.d.). Jardins collectifs. *In* Regroupement des cuisines collectives du Québec. *L'autonomie alimentaire*. <http://www.rccq.org/fr/lautonomie-alimentaire/jardins-collectifs.html> (Page consultée le 9 novembre 2012).
- Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCQ) (2012). Qu'est-ce que le RJCQ. *In* RJCQ. *Accueil*. <http://www.rjcq.ca/node/96> (Page consultée le 12 octobre 2012).
- Rio+20 (2012). Les villes. *In* Rio+20. *L'avenir que nous voulons*. <http://www.un.org/fr/sustainablefuture/pdf/cities.pdf> (Page consultée le 26 octobre 2012).
- Santé Estrie (2008). L'insécurité alimentaire : sommes-nous touchés en Estrie? *In* Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. *La sécurité alimentaire*. http://www.santeestrie.qc.ca/sante_publicue/promotion_prevention/securete_alimentaire.php (Page consultée le 6 novembre 2013).
- Savoie-Zajc, L. (2003). *L'entrevue semi-dirigée sous la direction de Benoit GAUTHIER*. Recherche sociale De la problématique à la cueillette de données, 4e édition, Québec, Presses de l'Université du Québec. 305 p.
- Schmelzkopf, K. (1995). Urban Community Gardens as Contested Space. *Geographical Review*, vol.85, n°3, p.364-381.
- Sharanbir S. G. and Parwinder S. G. (2012). Can cities become self-reliant in food. *Center for Urban Environment and Economic Development*, vol.9, n°1, 11p.
- Sinclair, R. (1967). Von Thunen and urban sprawl. *Annals of the Associations of American Geographers*, vol.57, n°1, p.72-87.
- Smith, J. R. (2011). Resolving the Tragedy of the Commons by Creating Private Property Rights in Wildlife. *CATO Journal*, p.439-468.
- Sprouts In The Sidewalk (s.d.). History of urban agriculture. *In* Sprouts in the side walk. *History*. <http://sidewalksprouts.wordpress.com/history/> (Page consultée le 22 avril 2013).
- Statistiques Canada (2011). Chiffres de population et des logements, Canada, provinces et territoires, et subdivisions de recensement (municipalités), recensements de 2011 et 2006. *In* Statistiques Canada. *Recensement 2011*. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hltfst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?LANG=Fra&T=302&SR=1&S=3&O=D&RPP=9999&CMA=0&PR=62>, (Page consultée le 19 novembre 2012).
- Statistique Canada (2012). Villes de taille moyenne. *In* Statistique Canada. *Choisir une ville*. <http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/avant-ville.asp> (Page consultée le 19 novembre 2012).
- Tomak, V. (2006). Environmental Concerns: Pollution cause by land travel, air travel and food transportation. *In* Religious Tolerance. *Environmental Concerns*. <http://www.religioustolerance.org/tomek33.htm>. (Page consultée le 22 avril 2013).

- Tremante, L.P. (2000). Livestock in nineteenth century New York City. *Urban Agriculture Magazine*, p.5-7.
- Univeristy of Missouri Extension (2013). The history of community garden. In University of Missouri Extension. *Community Gardening toolkit*. <http://extension.missouri.edu/p/MP906-4> (Page consultée le 24 avril 2013).
- Union des producteurs agricoles (UPA) (2012). Souveraineté alimentaire. In UPA. *Agriculture et société*. http://www.upa.qc.ca/fr/Agriculture_et_societe/Souverainete_alimentaire.html (Page consultée le 22 octobre 2012).
- Vivre en ville (2012). L'agriculture urbaine, composante essentielle des collectivités. *Consultation publique sur l'agriculture urbaine*. 28 p.

BIBLIOGRAPHIE

- Allard, G. (2012). Un jardin communautaire aménagé près du bois Beckett. *In* Journal de Sherbrooke. http://virtuel.lejournaldesherbrooke.canoe.ca/doc/hebdo_le-journal-de-sherbrooke/journal_sherbrooke_2012_04_11/2012041001/15.html#14 (Page consultée le 25 novembre 2013).
- Agriculture et agroalimentaire Canada (2006). Quatrième rapport d'étape du Canada sur la sécurité alimentaire. *In* Agriculture et agroalimentaire Canada. *Publications économiques*. <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1210269736729&lang=fra> (Page consultée le 21 novembre 2012).
- American Community Gardening Association (2013). About ACGA. *In* American Community gardening Association. *About ACGA*. <http://www.communitygarden.org/> (Page consultée le 24 avril 2013).
- Bouchard, M-C. (2011). 83 jardiniers heureux. *In* La Tribune. *Actualités*. <http://www.lapresse.ca/la-tribune/la-nouvelle/actualites/201105/25/01-4402736-83-jardiniers-heureux.php> (Page consultée le 23 septembre 2013).
- Brunette, A.J. (2011). À vos pelles! *In* Entrée-Libre- Journal communautaire de Sherbrooke. <http://www.entree Libre.info/?p=185> (Page consultée le 25 novembre 2013).
- Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2008). Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. *In* Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf, (Page consultée le 9 novembre 2012).
- Corfee-Morlot, J. et autres (2009). Cities, Climate Change and Multilevel Governance. *In* OECD. *OECD Environmental Working Papers N°14*. <http://www.oecd.org/gov/regionaldevelopment/44232263.pdf> (Page consultée le 29 octobre 2012).
- Équiterre (2011). Sécurité et souveraineté alimentaires. *In* Équiterre. *Fichs d'information*. <http://www.equiterre.org/fiche/securite-et-souverainete-alimentaires>, (Page consultée le 21 novembre 2012).
- Oregon Food Bank (2012). OFB Network Stats. *In* Oregon Food Bank. *Understanding Hunger*. <http://www.oregonfoodbank.org/Understanding-Hunger/OFB-Network-Stats>, (Page consultée le 23 janvier 2013).
- Oregon State University (2012). Food Security. *In* Oregon State University. *Healthy Communities*. <http://extension.oregonstate.edu/fch/healthy-communities/food-security> (Page consultée le 23 janvier 2013).

- Peters, K. (2010). Creating a Sustainable Urban Agriculture Revolution. *In* UOregon Law Publications. <http://law.uoregon.edu/org/jell/docs/251/peters.pdf> (Page consultée le 24 avril 2013).
- Pouliot, G. (2012). Le PQ mise sur la souveraineté alimentaire. *In* Pouliot G. *Radio-Canada. Élections Québec*. <http://www.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2012/2012/08/17/007-pq-agriculture-vendredi.shtml> (Page consultée le 21 novembre 2012).
- Québec. Ville de Sherbrooke (2013). Plan d'adaptation aux changements climatiques 2013-2023. Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, 106p.
- Thibault, É. (2012). Une deuxième saison en vue –Jardin communautaire Caroline-Brown-. *In* Le Journal de Sherbrooke. <http://www.lejournaldesherbrooke.ca/2013/04/16/une-deuxieme-saison-en-vue> (Page consultée le 25 novembre 2013).

ANNEXE 1- NUMÉROTATION DES ENTREVUES À DES FINS DE RÉFÉRENCE

Tableau A. Numérotation des entrevues de la recherche à des fins de référence

Organismes interviewés	Code de référence
Fonctionnaires Ville de Sherbrooke	1A
Urbanistes Ville de Sherbrooke	1B
Fonctionnaires Ville d'Eugene	1C
Fonctionnaires division agriculture urbaine Eugene	1D
Jardins communautaires Shermont Sherbrooke	2A
Jardin collectif des Nations Sherbrooke	2B
Jardin communautaire Beckett	2C
Gouvernement du Québec (MAPAQ)	3A
Gouvernement d'Oregon (Agriculture Department)	3B
Urbanistes Oregon	4A
Vivre en Ville	5A
Les Urbainculteurs	5B
D3-Pierres	5C
CREE	5D
UPA Estrie	6A

ANNEXE 2- OBJECTIFS SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT SHERBROOKE (tiré de Ville de Sherbrooke, 2013)

6.1.6

Les mesures relatives à la stratégie « Valoiriser le territoire rural et le territoire agricole »

ORIENTATIONS	MESURES	PRIORITÉ		
		1	2	CONTINU
Favoriser l'utilisation optimale de la zone agricole à des fins agricoles et la diversification des activités compatibles	Réaliser un Plan de développement de la zone agricole dont les objectifs sont de : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture • Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles • Promouvoir le développement d'activités complémentaires à l'agriculture, comme l'agrotourisme 	x		
Assurer la mise en valeur des paysages ruraux et adapter à cette fin les règles d'occupation résidentielle en territoire rural	Réaliser et mettre en œuvre en lien avec la politique du patrimoine culturel (en cours de réalisation) un « projet de paysage » dont les objectifs sont de : <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les paysages • Identifier les éléments à mettre en valeur ou à protéger • Formuler les orientations et objectifs conséquents • Réaliser et mettre en œuvre un plan de mise en valeur des paysages 	x		
	Participer à la mise en œuvre de la charte des paysages estriens ainsi que d'un plan d'action déterminant les mesures appropriées de protection, d'aménagement et de gestion des paysages		x	
	Adopter un cadre réglementaire favorisant un contrôle strict de l'occupation résidentielle en territoire rural	x		
Favoriser l'exploitation durable des territoires boisés	Adopter une politique de gestion des territoires boisés associant les préoccupations environnementales et paysagères aux besoins d'exploitation	x		
	Adopter un cadre réglementaire conséquent de la politique de gestion des territoires boisés hors périmètre urbain et à l'intérieur du périmètre urbain.		x	
Améliorer la cohabitation des usages	Prévoir à la réglementation l'intégration nécessaire entre le lotissement, le zonage et la construction pour assurer la mise en œuvre des mesures de mitigation atténuant les nuisances		x	

6.1.7

Les mesures relatives à la stratégie « Protéger et mettre en valeur l'environnement et les milieux naturels »

ORIENTATIONS	MESURES	PRIORITÉ		
		1	2	CONTINU
Protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt et leur interconnexion	Créer un programme de protection des milieux naturels permettant de préserver une superficie équivalente à 12% du territoire.	x		
	Adopter un plan de conservation intégrant les principes de protection du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'ensemble du territoire	x		
	Adopter un cadre réglementaire favorisant la protection des milieux naturels d'intérêt et régissant l'abattage d'arbres		x	
Protéger le réseau hydrique à l'échelle des bassins versants	Collaborer à la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant			x
	Mettre en application la Politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables			x
	Mettre en œuvre un programme de protection et de restauration des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau	x		
Adopter de nouvelles pratiques de gestion et d'aménagement aptes à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter	Poursuivre et mettre à jour le plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques.	x		
Protéger et enrichir le couvert forestier en milieu urbain	Adopter des pratiques de préservation et de plantation d'arbres sur l'espace public		x	
	Encadrer la coupe d'arbres reliée à un projet de construction	x		
Créer une ceinture verte et un réseau de parcs nature	Soutenir Destination Sherbrooke dans la création du réseau de parcs-nature	x		
	Adopter des normes d'exploitation rationnelles de la forêt pour assurer la pérennité d'un couvert forestier dans les secteurs à potentiel écologique fort et très fort		x	
	Favoriser des liens inter-régionaux dans les secteurs à potentiel écologique afin de préserver des corridors fauniques		x	

**ANNEXE 3- LES JARDINS COLLECTIFS ET COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE
SHERBROOKE** (tiré de Ville de Sherbrooke, 2013)

Arrondissement de Fleurimont :

- Parc de la St-François (*jardin collectif*) (819) 573-7752
Jardins Shermont (*jardin communautaire*)
- Parc Maillé (*jardin communautaire pour personnes à mobilité réduite*) (819) 563-2358
187, Rue Laurier, bureau 106
Sherbrooke, QC, J1H 4Z4
- Rue Bowen (*jardin collectif sur propriété privée*)

Arrondissement de Lennoxville :

- École St-Antoine (*jardin comestible géré par l'école*)
- Parc Oxford (*jardin communautaire*)

Arrondissement du Mont-Bellevue :

- Rue Thibault (*jardin communautaire*)
- Rue Pacifique (*jardin collectif*)
jcn.coordination@gmail.com
<https://sites.google.com/site/jardindesnations/>

Arrondissement de Jacques-Cartier :

- Parc du Bois-Beckett (*jardin communautaire*)

Université de Sherbrooke

- Jardin collectif de l'UdeS
<http://www.udesdurable.org/jardincollectif>
jc.communication@udesdurable.org

ANNEXE 4- OBJECTIF 9 DU CLIMATE & ENERGY EUGENE ACTION PLAN 2010 (tiré de Climate & Energy Eugene Action Plan, 2010).

Objective 9:

Increase availability of home-grown and locally-sourced food in Eugene

Many Eugene community members are interested in growing their own food to reduce the *energy intensity* of their food, gain new skills, enjoy the recreational benefits of growing food, and reduce the cost of their household's food. Food gardening can also be an important community building activity, strengthening neighborhoods and social groups. The increased social cohesion it encourages can improve the community's resilience in times of change and challenge. Home-grown and locally grown food can provide security and resilience during short- and longer-term emergencies by reducing reliance on food imported from long distances.

High Priority Actions:

9.1. Expand community gardens on public and private lands including school campuses, City lands, and church properties.

9.1a) Conduct an assessment of opportunities for community garden locations within the city.

9.2. Encourage planting of non-invasive food-bearing trees and shrubs on public and private lands. Support urban tree food programs of such advocates as Tree by Tree, and the Eugene Tree Foundation.

9.3. Reevaluate limitations on numbers and types of animals permitted under Eugene's code to allow, where appropriate, an increase in the number and variety of food-producing animals that can be kept by urban residents.

ANNEXE 5 – PROCÉDURE DE MISE EN PLACE D’UN JARDIN COLLECTIF OU COMMUNAUTAIRE À SHERBROOKE (Entrevue Jardin communautaire Beckett, 2013).

Procédure d’implantation d’un jardin communautaire

1. Les citoyens doivent démontrer l’intérêt pour un jardin communautaire ou collectif à leur conseiller (e) municipal (e).
2. Le conseiller (e) municipal (e) doit convaincre son conseil d’arrondissement de la pertinence d’un jardin dans le quartier.
 - 2.1 Informations diffusées dans le journal communautaire afin d’annoncer la rencontre informative pour les citoyens intéressés. Lors de la rencontre, les citoyens s’inscrivent au jardin et le plan d’aménagement de celui-ci est divulgué aux participants.
 - 2.2 Les personnes inscrites formeront le comité de démarrage.
3. Achat de l’outillage et des bâtiments par le conseil de démarrage conjointement avec le conseiller municipal qui peut accéder à des commanditaires.
 - 3.1 Division des parcelles de terrain.
4. Création des règles de jardinage (règles civiques : responsabilité, entretien, échéanciers, ensemencement, plantation, récolte, etc.).
5. Deuxième vague de publicité pour recueillir plus d’inscriptions (les citoyens doivent s’inscrire directement au bureau d’arrondissement).
6. Entente de service avec un jardin existant, pour effectuer les transactions d’achat à travers un compte bancaire.
7. Demande pour être un OSBL, et ce, à des fins de gestion des finances.
8. Création d’un compte bancaire d’entreprise.
9. Création des règles de fonctionnement du conseil d’administration (gestion et tâches des membres du CA ainsi que du système démocratique de celui-ci).
10. Demande d’assurance responsabilité auprès de la ville (assurance établie conjointement avec l’Union des municipalités du Québec (UMQ)).
11. Création d’une démarche pour sanctionner les personnes contrevenant au règlement du jardin.

ANNEXE 6- TABLEAU ANALYTIQUE SUR L'AGRICULTURE URBAINE COMME MOYEN DE RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ÉTUDE DE CAS QUÉBEC-OREGON

Participants	Changements climatiques			Sécurité alimentaire				Agriculture urbaine					
	Tiens en compte les changements climatiques dans leurs politiques/pratiques	Conscient des impacts climatiques dans sa ville/État	Agriculture urbaine est un moyen de renforcer la lutte climatique	Situation d'insécurité alimentaire dans sa ville/État	La production locale suffit pour combler les besoins alimentaires de toute la population	Nécessité de produire des aliments proches des consommateurs	Agriculture urbaine est un moyen de renforcer la sécurité alimentaire	Place pour l'agriculture urbaine dans vos politiques/programmes	Facteurs de succès de l'agriculture urbaine	Facteurs d'échec de l'agriculture urbaine	Perception de l'agriculture urbaine	Perspectives de l'agriculture urbaine dans votre ville/État	Perception des citoyens face à l'agriculture urbaine
Ville de Sherbrooke	X	X	+/-	AR	O	X Volonté d'approvisionner les marchands avec produits locaux	+/- Pas vraiment	O	AR	Réglementation, participation citoyenne, financement	Positif	Positif, Inclure dans la refonte d'aménagement	Positif
Ville d'Eugene	+/-	X	AR	X	X +50 %	X Oui, mais productions de masse toujours dominantes	+/- Aliments, peu importe la provenance tant, qu'élimine SA	X	Système d'agriculture des jardins (politiques, programmes, participation citoyenne, système de distribution)	\$	+/- Bien vue, mais pas de dév. Car ce n'est pas viable.	Positif Mais favorise densification et protection des terr. Agric.	Positif
Gouvernement du Québec	X	X	AR	X	O	X Politique souveraineté alimentaire	AR	Pas pour l'instant. MAPAQ devrait promouvoir la pratique	Accessibilité (localisation du jardin), création d'agrotourisme, vente des produits aux marchands locaux, produits de qualité et intérêt citoyen	Étalement urbain, manque de reconnaissance, manque de connaissances des urbainsculteurs, risque environnemental	Positif Moyens financiers d'encouragement (privé et comm.)	Peut être positif et dévaloriser l'étalement urbain	Positif

Participants	Changements climatiques			Sécurité alimentaire				Agriculture urbaine					
	Tient en compte les changements climatiques dans leurs politiques/pratiques	Conscient des impacts climatiques dans sa ville/État	Agriculture urbaine est un moyen de renforcer la lutte climatique	Situation d'insécurité alimentaire dans sa ville/État	La production locale suffit pour combler les besoins alimentaires de toute la population	Nécessité de produire des aliments proches des consommateurs	Agriculture urbaine est un moyen de renforcer la sécurité alimentaire	Place pour l'agriculture urbaine dans vos politiques/programmes	Facteurs de succès de l'agriculture urbaine	Facteurs d'échec de l'agriculture urbaine	Perception de l'agriculture urbaine	Perspectives de l'agriculture urbaine dans votre ville/État	Perception des citoyens face à l'agriculture urbaine
Gouvernement d'Oregon	X	X	O	X	X	AR	X	X	Quantité de bénévoles et financement	\$	Positif (enfants, petits entrepreneurs)	Positif	Positif
Jardins Sherbrooke	O	O	O	AR	O	X	AR	AR	Financement et intérêt citoyen	\$ mauvaise qtlé du sol irresponsabilité de jardiniers	Positif (toujours liste d'attente)	Positif (car de plus en plus de jardins)	Positif
Jardins Eugene	+/-	X	AR	X	X +50 %	X Oui, mais productions de masse toujours dominantes	+/- Aliments, peu importe la provenance tant, qu'élimine SA	X	Système d'agriculture des jardins (politiques, programmes, participation citoyenne, système de distribution)	\$	+/- Bien vue, mais pas de dév. Car ce n'est pas viable.	Positif Mais favorise densification et protection des terr. Agric.	Positif
Urbanistes Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Urbanistes Oregon	X	X	AR	X	X	X	AR	X	AR	AR	Positif	Positif	Positif
ONG Québec	X	X	X	X	X	X	X En partie	X	Volonté politique Intérêt citoyen	Volonté politique	Positif	Positif Entreprises, municipalités en demandent Question de temps	Positif
ONG Oregon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participants	Changements climatiques			Sécurité alimentaire				Agriculture urbaine					
	Tiens en compte les changements climatiques dans leurs politiques/pratiques	Conscient des impacts climatiques dans sa ville/État	Agriculture urbaine est un moyen de renforcer la lutte climatique	Situation d'insécurité alimentaire dans sa ville/État	La production locale suffit pour combler les besoins alimentaires de toute la population	Nécessité de produire des aliments proches des consommateurs	Agriculture urbaine est un moyen de renforcer la sécurité alimentaire	Place pour l'agriculture urbaine dans vos politiques/programmes	Facteurs de succès de l'agriculture urbaine	Facteurs d'échec de l'agriculture urbaine	Perception de l'agriculture urbaine	Perspectives de l'agriculture urbaine dans votre ville/État	Perception des citoyens face à l'agriculture urbaine
CRÉE Québec	X	X	AR	AR	X	X	X	X	Intérêt citoyen	Volonté politique	Volonté politique	Positif Seulement moyennes et grandes villes	Positif
CRÉE Oregon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculteurs Québec	X	X	AR			O					Positif	Positif	Positif
Agriculteurs Oregon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Légende : AR : Aucune réponse X : Oui O : Non